

# CÔTE D'IVOIRE

## LE NOUVEAU RACISME

### La manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire

I. RESUME.....	3
Principaux résultats.....	6
Massacres par les Membres des Forces de Sécurité.....	6
Violences Sexuelles.....	7
Détenition et Torture par des Membres de la Police et de la Gendarmerie.....	7
"Disparitions".....	8
Agressions et Menaces Auprès de Blessés et de Personnes Venant en Aide aux Blessés.....	8
Persécution Religieuse.....	8
Violences Collectives.....	9
II. RECOMMANDATIONS.....	9
Au gouvernement de la Côte d'Ivoire :.....	9
Aux Etats-Unis, à la France, à l'Union Européenne et aux Institutions Financières Internationales:.....	10
Aux Nations Unies:.....	10
A la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale et à l'Organisation de l'Unité Africaine:.....	10
III. CADRE GENERAL.....	11
IV. OBLIGATIONS DE LA COTE D'IVOIRE EN VERTU DU DROIT INTERNATIONAL.....	12
V. LES ELECTIONS PARLEMENTAIRES D'OCTOBRE.....	15
Détenition.....	19
Violences Sexuelles.....	22
Des Représailles Fondées sur L'appartenance Ethnique et la Religion.....	22
"Disparitions".....	25
Quartier deDerrière Rail: Tueries et Représailles.....	27
Le Charnier de Yopougon.....	31
Violences Collectives.....	35
VI. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 DECEMBRE.....	39
Détenition et Torture.....	41
Collaboration des Forces de Sécurité avec le FPI.....	45
Viols et Violences Sexuelles.....	49
Les Leaders du RDR Pris Comme Cibles.....	52
La Violence S'intensifie à la Suite d'un Discours Présidentiel.....	54
Abus Psychologiques.....	58
Persécution Religieuse.....	59
Le Déroulement des Élections Législatives.....	61
VII. LA RESPONSABILITE EN QUALITE DE SUPERIEUR HIERARCHIQUE.....	62
VIII. IMPUNITE POUR LES VIOLATIONS.....	65
La Justice Internationale.....	68
IX. LE ROLE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE.....	68

Les Nations Unies.....	68
La France.....	69
Les Etats-Unis.....	70
L'Union Européenne.....	71
Les Institutions Financières Internationales.....	72
La Commission Africaine.....	72
X. REMERCIEMENTS.....	72

## I. RESUME

Les élections présidentielles et législatives d'octobre et de décembre 2000 en Côte d'Ivoire ont été entachées de violences politiques qui ont fait 200 morts et des centaines de blessés. Au cours des mois précédant les élections présidentielles d'octobre et les élections législatives de décembre, les leaders politiques ont exploité les divisions ethniques pour se débarrasser de leurs rivaux, se sont servi de l'appareil d'Etat pour réprimer leurs adversaires et ont engendré haine et peur parmi des populations qui avaient vécu relativement harmonieusement pendant des décennies. Leurs actions ont mené à deux vagues de violence sans précédent qui ont choqué les Ivoiriens autant que les membres de la communauté internationale, et qui ont mis en exergue le danger que présente la manipulation des solidarités ethniques et des préjugés latents à des fins politiques. Il faudra prendre des mesures décisives pour surmonter le sentiment de soupçon et d'intolérance engendré pendant les élections; jusqu'à présent, ces mesures n'ont pas été prises.

La violence a ruiné les espoirs qu'avait la Côte d'Ivoire de rapidement retrouver sa position d'Etat à économie dynamique de l'Afrique occidentale francophone et de modèle régional de stabilité. Elle avait perdu cette position un an auparavant, en décembre 1999, lorsqu'un coup d'état militaire contre le gouvernement corrompu du président élu Henri Konan Bédié avait porté au pouvoir le Général Robert Guei. Le général Guei, qui avait promis que la Côte d'Ivoire retrouverait un gouvernement civil et qui avait programmé des élections à cet effet, en a tellement manipulé le processus que la légitimité des élections était déjà douteuse avant même qu'elles aient eu lieu. Une nouvelle Constitution introduite par le Général Guei et approuvée par un référendum en juillet 2000 exigeait que les deux parents de tout ivoirien désirant se présenter à l'élection présidentielle soient ivoiriens de naissance. Il est clair que cet amendement avait été conçu pour exclure du scrutin Alassane Ouattara, le chef du parti du Rassemblement des Républicains (RDR), le plus grand parti d'opposition. Le 6 octobre 2000, une décision controversée de la Cour Suprême a disqualifié quatorze des dix-neuf candidats présidentiels, y compris Ouattara en raison de sa citoyenneté, et l'ancien président Bédié pour ne pas avoir présenté un certificat médical correct. L'opinion générale était que les membres de la Cour Suprême, dirigée par l'homme qui était, à l'époque, le conseiller juridique du Général Guei, avaient été sélectionnés par Guei lui-même.

Le 24 octobre 2000, quand les premiers résultats ont indiqué que Laurent Gbagbo, chef du Front Populaire Ivoirien (FPI), menait au scrutin présidentiel, le Général Guei a dissous la Commission électorale nationale et s'est proclamé lui-même vainqueur. Deux jours plus tard, il fuyait le pays secoué par de violentes manifestations populaires en réaction à sa tentative de truquage des élections. Laurent Gbagbo restait alors seul en course pour l'élection présidentielle.

En dépit des sérieux doutes entourant la légitimité des élections – dus à la violence généralisée et à l'exclusion d'Alassane Ouattara du processus – Laurent Gbagbo a été intronisé président. Par la suite et notamment pendant les élections législatives de décembre, Laurent Gbagbo a employé les mêmes méthodes que son prédécesseur, tout particulièrement pour s'assurer que Ouattara, une fois de plus, ne puisse pas se présenter. Depuis son entrée en fonction, Laurent Gbagbo a refusé continuellement de reconnaître la manière irrégulière par laquelle il était devenu chef d'état, de promettre de nouvelles élections, de chercher les responsables des violences ou de prendre des mesures adéquates pour assurer que, sous sa direction, la Côte d'Ivoire serait un Etat de droit et non pas un pays caractérisé par les tensions ethniques et religieuses et l'impunité militaire.

Le 27 octobre 2000, la découverte des corps criblés de balles de cinquante-sept jeunes hommes dans une forêt de la périphérie d'Abidjan, le "Charnier de Yopougon" (du nom d'un faubourg près de la forêt) devint le symbole de la violence des élections et un test de l'aptitude et de la volonté du Président Gbagbo à contrôler les forces de sécurité impliquées dans le massacre. La majorité des morts, trente à quarante, avaient été détenus, parce soupçonnés d'être des partisans du RDR de Ouattara, dans le camp de gendarmerie d'Abobo, situé dans l'un des quartiers les plus peuplés et pro-RDR. Ils avaient été abattus le 26 octobre; il semble que ce fut une réaction impulsive d'au moins deux gendarmes à la nouvelle qu'un lieutenant de gendarmerie avait été tué par des partisans du RDR. Une opération ultérieure pour se débarrasser des corps fut préméditée et dirigée par un officier supérieur. Pendant cette opération, une trentaine de gendarmes ont arrêté et détenu plusieurs jeunes hommes pour leur faire

porter les morts et les blessés. Ces jeunes ivoiriens ont ensuite été transportés avec les corps dans un convoi constitué d'un camion et de deux Jeeps et ont été exécutés dans la forêt par ces mêmes gendarmes.

Conjointement à ce massacre, il y a eu de nombreuses autres exécutions extrajudiciaires, ainsi que de nombreuses "disparitions", des violences sexuelles, des centaines de cas de torture et la destruction volontaire de biens. Avant la fuite du Général Guei, les victimes de ces attaques étaient aussi bien des membres du FPI de Gbagbo que du RDR de Ouattara; après la fuite de Guei, les principales victimes ont été des membres soupçonnés du RDR, des étrangers et des musulmans. Toutes ces violences n'ont généralement pas fait l'objet d'enquêtes et les victimes n'ont guère de possibilité d'avoir recours à la justice.

Le Président Gbagbo aurait dû mettre autoritairement sous contrôle les forces de sécurité d'Etat après sa prise de pouvoir et aurait également dû prendre des dispositions visant à traduire en justice les auteurs des atrocités initiées par l'Etat en octobre. Cependant, il ne l'a pas fait.

Les élections législatives de décembre ont été caractérisées par une dégradation supplémentaire de l'Etat de droit car les agents de l'Etat et leurs partisans politiques, encouragés par l'impunité dont ils jouissaient, ont perpétré des actes de violence similaires et, dans certains cas, pires. Bien qu'il y ait eu moins de tueries, les cas de détentions arbitraires furent plus nombreux, ainsi que les cas de violence sexuelle et de persécution religieuse. Egalement, en décembre, les relations entre les forces de sécurité et les jeunes du parti de Gbagbo s'étaient consolidées, et ces derniers jouissaient d'une immunité totale, même quand ils commettaient des atrocités devant les gendarmes et la police.

Bien que le Président Gbagbo n'ait pas préconisé la violence, pour laquelle le Général Guei doit être principalement tenu responsable, il a continué à employer les mêmes méthodes d'incitation et de polarisation ethnique et il n'a pas pris de mesures crédibles pour traduire en justice les auteurs de crimes contre l'humanité ou pour s'assurer que de telles violences ne puissent se répéter.

Les forces de sécurité de l'Etat - tout d'abord aux ordres du dictateur militaire le Général Robert Guei et, après sa fuite du pays, aux ordres du Président Laurent Gbagbo - furent responsables de la grande majorité des graves violations des droits de l'homme tant en octobre qu'en décembre. Au sein des forces de sécurité, la police et les gendarmes furent impliqués de manière plus directe. L'armée régulière est restée dans ses casernes, séparée de la garde présidentielle et notamment de la Brigade Rouge, son corps d'élite, qui a commis des actes de violence contre les manifestants avant la fuite du Général Robert Guei. Presque toutes les tueries commises par les forces de sécurité semblent avoir été délibérées: dans de nombreux cas, des preuves formelles existent, démontrant que les tueries avaient été organisées et préméditées, existent.

A la suite de la fuite du Général Guei, la branche des jeunes du FPI et des groupes d'autodéfense ethniques alignés avec le Président Gbagbo, y compris son propre groupe ethnique bété, ont souvent coordonné leurs efforts avec les forces de sécurité et ont, de toute évidence, joui de leur appui. Ces forces civiles cautionnées par l'Etat furent également responsables de graves exactions y compris de viols et de meurtres.

Les victimes étaient en leur très grande majorité des partisans présumés du RDR, très implanté dans le Nord du pays à majorité musulmane. Les Ivoiriens de l'ethnie des Dioulas du Nord, les musulmans et les étrangers ont été persécutés parce qu'ils étaient perçus comme partisans du RDR. Les partisans du RDR étaient descendus dans les rues, souvent lors de violentes manifestations, pour protester contre la disqualification du leader de leur parti, Alassane Ouattara, empêché de se présenter tout d'abord aux élections présidentielles d'octobre, puis aux élections législatives de décembre. Lorsque la violence prit des dimensions religieuses et ethniques, les forces de sécurité commencèrent à prendre pour cible les civils, moins sur la base de leur affiliation politique qu'en raison, seulement et explicitement, de leur religion, de leur ethnie et/ou de leur nationalité supposée.

La violence pendant les élections a trouvé ses origines dans le discours politique dont le point central était la notion de citoyenneté. Trois Présidents successifs, Bédié, Guei et Gbagbo, ont placé la question de la citoyenneté au centre du programme politique de leur parti. Depuis 1995, lorsque le Président Bédié, le premier, invoqua la

concept d'ivoirité, il y eut plusieurs éruptions de violence contre les étrangers. On estime que 26% de la population de la Côte d'Ivoire est composée d'immigrés, principalement du Burkina Faso, de Guinée, du Mali, du Nigeria et du Niger. Le secteur agricole dépend énormément de ces travailleurs immigrés. En 1999, des tensions entre les Krumens, une ethnie du sud-ouest de la Côte d'Ivoire et des fermiers burkinabés, qui cultivaient les plantations de café, de cacao et de palmiers depuis des décennies ont eu pour résultat l'expulsion de 8000 à 12000 Burkinabés.<sup>1</sup> La ferveur politique nationaliste alimentée par les responsables politiques, a transformé le sentiment populaire de certaines circonscriptions envers les étrangers et, plus récemment, envers les Ivoiriens du Nord venant de régions frontalières du Burkina Faso, de Guinée et du Mali.

Une tentative de coup d'Etat contre le gouvernement du Président Gbagbo, le 7 janvier 2001, a une fois de plus provoqué des attaques frénétiques contre les étrangers, lorsque le Président accusa des étrangers du Burkina Faso d'être impliqués dans la tentative. A la suite de persécutions, d'attaques et d'extorsions par les membres de groupes d'autodéfense ainsi que par les membres des forces de sécurité d'Etat, des dizaines de milliers d'étrangers, principalement des Burkinabés, ont fui la Côte d'Ivoire.

Le grade et l'ancienneté des officiers du corps de sécurité de l'Etat impliqués dans la perpétration des violations des droits de l'homme est inquiétant. Les victimes ont souvent relaté la présence d'officiers au cours d'opérations durant lesquelles de graves exactions ont été commises et le fait qu'apparemment, ces officiers commandaient. Il n'y a aucun doute que des officiers de haut rang étaient responsables de six camps militaires, de police et de gendarmerie où des centaines de détenus ont été torturés. Des anciens détenus ont souvent décrit la présence d'officiers dans les camps de police et de gendarmerie et le fait qu'ils surveillaient et dirigeaient les mauvais traitements ou qu'ils ne faisaient rien pour les arrêter. Des gendarmes ont violé des femmes en plein air dans l'École Nationale de Gendarmerie et des témoins ont identifié, grâce à leurs insignes, au moins sept officiers de l'École Nationale de Police qui ont participé aux abus sexuels contre plusieurs femmes. D'autres officiers sont intervenus pour arrêter certaines exactions ou ont tenté de le faire.

Des témoins ont souvent décrit des signes de défaillance du commandement, lorsque des officiers et des soldats se disputaient au sujet de décider s'il fallait ou non commettre certaines exactions ou bien lorsque des soldats commettaient des violations même après avoir reçu l'ordre de leurs officiers de ne pas le faire. De nombreux témoins ont décrit une restructuration informelle de l'autorité militaire sur la base de l'appartenance ethnique au lieu du grade. Il semble que des soldats et des sous-officiers de l'ethnie bété du Président Gbagbo aient désobéi aux ordres ou se soient opposés à des officiers supérieurs appartenant à d'autres ethnies.

A la suite d'un déluge de condamnations internationales, la Côte d'Ivoire a promis de mener trois enquêtes judiciaires officielles sur les violences d'octobre : la première sur le massacre de cinquante-sept personnes le 26 octobre (le Charnier de Yopougon); la deuxième sur le massacre de dix-huit personnes dont on a retrouvé les corps, flottant dans le lagon d'Ébrié les 25 et 26 octobre et la troisième sur le cas d'au moins six personnes assassinées dans le quartier de Blokosso le 26 octobre.

Après que des organisations locales et internationales de défense des droits de l'homme ont dénoncé les violences sexuelles perpétrées contre des femmes par les forces gouvernementales et par des groupes d'autodéfense cautionnés par l'Etat, et ont dénoncé la torture très répandue des détenus pendant la vague de violence de décembre, une enquête officielle concernant les viols a été menée mais aucune action n'a été prise à la suite de cette enquête.

En dépit d'éléments de preuve accablants contre les membres de ses forces de sécurité et les promesses répétées qu'a fait le Président Gbagbo de punir les individus responsables de violations des droits de l'homme, pas un seul membre des forces de sécurité n'a été arrêté et condamné suite aux incidents de la fin de l'année 2000. En avril 2001, huit gendarmes ont été accusés de meurtre en liaison avec le Charnier de Yopougon. L'un d'eux était le capitaine (à l'époque) Victor Be Kpan, qui commandait le camp de gendarmerie d'Abobo où les premiers massacres eurent lieu, et qui a été promu commandant après les violences de l'élection d'octobre. Aucun des huit,

---

<sup>1</sup> Radio France International, Paris, 26 novembre 1999.

qui ont tous nié leur participation aux meurtres, n'a été arrêté ou placé en détention. Le procès a commencé le 24 juillet 2001, devant un tribunal militaire à l'intérieur du camp Agban de la gendarmerie et, le 3 août 2001, les huit gendarmes ont tous été acquittés. Le juge a décidé que les procureurs n'avaient pas présenté assez de preuves impliquant directement les gendarmes dans la responsabilité des massacres. Les deux rescapés du massacre ont refusé de témoigner au procès, disant qu'ils craignaient pour leur propre sécurité.

Deux frères, tous deux des civils, étaient les seuls détenus concernés par rapport aux violences de l'élection : ils ont été arrêtés à propos du meurtre du gendarme lieutenant Nyobo N'Guessan du 26 octobre 2000 et, à la date de rédaction de ce document, ils étaient encore en attente de leur procès. Par ailleurs, le Président Gbagbo a répondu aux requêtes concernant l'établissement des responsabilités pour les exactions par une série de gestes symboliques comme la mise en place d'un comité de vingt-six membres pour la promotion de la réconciliation nationale et la commémoration du 9 novembre 2000 en tant que journée nationale de prières pour ceux qui ont été tués lors des violences d'octobre.

Bien que la communauté internationale ait condamné à la fois les violences à l'époque des élections et l'absence de participation publique lors du processus démocratique, il n'y a pas eu de requêtes appropriées pour que justice soit rendue et pour que les responsabilités soient clairement établies, sauf en ce qui concerne le massacre de Yopougon. La décision prise par les Nations unies d'établir une commission internationale d'enquête sur les violences d'octobre est une exception. La commission, qui a passé deux mois en Côte d'Ivoire, a conclu que de graves et systématiques violations des droits de l'homme, qui ont souvent pris une dimension ethnique, ont eu lieu pendant la période des élections d'octobre et de décembre. Elle a conclu que des membres des forces de sécurité, particulièrement les gendarmes, étaient responsables de graves violations, y compris le massacre de Yopougon. La commission a recommandé que les responsables de violations des droits de l'homme soient punis, que d'autres enquêtes sur les cas de torture et de mauvais traitements soient menées et que la lutte contre l'impunité au sein des forces de sécurité, qui sévit de longue date, devienne une priorité absolue du gouvernement ivoirien.

L'avenir de la Côte d'Ivoire n'est pas assuré. Les élections de 2000, tant attendues, dont on espérait qu'elles allaient restaurer la démocratie, ont permis de mettre en évidence comment l'impunité militaire s'est enracinée et également à quel point les fondements démocratiques du régime sont devenus fragiles. Le climat social et politique reste instable et caractérisé par l'intolérance, la xénophobie et la méfiance. L'atroce brutalité qui a émergé lors de la période électorale fut le fruit d'une dangereuse politique de manipulation de l'ethnicité à des fins politiques. De la restauration de l'Etat de droit dépendra soit l'aggravation de la défiance ethnique et religieuse révélée au cours des élections au sein de la société ivoirienne soit la disparition progressive de cette défiance. Le gouvernement ivoirien et la communauté internationale doivent clairement aborder les exactions décrites dans ce rapport non pas en les niant, en tolérant l'impunité ou par des gestes symboliques mais au contraire par des actes concrets.

Human Rights Watch demande au Président Laurent Gbagbo d'ordonner au Ministère de la justice d'enquêter rapidement, de poursuivre et de punir les responsables des violations des droits de l'homme. Il doit garantir que les forces de sécurité s'emploieront à protéger tous les Ivoiriens et les étrangers; non pas seulement les citoyens loyaux à son ethnie ou à son parti politique. Il doit mettre fin à l'impunité militaire et prendre des mesures concrètes afin de créer une société basée sur la tolérance, l'égalité sociale et l'autorité de la loi. La communauté internationale et les donateurs internationaux doivent employer tous les moyens possibles pour insister sur le respect des droits de l'homme. Agir autrement entraînerait la Côte d'Ivoire vers un état de violence permanente et de non-droit, qui trouble déjà les pays voisins.

## **Principaux résultats**

### ***Massacres par les Membres des Forces de Sécurité***

Pendant les vagues de violence d'octobre et de décembre, les membres des forces de sécurité ont tiré sur les manifestants et arrêté des partisans de l'opposition ainsi que des étrangers qu'ils ont ultérieurement exécutés dans des fossés, dans des champs, dans leurs propres foyers et dans un camp de la gendarmerie. Les membres de la

gendarmerie furent responsables de la plupart des massacres, y compris celui des cinquante-sept personnes dont les corps ont été retrouvés dans le Charnier de Yopougon et plusieurs autres massacres de moindre échelle. Environ 170 personnes ont péri à la suite de la violence d'octobre et Human Rights Watch a documenté quarante-deux morts, dont trente-six ont été perpétrés par les forces de sécurité pendant les événements de décembre.

De nombreux manifestants politiques de tous les partis ont été tués quand les gendarmes, la police et, avant la fuite du Général Guei, la garde présidentielle a ouvert le feu au hasard sur eux lorsqu'ils se réunissaient dans leurs quartiers ou quand ils défilaient dans les rues. Les 24 et 25 octobre, la Brigade Rouge d'élite de la garde présidentielle a ouvert le feu sur des milliers de manifestants principalement du FPI, qui étaient sortis dans les rues pour protester contre l'annulation de l'élection par le Général Guei. Le FPI estime qu'environ soixante de ses partisans ont été tués. Au moins dix-huit corps découverts flottant dans le lagon d'Ébrié par la suite étaient ceux de gens dont on pense qu'ils avaient été tués lorsque la garde présidentielle avait ouvert le feu sur des manifestants qui essayaient de traverser un pont menant au centre ville.

Les gendarmes ont tué de nombreuses personnes en octobre et en décembre en guise de représailles pour la mort d'un de leurs membres durant les affrontements. En octobre, lorsque la nouvelle qu'un lieutenant de gendarmerie avait été tué lors d'une patrouille dans le quartier de Derrière Rail d'Abobo s'est répandue, les gendarmes du camp de gendarmerie d'Abobo devinrent fous de haine, pourchassant et tuant environ vingt jeunes hommes qu'ils ont ciblés en tant que partisans du RDR, étrangers ou musulmans. En décembre, un gendarme a été tué lors des affrontements avec les partisans du RDR dans le quartier Port Bouet II de Yopougon. En réaction, les gendarmes et la police ont abattu au moins treize manifestants et, par la suite, sont allés dans les rues avec des bouteilles d'essence et ont incendié des commerces, des maisons et des autos. Au moins trois personnes, y compris deux enfants, sont mortes.

### ***Violences Sexuelles***

Les femmes aussi bien que les hommes détenus ont été soumis à des abus sexuels et humiliés pendant leur détention par les gendarmes et la police ou par les partisans du FPI en présence des forces de sécurité. Human Rights Watch a documenté les cas de sept hommes dont les organes génitaux ont été frappés et/ou brûlés, de onze femmes qui ont été violées et au moins de douze autres femmes qui ont été pénétrées par des objets, battues sur les parties génitales ou soumises à des humiliations sexuelles. Il y a eu beaucoup plus d'abus sexuels contre les femmes pendant la vague de violence des élections de décembre qu'en octobre.

Au début du mois de décembre, quatre femmes détenues dans l'École de gendarmerie nationale ont été soumises de manière répétée à des viols collectifs pendant deux jours. Plusieurs femmes ont également été soumises à des viols collectifs par environ dix gendarmes et, par la suite, par plusieurs jeunes militants du FPI dans le parc d'un institut technique de Cocody. Des élèves agents de police et des policiers à l'intérieur de l'École Nationale de Police ont soumis six femmes détenues à des traitements dégradants et, dans au moins trois cas, ont forcé des femmes à s'allonger nues devant un groupe de policiers qui ont ensuite introduit du sable et des bâtons d'agent de police dans leurs vagins. L'une de ces femmes était au début d'une grossesse et a fait une fausse couche pendant ses jours de détention.

### ***Détention et Torture par des Membres de la Police et de la Gendarmerie***

Après avoir détenu des centaines de militants du RDR, de musulmans et d'étrangers, la police et les gendarmes ont systématiquement utilisé des formes extrêmes de brutalité et de torture, ayant pour résultat la mort de plusieurs jeunes hommes. Au moins quinze jeunes hommes ont "disparu" après leur détention. De nombreux militants du RDR de rang moyen et élevé ont été torturés et ultérieurement emprisonnés sans respect de la légalité. Des employés d'hôpitaux et de cliniques ont rapporté avoir traité des centaines de victimes qui avaient des lacérations, des os fracturés, des brûlures, des commotions et des fractures du crâne subis en détention.

Des civils ont été détenus après avoir été arrêtés dans la rue et ordonnés de montrer leurs papiers d'identité, traînés hors de leurs foyers et de leurs lieux de travail, ou bien appréhendés lorsqu'ils participaient aux manifestations. Des dizaines de civils non engagés politiquement ont été capturés exclusivement et explicitement sur la base de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur nationalité supposée.

Des dizaines de détenus ont été frappés avec des barres de fer, des câbles électriques, des cordes, des ceintures, des bâtons d'agent de police, des colliers de chien, des chaînes de vélo, des crosses de pistolet et des branches d'arbres; brûlés avec des cigarettes, des morceaux de plastique brûlant, des fers et des couvercles de casseroles brûlants; arrosés d'eau froide et forcés de nager dans des égouts ouverts fétides; forcés de marcher sur des vêtements et des pneus en flammes; aspergés de gaz lacrymogène de très près, soumis à des vaporisations de gaz lacrymogène et de Mace (gaz incapacitant) dans les yeux, la bouche et sur les organes génitaux; forcés de se battre les uns avec les autres, de manger des excréments et de boire leur propre sang; menacés de mort ou soumis à des simulacres d'exécutions. Les centres de détention les plus infâmes étaient l'école nationale de police, l'école nationale de gendarmerie et le camp de gendarmerie d'Agban.

### ***"Disparitions"***

Au moins quinze personnes, y compris plusieurs étrangers, qui ont été, soit capturés, soit vus pour la dernière fois en détention, soit estimés être en détention à l'époque des élections d'octobre, manquent toujours, ils ont "disparu." La plupart de ceux qui ont "disparu" ont été détenus dans leur foyer ou dans leur quartier par des hommes en uniforme. A Abobo, neuf hommes Dioulas, la plupart de la même famille, ont été détenus par la police et emmenés dans un véhicule de transport en commun. A Treichville, un homme blessé, renvoyé d'un hôpital n'est jamais rentré chez lui et on croit qu'il a été mis en détention. A Derrière Rail, un homme de vingt-huit ans a été traîné hors de son foyer par des gendarmes, devant sa mère. A Abobo, un homme de vingt-cinq ans, du Burkina Faso, a été capturé par un policier en uniforme et deux hommes armés en vêtements civils et n'a jamais été retrouvé. Des employés d'hôpitaux et de morgues ont décrit des visites répétées par des membres de familles qui essayaient de retrouver ceux qu'ils aimaient. Les corps très décomposés, non réclamés et non identifiés de quarante-cinq victimes de la violence politique ont été enterrés à Abidjan dans la soirée du 1er avril 2001, et on pensait que certains des "disparus" se trouvaient parmi eux. Human Rights Watch n'a documenté aucun cas de "disparition" à la suite des violences de décembre.

### ***Aggressions et Menaces Auprès de Blessés et de Personnes Venant en Aide aux Blessés***

A de nombreuses reprises, les gendarmes, la police et les partisans du FPI ont entravé le travail de la Croix Rouge et autre personnel médical qui essayait de traiter et d'évacuer les blessés. En octobre, une voiture privée transportant un jeune Dioula blessé et son docteur a été arrêtée par une bande de partisans du FPI portant des T-shirts de Gbagbo. La bande a battu tous les occupants, y compris le blessé et son médecin et, ensuite, a mis le feu à la voiture. En décembre, une ambulance transportant quatre partisans du RDR blessés a été arrêtée à Cocody par environ vingt gendarmes soutenus par un groupe important de partisans du FPI. Les gendarmes ont ordonné aux blessés de sortir de l'ambulance en les menaçant de les tuer ainsi que le personnel de l'ambulance s'ils refusaient de sortir. L'un des patients, une femme, a ensuite été traînée plus loin et violée par au moins deux jeunes du FPI sous les yeux des gendarmes. Dans au moins trois autres cas, les gendarmes et la police ont détenu des ambulances de la Croix Rouge et ont menacé de tuer les partisans du RDR qui se trouvaient à l'intérieur. Au moins un hôpital gouvernemental a refusé de traiter les partisans du RDR blessés.

### ***Persécution Religieuse***

Plusieurs mosquées ont été attaquées et brûlées par des foules FPI, alors que d'autres ont fait l'objet de perquisitions par la police et les gendarmes. Les musulmans étaient souvent ciblés pour la détention et, dans certains cas, victimes d'exécutions extrajudiciaires en raison uniquement de leur religion. Durant leur détention, les musulmans ont souvent été insultés et forcés à enfreindre les préceptes musulmans. Ceci a été tout particulièrement le cas en décembre, pendant le Ramadan. Quelques églises ont également été attaquées par des foules RDR, et ont subi des destructions et pertes de biens.

En octobre, la mosquée Aicha Niangon-Sud a été complètement détruite après avoir été attaquée par environ 200 jeunes du FPI. La police, appelée pour protéger la mosquée, a arrêté les trente-trois musulmans qui se trouvaient à l'intérieur et s'est ensuite abstenue d'intervenir pendant que la mosquée était pillée et incendiée.

En décembre, soixante-quatorze musulmans et leur imam, qui s'étaient réunis pour les prières de l'après-midi à la mosquée d'Avocatier ont été arrêtés et détenus pendant plusieurs jours dans l'école nationale de police de

Cocody. Lors d'une opération similaire, environ vingt-cinq musulmans et leur imam ont été arrêtés par la police quand ils étaient en train d'examiner les dommages occasionnés à la mosquée Sofogia après sa mise à feu par une foule FPI peu de temps auparavant.

Durant leur détention, des groupes de musulmans ont été arrosés d'urine et d'eau sale, forcés d'interrompre leur jeûne, interdit de prier ou battus lorsque, autorisés à prier, ils se courbaient. Des musulmans âgés et des imams ont été forcés d'arracher leur barbe et de regarder la police détruire des Corans sacrés.

### ***Violences Collectives***

Les bagarres entre militants rivaux des partis FPI et RDR ont provoqué de nombreuses morts. Les militants des deux factions étaient armés de bâtons, de machettes, de barres de fer, de gourdins hérissés de clous, de pierres et, dans quelques cas, de fusils de chasse et de fusils automatiques. Les manifestations politiques se sont transformées en véritables batailles entre les deux factions et ont dégénéré dans la violence collective pour des raisons religieuses et ethniques. Dans de nombreux cas, les gendarmes et la police se sont activement rangés du côté des militants du FPI ou bien n'ont rien fait pendant que de graves abus, comme des viols et des meurtres, étaient commis par les foules. Les militants du FPI et du RDR sont sortis spontanément dans les rues mais leurs chefs n'ont pas fait grand chose pour retenir leurs partisans.

La plus grave de ces attaques s'est produite en octobre dans le quartier Blokosso, un bastion de l'opposition habité par des Ébriés, une ethnie du Sud. Au cours de l'attaque, une foule de partisans de l'opposition a tué au moins six jeunes hommes non identifiés. A Yopougon, des partisans du FPI ont brûlé vif un musulman. A Anonkoua, un autre quartier ébrié, un homme vêtu d'une robe musulmane a été attaqué avec un marteau et gravement blessé et un menuisier d'origine malienne qui rentrait chez lui a perdu sa jambe gauche et est devenu aveugle après une violente attaque. En décembre, un partisan du RDR qui s'était enfui dans le quartier pour éviter une fusillade a été taillé en pièces par des jeunes Ébriés sous le regard d'au moins trois gendarmes.

En octobre, des partisans du RDR à Anyama ont brûlé vif un fonctionnaire, battu des partisans du FPI, pillé des maisons et dévalisé un marché local. A Abobo, des groupes de partisans du RDR sont entrés de force dans les maisons de partisans de l'opposition et sont allés dans les rues, cherchant et brutalisant les non-Dioulas. En décembre, un groupe important de partisans du RDR ont coupé la gorge d'un fonctionnaire des finances municipales à Treichville.

## **II. RECOMMANDATIONS**

### **Au gouvernement de la Côte d'Ivoire :**

- Reconnaître officiellement et condamner publiquement les tueries illégales et autres exactions commises à l'encontre des manifestants pacifiques, des membres de l'opposition, des gens originaires du Nord, des étrangers et des autres personnes en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse.
- Mettre en œuvre les recommandations des enquêteurs des Nations Unies et soumettre aux autorités en charge des poursuites les informations soumises par la mission des Nations Unies.
- Etablir une enquête judiciaire indépendante sur: (1) les violences à l'époque des élections présidentielles d'octobre et des élections législatives de décembre et (2) les violences contre les gens originaires du Nord et les étrangers; les enquêteurs auront le pouvoir de faire des recommandations sur l'ouverture de poursuites judiciaires et sur les mesures à prendre afin d'éviter la répétition de ce genre de violence.
- Suspendre immédiatement, soumettre à une instruction et si nécessaire poursuivre en justice tout membre des forces de sécurité contre lequel il existe des allégations de torture et de mauvais traitements, y compris des allégations d'abus sexuels, de détention illégale, de "disparition" et d'exécution extra-judiciaire.
- S'abstenir d'utiliser la branche des jeunes du FPI et des groupes d'étudiants pour des fonctions de sécurité réservées à la police et aux gendarmes et enquêter et poursuivre en justice, s'il y a lieu, les

membres d'un tel groupe contre lesquels il existe des allégations d'activités illégales ou de violations des droits de l'homme.

- Publier rapidement les résultats des deux enquêtes judiciaires promises à la suite des violences d'octobre concernant le meurtre dans le quartier de Blokosso et les dix-huit corps repêchés dans le lagon d'Ébrié.
- Inculper immédiatement d'une infraction pénale toutes les personnes en détention ou les libérer; les inculpés devraient être jugés rapidement et conformément aux normes internationales qui exigent que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial.
- Inviter les rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et les disparitions forcées à visiter la Côte d'Ivoire et à préparer des rapports sur la situation dans ce pays en vue de leur soumission à la 58ème session de la Commission sur les Droits de l'Homme.

#### **Aux Etats-Unis, à la France, à l'Union Européenne et aux Institutions Financières Internationales:**

- Demander au gouvernement ivoirien, publiquement et à huis clos, d'enquêter et de poursuivre en justice s'il y a lieu toutes les allégations de violations des droits de l'homme relatives aux élections d'octobre et de décembre 2000.
- Conditionner la reprise de l'aide financière à la Côte d'Ivoire aux efforts crédibles pour enquêter et poursuivre en justice les cas de graves violations des droits de l'homme et pour améliorer le respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit et des principes démocratiques.
- Refuser toute assistance militaire ou policière au gouvernement ivoirien tant que la responsabilité des forces de sécurité pour les exactions constatées n'a pas été établie.
- En concevant de futurs projets d'aide au développement, donner priorité aux programmes pour le renforcement du système judiciaire ivoirien et d'autres institutions essentielles à l'Etat de droit.
- Exercer des pressions diplomatiques sur le gouvernement de la Côte d'Ivoire afin qu'il se conforme *in extenso* aux recommandations de la commission d'enquête des Nations Unies.
- Soutenir les organisations de la société civile ivoirienne dans leurs efforts visant à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et à soutenir la liberté de la presse en Côte d'Ivoire.

#### **Aux Nations Unies:**

- Offrir l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme afin de mettre en œuvre les recommandations de la commission d'enquête.
- S'assurer que tous les programmes des Nations Unies existant déjà en Côte d'Ivoire contiennent un important volet de droits de l'homme et prévoient un contrôle suivi des tensions ethniques et religieuses actuelles.
- Soumettre des rapports publics et réguliers sur la situation actuelle des droits de l'homme en Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité par le biais du bureau du représentant résident des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

#### **A la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale et à l'Organisation de l'Unité Africaine :**

- Insister sur la question de la responsabilité en ce qui concerne les violations des droits de l'homme qui ont eu lieu en Côte d'Ivoire depuis octobre 2000.
- Accroître le niveau d'attention et de vigilance accordé à la situation instable des droits de l'homme et à la violence contre les étrangers et autres personnes distinguées en raison de leur religion ou de leur appartenance ethnique en Côte d'Ivoire.
- Faire de l'état des droits de l'homme un volet de l'ordre du jour de la réunion annuelle de l'OUA et au cours des réunions régulières de l'ECOWAS.
- Demander à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de donner suite à sa récente visite promotionnelle en Côte d'Ivoire en nommant une mission d'enquête sur les violences

au cours des élections et sur les violations actuelles des droits de l'homme, de publier un rapport écrit sur cette enquête et de fournir des fonds pour une telle enquête.

### III. CADRE GENERAL

Pendant plus de trois décennies après son indépendance de la France en 1960, la Côte d'Ivoire était un pays dans lequel des gens de différentes religions et ethnies, y compris des millions de personnes venues d'états voisins en Afrique occidentale coexistaient relativement harmonieusement. Les tensions religieuses et ethniques potentielles se sont largement estompées grâce au premier Président de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, un catholique, qui a gouverné à travers son Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI) jusqu'à sa mort en 1993. Pendant plus de trente ans, sous le gouvernement de Houphouët-Boigny, l'économie de la Côte d'Ivoire, premier producteur de cacao mondial, était l'une des plus grandes puissances économiques africaines, et attirait des immigrants de toutes les sous-régions d'Afrique occidentale. Sur le plan politique, on estimait que c'était un modèle de stabilité dans une région frappée par les guerres, bien que les défis au gouvernement autocratique du seul PDCI aient augmenté lorsque la situation économique s'est dégradée au cours des années 1980. Après la légalisation des partis d'opposition en 1990, les forces de sécurité ont été de plus en plus utilisées contre les adversaires du gouvernement PDCI.

Henri Konan Bédié, qui était à l'époque Président de l'Assemblée Nationale, a succédé à Houphouët-Boigny en 1993. Bédié, qui a été élu Président en 1995, était également un catholique issu de la même ethnie Akan. Pendant le régime Bédié, qui a duré six ans, son gouvernement a souffert d'accusations de corruption et de mauvaise gestion qui se sont soldées en 1998 par la suspension de leur aide économique par le Fonds Monétaire Internationale, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.<sup>2</sup>

L'impopolarité du Président Bédié allant croissant, il a cherché à éliminer ses rivaux politiques potentiels. En opposition totale à la politique de Houphouët-Boigny, qui encourageait l'immigration et qui invitait les musulmans à participer au gouvernement, Bédié a attisé la méfiance religieuse et ethnique à travers sa propre forme de nationalisme, qu'on appela "Ivorigisme". Avant les élections présidentielles de 1995, Bédié suscita la xénophobie visant à ruiner la personne qu'il pensait être potentiellement son plus important rival politique, Alassane Ouattara. Ouattara avait été Premier Ministre de Houphouët-Boigny et, par la suite, a dirigé le parti du Rassemblement des Républicains (RDR), lequel était énormément soutenu par le Nord, largement musulman. Bédié a insisté sur le fait que Ouattara n'était pas né Ivoirien mais qu'il était en fait du Burkina Faso voisin. Lorsque Bédié a remis en cause la nationalité de Ouattara et a fini par lui interdire de se porter candidat aux élections de 1995 parce qu'il n'avait pas droit à la citoyenneté ivoirienne, Ouattara et le RDR se sont retirés de la campagne électorale et Bédié a été réélu.

Le 24 décembre 1999, des soldats qui se plaignaient d'être mal payés ont démis le Président Bédié et ont demandé au Général Robert Guei, le chef d'état-major de Bédié, de mener la rébellion. Après avoir pris le pouvoir, Guei s'est entouré d'une junte largement composée de ministres des plus importants partis d'opposition, y compris le RDR et le Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, a promis d'éliminer la corruption et de réécrire la constitution. Bien que de nombreux Ivoiriens, las de la corruption croissante sous le régime de Bédié, se soient réjouis du coup d'état, exécuté pour la plupart sans effusion de sang, ce coup d'état a déstabilisé la réputation de modèle régional de stabilité qu'avait la Côte d'Ivoire.

En juillet 2000, il était clair que le Général Guei avait des ambitions politiques et que lui aussi était prêt à provoquer les différends ethniques et religieux afin d'éliminer ses rivaux politiques. A la fin de juillet, un pseudo-référendum constitutionnel a eu lieu qui, entre autres, sanctionnait des amendements établissant de nouvelles conditions plus strictes pour participer aux élections<sup>3</sup>. En vertu de la nouvelle constitution, les deux parents de toute personne souhaitant participer à l'élection présidentielle devaient être nés en Côte d'Ivoire.

<sup>2</sup> "Les perturbations politiques exposent les faiblesses économiques de la Côte d'Ivoire", AFP, 17 janvier 2001.

<sup>3</sup> La Constitution de la Côte d'Ivoire, Chapitre III, selon l'amendement de 2000, dispose: "Le Président de la République et le Gouvernement, Article 35 : Le candidat à la présidence doit ... être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine. Il ne doit jamais avoir renoncé à sa nationalité ivoirienne ou s'être prévalu d'une autre nationalité".

Ouattara et les autres candidats ont contesté les nouvelles conditions mais, le 6 octobre 2000, une décision controversée de la Cour Suprême a disqualifié quatorze des dix-neuf candidats présidentiels, y compris Ouattara, pour des raisons de citoyenneté, et l'ancien Président Bédié pour ne pas avoir présenté un certificat médical conforme. Il est possible de penser que les membres de la Cour Suprême, qui avait été dissoute en 1999 à la suite du coup d'état, avaient été sélectionnés par Guei lui-même.

Des élections présidentielles ont eu lieu le 22 octobre 2000. Les premiers résultats indiquaient que Laurent Gbagbo, le candidat du FPI, arriverait en tête de liste. A la lecture de ces premiers résultats, le Général Guei a dissous la Commission électorale nationale et s'est déclaré élu. Le 24 octobre 2000, des dizaines de milliers de manifestants de plusieurs partis politiques sont descendus dans les rues et ont marché sur le centre ville. La garde présidentielle d'élite du Président Guei a ouvert le feu sur les manifestants et en a tué des dizaines. Le 25 octobre 2000, lorsque la police et l'armée l'ont abandonné, le Général Guei a fui le pays et Laurent Gbagbo s'est déclaré Président.

Le 26 octobre 2000, lorsque les adhérents du parti FPI de Gbagbo étaient en train de fêter la consécration de leur nouveau président, le RDR de Ouattara est une fois de plus allé manifester dans les rues, en demandant, cette fois, de nouvelles élections car Ouattara et d'autres candidats avaient arbitrairement été empêchés de se porter candidats. Les tensions ethniques et religieuses ont marqué les affrontements sanglants qui s'en sont ensuivis car les forces de sécurité et les civils partisans du Président Gbagbo se sont heurtés aux gens du Nord, pour la plupart musulmans, qui sont les principaux partisans du RDR. Les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, les Nations Unies et l'Organisation d'Unité Africaine ont appuyé l'appel du RDR afin que de nouvelles élections aient lieu.

Ouattara et le RDR s'apprêtaient à participer aux élections législatives du 10 décembre 2000 mais une décision de la Cour Suprême, le 30 novembre 2000, a une fois de plus interdit à Ouattara de se présenter, une fois de plus à propos de sa citoyenneté. Le RDR a réagi en demandant aux gens de boycotter les élections, est sorti dans les rues pour manifester et, plus tard, a perturbé le scrutin dans de nombreuses parties du Nord. Après des affrontements sanglants à la suite d'une manifestation de protestation le 4 décembre 2000, le Président Gbagbo a imposé un couvre-feu et un état d'urgence. La décision de disqualification de Ouattara pour l'empêcher de se porter candidat a été condamnée par les USA, l'OUA et l'Union Européenne qui ont tous suspendu leurs projets d'envoyer des équipes de contrôle du scrutin ou ont retirées de telles équipes.

L'élection législative a eu lieu dans tous les districts sauf douze districts du Nord où les élections pour vingt-sept sièges ont été perturbées par des partisans du RDR qui manifestaient contre la décision de la Cour Suprême. Il y a eu plusieurs rapports de destruction d'urnes électorales et d'attaques contre des fonctionnaires électoraux. Les élections ont eu lieu ultérieurement dans ces districts, le 14 janvier 2001, sans incidents. Le parti au pouvoir, le FPI, a remporté une petite majorité, avec quatre-vingt-seize sièges, sur le parti précédemment au pouvoir, le PDCI, qui a gagné quatre-vingt quatorze sièges. Après avoir boycotté les élections législatives, le RDR a en fait participé aux élections municipales nationales du 25 février 2001 où il a remporté la majorité des sièges, soixante-trois, suivi du PDCI, qui en a gagné soixante, et du FPI qui en a gagné trente-trois.

Outre le coup d'état militaire de décembre 1999, les mutineries militaires d'avril et de juillet 2000, une attaque armée contre la résidence du Général Guei en septembre 2000 et une tentative de coup d'état contre le Président Gbagbo ont encore plus ébranlé la réputation de stabilité politique de la Côte d'Ivoire et a nui à l'économie.

#### **IV. OBLIGATIONS DE LA COTE D'IVOIRE EN VERTU DU DROIT INTERNATIONAL**

Les actes de violence perpétrés par les forces de sécurité de l'Etat ivoirien durant les périodes électorales d'octobre et de décembre 2000 ont violé les dispositions des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la Côte d'Ivoire, notamment la Convention contre la torture et autres peines ou

traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)<sup>4</sup>, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD)<sup>5</sup>, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)<sup>6</sup> et la Convention internationale sur les droits civils et politiques (ICCPR)<sup>7</sup>.

La brutalité des méthodes utilisées par les forces de sécurité, la torture et les mauvais traitements infligés à des centaines de détenus au cours des violences pendant les élections, y compris les abus sexuels d'hommes et de femmes, enfreignent clairement la Convention contre la torture, ratifiée en 1995 par la Côte d'Ivoire. L'article 2 de la Convention précise que "aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de toute autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture". L'imposition d'un état d'urgence, comme celui qui a été invoqué par la Côte d'Ivoire le 4 décembre 2000, avant les élections législatives, ne peut pas, selon cet article, justifier une quelconque utilisation de la torture et "un ordre d'un officier supérieur ou d'une autorité publique" n'est pas recevable pour justifier de la torture. L'article 4 de la convention établit que les Etats signataires doivent mettre hors la loi tout acte de torture dans leurs législations nationales et introduire l'obligation pour les Etats signataires de poursuivre en justice les auteurs de la torture, et de prendre des mesures législatives, administratives, judiciaires ou autres, comme l'éducation, visant la prévention de la torture. De plus, l'article 14 précise que les Etats signataires doivent garantir que les victimes puissent obtenir réparation et aient droit à un dédommagement, y compris la réhabilitation.

Durant les élections de 2000, le gouvernement ivoirien a incité à la haine et la peur, et a exploité les divisions ethniques et religieuses à des fins politiques. Les forces de sécurité d'état, qui ont été employées par le gouvernement pour réprimer l'opposition politique, ont commis des centaines de violations à l'égard des membres d'ethnies minoritaires, des étrangers et des musulmans en général, y compris des exécutions extrajudiciaires, des viols et des détentions illégales. Ces actes enfreignaient de manière flagrante les obligations du gouvernement ivoirien en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination (CERD), ratifiée par la Côte d'Ivoire en 1973.

En tant que signataire de la CERD, le gouvernement ivoirien est obligé, en vertu de l'article 2, de "condamner la discrimination raciale et d'entreprendre de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans délai une politique d'élimination de la discrimination raciale sous toutes ses formes". De plus, chaque Etat signataire entreprend de "ne s'engager dans aucun acte ni aucune pratique de discrimination raciale contre des personnes, groupes de personnes ou institutions et de s'assurer que toutes les autorités publiques et institutions publiques, nationales et locales, agissent conformément à cette obligation." En outre, les Etats signataires s'engagent à "ne pas promouvoir, défendre ou soutenir la discrimination raciale par tout individu ou toute organisation quelconque."<sup>8</sup>

En vertu de l'article 6 de la CERD, le gouvernement ivoirien est obligé "d'adopter des mesures immédiates et efficaces, particulièrement dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information, dans le but de lutter contre les préjugés qui mènent à la discrimination raciale et à promouvoir la compréhension, la tolérance et l'amitié entre nations et ethnies ou races". Au lieu de cibler des individus et de les persécuter pour cause de nationalité, d'ethnie ou de religion, comme c'était le cas durant la période des élections, le gouvernement ivoirien, en vertu de l'article 5, est obligé d'entreprendre d'éliminer toutes les formes de discrimination et de garantir l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine ethnique ou de nationalité. Ceci inclut le respect du traitement égal devant les tribunaux, le droit à la sécurité des personnes et la protection par l'Etat contre la violence ou les blessures. En opposition à l'utilisation de médias contrôlés par l'Etat pour promouvoir la division

---

<sup>4</sup> Adoptée et ouverte pour signature, ratification et adhésion par la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 39/46 du 10 décembre 1984. Entrée en vigueur le 26 juin 1987, conformément à l'article 27 (1). La Côte d'Ivoire a ratifié la CAT le 18 décembre 1995.

<sup>5</sup> Adoptée et ouverte à la signature, la ratification et l'adhésion par la résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 décembre 1965. Entrée en vigueur le 4 janvier 1969 conformément à l'article 19. La Côte d'Ivoire a ratifié la CERD le 4 janvier 1973.

<sup>6</sup> Adoptée et ouverte à la signature, la ratification et l'adhésion par la résolution 34/180 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 18 décembre 1979. Entrée en vigueur le 3 septembre 1981 conformément à l'article 27(1). La Côte d'Ivoire a ratifié la CEDAW le 20 décembre 1995.

<sup>7</sup> Adoptée et ouverte à la signature, la ratification et l'adhésion par la résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 16 décembre 1966. Entrée en vigueur le 23 mars 1976 conformément à l'article 49. La Côte d'Ivoire a ratifié la ICCPR le 26 mars 1992.

<sup>8</sup> CERD, Article 2.

ethnique et les soupçons, l'article 4 oblige tous les Etats signataires à condamner toute la propagande basée sur des idées de supériorité d'une race ou d'une ethnie.

A travers sa ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1995, la Côte d'Ivoire a assumé l'obligation de protéger les femmes de la violence sexuelle et de toutes autres formes de violence contre les femmes perpétrées par des agents de l'Etat aussi bien que par des personnes privées. Bien que la convention n'ait pas explicitement abordé le problème de la violence contre les femmes, comme le viol, une interprétation par le Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination contre les femmes (Comité CEDAW), en 1992, interprétation qui fait autorité, a établi que "la violence contre les femmes est une forme de discrimination qui nuit gravement à la capacité des femmes à jouir des droits et des libertés sur une base d'égalité avec les hommes".<sup>9</sup>

La Convention internationale sur les droits civils et politiques (ICCPR) est le statut international le plus exhaustif sur les droits de l'homme ratifié par la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire a ratifié la ICCPR en 1992. Tous les Etats signataires entreprennent de se porter garants d'un large respect des droits de l'homme fondamentaux; nombre de ces droits ont été enfreints pendant les élections. Les dizaines d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité enfreignaient clairement le droit inhérent à la vie, garanti en vertu de l'article 6, qui précise que "ce droit sera protégé par la loi. Personne ne sera arbitrairement éliminé". La détention illégale de centaines de personnes, privées de leur liberté purement et explicitement pour cause de leur religion, de leur ethnie ou de leur nationalité, enfreignait clairement l'article 9 de la ICCPR qui affirme que "personne ne fera l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire". Les obligations générales de garanties d'une procédure régulière sont énoncées dans les articles 9, 14 et 15, y compris le droit d'être informé des motifs de l'arrestation, d'être rapidement présenté devant un tribunal, et d'être représenté par un avocat. Tous les Etats signataires ont l'obligation de garantir que "toutes les personnes privées de leur liberté seront traitées avec humanité et avec le respect dû à la dignité inhérente à la personne humaine". Le traitement inhumain auquel des centaines de détenus ont été soumis durant la période des élections enfreignait clairement l'article 7, qui énonce que "personne ne sera soumis à la torture ou à une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant". En vertu de l'article 9, les Etats signataires conviennent que toutes les victimes d'une arrestation ou d'une détention illégale "auront un droit à réparation".

Bien qu'elle n'ait pas force de loi, la Déclaration sur la protection de toutes les personnes à l'égard de la disparition forcée, passée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982, affirme la gravité de l'acte de "disparition". La déclaration engage les états à empêcher la pratique de la disparition forcée, à mener des enquêtes sur les allégations de "disparition" et à punir les responsables. L'article 5 définit tous les actes de disparitions forcées comme des infractions pénales et rend les autorités d'état qui les "organisent, y consentent ou tolèrent" responsables en vertu de la loi. Les articles 6 et 7 éclaircissent qu'aucun ordre civil, public ou militaire ou menace de guerre, instabilité politique intérieure ou urgence publique ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée. L'article 10 engage les Etats à détenir tous les détenus dans des lieux de détention officiellement reconnus, à garder des informations précises sur eux y compris leurs lieux de détention et transferts, et de mettre ces informations à la disposition des membres de leurs familles et de leurs avocats. Finalement, l'article 13 explique les principes visant à garantir qu'une enquête sur les plaintes de disparitions forcées sera menée par une autorité d'état indépendante.

Les principes garantis par la prévention efficace et les enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires, adoptée par le Conseil économique et social des Nations unies en 1989<sup>10</sup>, établissent d'importants principes non seulement sur la prévention et la protection des victimes potentielles mais également sur la manière dont une enquête sur une allégation devra être menée. Bien que les principes n'aient pas force de loi, ils donnent aux Etats des conseils faisant autorité sur la manière de s'occuper du phénomène des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires. L'article 1 établit que les exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires sont des

---

<sup>9</sup> Nations unies, Comité sur l'élimination de la discrimination envers les femmes, "Violence contre les femmes", Recommandation générale No 19 (onzième session, 1992), CEDAW/C 1992/L.1/Add.15, para. 1.

<sup>10</sup> Prévention efficace et enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires 1989/65, 15ème Réunion plénière, 24 mai 1989.

infractions passibles de la loi, indépendamment d'un état de guerre ou d'une instabilité politique. Dans l'article 2, les Etats s'engagent en principe à empêcher ces exécutions en garantissant, en partie "un contrôle rigoureux, y compris une chaîne de commandement transparente, de tous les officiels responsables de l'arrestation, de la détention, de la garde et de l'emprisonnement ainsi que de tous ces officiels autorisés par la loi à utiliser la force et des armes à feu". Lorsque des membres de la famille ou autres organismes crédibles rapportent des cas d'exécutions présumées extrajudiciaires, les gouvernements s'engagent à mener une enquête approfondie, rapide et impartiale sur les cas soupçonnés, en respectant les principes établis dans les articles 9-17. L'article 18 engage les gouvernements à garantir que ceux qui ont été identifiés par une enquête comme ayant participé à des exécutions extrajudiciaires, arbitraires ou sommaires, seront traduits en justice, et l'article 19 affirme que dans aucune circonstance, y compris un état de guerre, de siège ou une urgence publique, ne sera accordée une immunité des poursuites de caractère général.

## V. LES ELECTIONS PARLEMENTAIRES D'OCTOBRE

Après l'exclusion de la candidature aux élections présidentielles du 22 octobre 2000 d'Alassane Ouattara, le chef RDR et de plusieurs autres candidats, il ne restait plus que deux candidats possibles : le président sortant, le Général Robert Guei, et le candidat du FPI, Laurent Gbagbo.

L'après-midi du 23 octobre 2000, lorsque les résultats préliminaires ont montré que Gbagbo menait avec une importante majorité, les forces de sécurité sont allées à la Commission nationale électorale (CNE) et ont arrêté le décompte des voix. Elles ont fait sortir les journalistes sous la menace des armes. Le 24 octobre, un responsable du scrutin a annoncé à la radio nationale que la CNE avait été dissoute et que le Général Guei avait remporté l'élection présidentielle avec 56 pour cent des votes.<sup>11</sup>

Durant les semaines préalables à l'élection, Gbagbo avait prévenu que, si on lui volait l'élection, ses partisans allaient manifester dans les rues. L'après-midi du 24 octobre 2000, peu de temps après que Guei se soit déclaré président, Gbagbo a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a condamné l'annulation et demandé à ses partisans d'aller dans les rues et de manifester. "J'exige que dans toutes les villes et dans tous les quartiers de la Côte d'Ivoire les patriotes ivoiriens aillent dans les rues jusqu'à ce que leurs droits soient reconnus et jusqu'à ce que Guei abandonne. A partir de ce moment, je crois que le gouvernement de transition sera dissous et n'aura plus aucune raison d'exister".<sup>12</sup> Au moment même où il disait cela, des dizaines de milliers de partisans du FPI de tout le grand Abidjan avaient déjà commencé à descendre dans les rues. Bien que certains membres d'autres partis, y compris le RDR et le PDCI, aient également manifesté, les manifestants du 24 octobre 2000 étaient, dans leur grande majorité, des partisans du FPI.

Lorsqu'ils sont arrivés au centre ville et à la station émettrice de télévision nationale, les forces militaires loyales au Général Guei, particulièrement la Brigade Rouge, une unité d'élite de la garde présidentielle, ont ouvert le feu sur les foules sans sommation. Elles ont tiré sur des milliers de manifestants en marche pour le district central du Plateau d'Abidjan lorsqu'ils ont essayé de traverser le pont Houphouët-Boigny et, dans certains cas, lorsqu'ils ont sauté dans l'eau du lagon Ébrié pour échapper aux coups de feu. D'autres ont été touchés lorsqu'ils ont essayé de traverser dans des bateaux. Nombre de ceux qui ont été forcés de sauter dans le lagon se sont noyés par la suite. Au moins dix-huit corps, y compris ceux de plusieurs adolescents, ont été découverts dans le lagon par la suite.

Le 24 octobre 2000, un leader FPI, âgé de 32 ans, était sur le pont de Houphouët-Boigny avec des milliers d'autres manifestants, quand les soldats de la brigade rouge ouvrirent le feu, forçant les manifestants à sauter dans le lagon. Il raconte:<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> "Côte d'Ivoire", dans le *Country Reports on Human Rights Practices 2000* du Department of State des USA (Washington, D.C. Department of State des USA, Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail, février 2001).

<sup>12</sup> Séquences de télévision de la conférence de presse avec Gbagbo, Reuters 24 octobre 2000.

<sup>13</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 6 novembre 2000.

Comme nous marchions, la manifestation prenait de l'ampleur, nous étions des centaines, si ce n'est des milliers. Lorsque nous sommes arrivés sur le pont, j'ai pu voir environ 40 militaires alignés de l'autre côté. Nous nous sommes alors assis sur le pont et nous avons commencé à chanter et à scander des slogans pro-Gbagbo pour leur montrer que nous voulions avoir une manifestation pacifiste. Les militaires ont commencé à nous lancer des bombes lacrymogènes et nous les leur avons relancé.

Alors, j'ai entendu les militaires crier 'ALLEZ!' Au début, j'ai pensé qu'ils allaient nous lancer plus de bombes lacrymogènes, mais c'est alors que j'ai entendu les coups de feu et que j'ai réalisé qu'ils étaient en train de nous tirer dessus. Les gens ont commencé à courir dans tous les sens. Beaucoup de gens ont sauté dans l'eau pour s'échapper - ils ne pouvaient courir ni en arrière, ni en avant. Il n'y avait nul part où aller. Alors, j'ai vu plusieurs soldats tirer sur les gens qui sautaient dans le lagon.

Plusieurs personnes près de moi ont été atteintes. J'ai pris la fuite avec d'autres, mais six soldats, dont un en civil, nous ont poursuivis quelques minutes à travers les rues - tirant tout le temps. Alors soudain, j'ai eu mal et j'ai senti du sang dégouliner de ma jambe. Puis le gars à côté de moi fut touché dans le dos. Quoiqu'il en soit, j'ai réussi à m'échapper, et fus pris plus tard à un poste de police avec trois autres blessés. L'homme qui avait été atteint près de moi est mort peu après.

Un propriétaire de bateau, qui fut témoin de ce qui se passa lorsque les manifestants furent chassés du pont, et qui aida plus tard à repêcher de nombreux corps du lagon, décrit ce qu'il a vu:<sup>14</sup>

Mardi, [24 octobre], vers 15-16h, j'ai vu des centaines de manifestants courir en descendant vers le port de la direction du pont. Ils se faisaient tirer dessus de tous les côtés. Alors environ vingt soldats qui attendaient près du port les ont interceptés, et ont commencé à battre les gens. Ils les faisaient coucher par terre et les soldats leur marchaient dessus, leur donnaient des coups de pied, les frappaient avec leurs fusils et les fouettaient avec leurs ceintures. Ils ont marché sur la tête d'une femme et elle a perdu ses dents.

Plusieurs heures après, j'ai vu des soldats courir aux alentours, poursuivant et tirant sur les manifestants. Ils les poursuivaient à travers les rues et dans le lagon. Quand les soldats n'étaient pas en train de regarder, nous aidions à les tirer hors de l'eau.

Le mercredi, [25 octobre], moi et plusieurs autres propriétaires de bateaux avons pêché neuf corps de l'eau; six hommes et trois femmes. Cinq d'entre eux avaient des blessures par balles, principalement sur la poitrine et sur les bras. Trois d'entre eux étaient très jeunes, à peu près de treize à quinze ans. Il y avait un garçon de quatorze ans, cireur de chaussures, que je connaissais. Sa mère est venue et a identifié le corps.

Le jeudi matin, [26 octobre], nous avons pêché neuf autres corps du lagon et mis leurs corps sur les quais. C'était tous de jeunes hommes. Quatre d'entre eux avaient des blessures par balle, et cinq semblaient s'être noyés.

Beaucoup de gens furent tués et blessés quand les Jeeps, utilisées par la Brigade Rouge, furent conduites directement sur la foule des districts de Plateau et de Cocody. Au moins deux partisans FPI furent tués après le tir de deux grenades ou de petits mortiers dans la foule des protestataires. De nombreuses victimes et témoins ont vu le chef de la Brigade Rouge, le sergent Boka Yapi, dirigeant les opérations durant lesquelles de graves exactions furent commises.<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 15 décembre 2000.

<sup>15</sup> Interview de Human Rights Watch, avec douze victimes et témoins, Abidjan, le 4-19 novembre 2001.

Comme la pression montait à l'encontre du général Guei, quelques centaines des principaux militants du FPI furent rassemblés et retenus à l'intérieur du palais présidentiel. Là, certains furent battus et plusieurs, dont une femme enceinte, furent torturés. Quelques-uns de ces détenus FPI furent transférés plus tard au camp de gendarmerie d'Agban ou à l'école de police, où la majorité d'entre eux fut retenue durant plusieurs heures. Les détenus FPI ne décrivent pas de graves sévices dans ces locaux. Dans beaucoup de cas, la différence entre les mauvais traitements endurés par les partisans RDR et par les étrangers, réellement étrangers ou soupçonnés de l'être, détenus deux jours plus tard à l'intérieur des mêmes installations, est impressionnante de contraste.

Un partisan FPI de dix-neuf ans sauta du pont de Houphouët-Boigny, lorsque la garde présidentielle ouvrit le feu sur une grande manifestation le 24 octobre 2000. Il décrit sa capture et son traitement ultérieur pendant sa nuit de détention chez les gardes présidentiels et la police.<sup>16</sup>

C'était une impasse. Environ dix d'entre eux ouvrirent le feu sur nous sur le pont, et nous n'avions pas d'autre choix que de sauter dans l'eau. Ils nous ont suivi pendant que nous essayions de nager vers la rive et finalement, nous avons dû nous rendre. Ils ont capturé plus de trente d'entre nous. En premier, ils nous ont enlevés nos sous-vêtements et nous ont forcé à descendre la rue de Commerce en ligne jusqu'au palais présidentiel. Ils nous ont donné des coups de pied dans les testicules pendant que nous marchions. Puis, à environ cent mètres de l'entrée du palais, ils nous ont forcé à marcher sur nos genoux, et comme nous entrions, les militaires à l'intérieur étaient en train d'applaudir et de pousser des acclamations.

A l'intérieur de l'enceinte du palais, les gens, les femmes aussi bien que les hommes, étaient fouettés et battus avec les boucles de leurs ceintures. Nous étions parmi le second groupe à entrer; tous ceux du premier groupe saignaient et étaient enflés à cause des coups. Un jeune homme, qui était en train de saigner, demanda de l'eau. Un soldat est venu vers lui avec une bouteille d'eau, lui a mis la bouteille dans la bouche et a appuyé dessus pour la lui enfoncer dans la gorge.

Ils ont dit des choses comme: 'Pourquoi êtes-vous en train de manifester? Notre président, n'est-il pas ivoirien? N'est-ce pas ce qui est le plus important? Ils sont tous deux de l'ouest, n'est-ce pas?'

Au bout de quatre heures, plusieurs camions sont venus nous prendre pour nous emmener à l'école de police où ils ont relevé nos noms et nous ont donné de l'eau. On ne nous a plus battus. On nous a libéré le matin suivant à 10 heures. La police était en colère de ce qui nous était arrivé.

Une femme de 32 ans était une des quatre femmes détenues et retenues à l'intérieur du palais présidentiel le 24 octobre 2000. Elle décrit comment l'une d'elles, une femme enceinte, perdit son bébé à la suite des coups.<sup>17</sup>

J'ai rejoint la manifestation le mardi. Quand nous sommes arrivés au pont de Houphouët-Boigny, les militaires de l'autre côté ont commencé à tirer droit sur la manifestation. Les gens se sont dispersés et je suis tombée par terre. Alors, deux soldats sont venus vers moi et m'ont battu avec la crosse de leurs pistolets. Ils m'ont jetée dans un gros camion avec environ 50 autres manifestants et nous ont emmenés au palais présidentiel.

Les femmes avaient été autorisées à garder leurs vêtements. Nous avons tous été grièvement battus. Il y avait quatre femmes dans mon groupe. L'une d'entre elles était enceinte d'au moins six mois. Un des soldats a descendu mon soutien-gorge, m'a saisie par la poitrine et a commencé à me tirer vers une pièce. A un moment, la femme enceinte a répondu à leurs insultes et a dit, 'Vous avez aussi des mères chez vous.' Un des soldats a réagi violemment, l'a jetée par terre, sur

<sup>16</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 9 novembre, 2000.

<sup>17</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 9 novembre, 2000.

le dos, et ensuite a marché sur son ventre. Alors, quelques autres suivirent et ont marché sur le haut de son ventre, des deux côtés. Elle a commencé à saigner peu de temps après ça.

Vers 20h00, le même soir, nous avons été conduites toutes les quatre à l'hôpital militaire. La femme enceinte a perdu son bébé. Une autre femme a subi une opération pour recoller une de ses oreilles. La troisième femme était blessée à la tête et avait un bras cassé. J'avais des bleus sur tout le corps et la poitrine, et je dois encore prendre des médicaments pour ma tête.

Le mercredi 25 octobre 2000, des affrontements ont éclaté avant l'aurore dans le camp militaire d'Akouedo, ce qui marqua le début du transfert dramatique du soutien des forces de sécurité, du Général Guei à Laurent Gbagbo. A son tour, ce changement a signalé la fin du gouvernement du Général Guei. Tôt dans la matinée, des foules FPI sont une fois de plus descendues dans les rues dès l'aube et, une fois de plus, elles ont été sous le feu provenant pour la plupart de membres de la garde présidentielle. Néanmoins, un peu plus tard dans la matinée, les gendarmes, la police et la plupart des militaires à l'exception de la Brigade Rouge n'ont plus soutenu le Général Guei et ont commencé à manifester leur soutien ouvertement pour Gbagbo. On a vu de nombreux camions de gendarmes rouler au milieu des foules, en faisant le signe V de la victoire, le signe du parti FPI. Au fil des heures, de plus en plus de forces de sécurité ont rejoint les rangs des manifestants et, éventuellement, les manifestants du FPI se sont emparés des installations nationales de radio et de télévision. Au cours de l'après-midi, la radio et la télévision nationales ont annoncé que Guei avait démissionné et fui le pays.

Durant l'après-midi et le début de la soirée du 25 octobre 2000, des milliers de partisans jubilants du FPI ont fêté la victoire de leur chef et des milliers de partisans RDR sont allés manifester dans les rues en demandant qu'il y ait de nouvelles élections. Les chefs du RDR soutenaient que l'élection était entachée d'irrégularités et sans légitimité, et ils maintenaient que la popularité de Gbagbo était bien moindre que celle d'Ouattara ou du candidat du PDCI, Emile Constant Bombet, qui avaient tous deux été exclus de l'élection par la Cour Suprême. Les résultats, publiés par la suite par la Commission électorale nationale, ont indiqué que le taux de participation électorale avait en fait été faible : 37 pour cent des électeurs inscrits.<sup>18</sup> Ces résultats ont donné une majorité absolue à Gbagbo, avec 59,6 pour cent des votes, contre 32,7 pour cent pour Guei.<sup>19</sup>

Alors que les manifestants FPI fêtaient sa victoire, Gbagbo a fait un discours à la télévision nationale le même soir et a remercié ses partisans. "Je vous remercie d'avoir répondu à mon appel, spontanément et en grand nombre. Vous êtes sortis par centaines de milliers dans les rues sur tout le territoire national pour assurer que la justice l'emporte sur la force." Il s'est déclaré lui-même président et a également remercié les forces de sécurité de leur soutien, "Je tiens à remercier tout particulièrement nos forces armées nationales - la gendarmerie, la police - qui ont décidé de soutenir la cause de la démocratie et de la République en se joignant à nous."<sup>20</sup>

Le jeudi 26 octobre 2000, exaspérés par le discours national de Gbagbo la nuit précédente, des milliers de manifestants du RDR, venus de tous les quartiers d'Abidjan sont allés manifester dans les rues pour montrer leur désapprobation de la prise de pouvoir par Gbagbo. Dans une interview, un peu plus tard dans la journée, le chef du RDR, Ouattara, s'est engagé à soutenir les manifestations et a déclaré, "Nous allons exiger des élections libres et nous continuerons à manifester jusqu'à ce que nous ayons ces élections libres. Nous voulons de nouvelles élections avec un minimum de délai et nous estimons que les élections pourraient même avoir lieu dans les trois semaines."<sup>21</sup>

Dès le matin du 26 octobre 2000, les forces de sécurité, principalement les gendarmes et la police, ont réagi à ce qui semblait être une opération bien organisée pour disperser la manifestation et empêcher les manifestants de converger vers le centre ville, la station de télévision locale et les emplacements stratégiques. A partir de ce jour, l'armée et la garde présidentielle sont généralement restées dans leurs casernes, et on disait que la Brigade Rouge

---

<sup>18</sup> Douglas Farah. "Violence Greets Ivory Coast Leader", *Washington Post*, 7 octobre 2000.

<sup>19</sup> "Ethnic, Political Battles Erupt in Abidjan", Associated Press, 26 octobre 2000.

<sup>20</sup> "Gbagbo's Address to the Ivorian Nation", site Web de la BBC, 25 octobre 2000.

<sup>21</sup> "Ouattara Takes Refuge After Attack on Abidjan Home", Reuters, 26 octobre 2000.

de Boka Yapi s'était enfuie vers les zones rurales. La police et les gendarmes semblaient avoir adopté une politique très polarisée, réprimant les dissidents RDR au nom du nouveau parti au pouvoir, le FPI.

Alors que des partisans du RDR essayaient de sortir des quartiers résidentiels très peuplés d'Abobo, Yopougon, Koumassi, Treichville et Adjame, ils se sont heurtés aux gendarmes et à la police qui ont dispersé les manifestations et, dans plusieurs cas, ouvert le feu sur eux. Dans de nombreux cas, les manifestants du RDR, comptant parmi eux des membres de structures ethniques traditionnelles de chasseurs, les Dozos, étaient armés de machettes, de pierres et de fusils de chasse. Néanmoins, les forces de sécurité n'ont guère fait d'efforts pour limiter les morts et blessés, faire une distinction entre les manifestants non violents et les éléments armés ou utiliser des formes moins mortelles de contrôle de la foule. Toutefois, le gaz lacrymogène a beaucoup été utilisé.

Le soir du 26 octobre 2000, le Président Gbagbo a prêté serment en tant que président. Dans son discours d'investiture, il a dit qu'il avait l'intention de former un gouvernement d'unité nationale et a promis d'unir le pays après des mois de gouvernement militaire entraînant la division. Il a lancé un appel au calme, disant : "Je demande à tous les Ivoiriens de se rassembler pour le respect de ces principes et valeurs qui font de notre pays un grand pays - le pardon, la tolérance et la solidarité".<sup>22</sup> Il a néanmoins rejeté les demandes pour de nouvelles élections, en dépit des appels à le faire du RDR, ainsi que des Nations Unies, de l'OUA, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis.<sup>23</sup>

Le gouvernement a estimé que 164 personnes avaient été tuées, rien qu'à Abidjan, pendant la violence des 24-26 octobre 2000.<sup>24</sup> Le RDR maintient que 155 de ses partisans ont été tués,<sup>25</sup> alors que le FPI a indiqué qu'environ soixante des siens avaient été tués.<sup>26</sup> Pendant la même période, la Croix Rouge ivoirienne à Abidjan a évacué 158 personnes et traité 896 blessés.<sup>27</sup>

## Détention

Au cours de la journée, des centaines de manifestants ont été arrêtés et conduits à l'une des différentes installations, y compris l'école nationale de police, la gendarmerie d'Agban, l'escadron Koumassi de la gendarmerie, l'escadron Abobo de la gendarmerie, et l'escadron Yopougon de la gendarmerie.<sup>28</sup> Six cents personnes environ ont été détenues, la plupart de deux à quatre jours. Presque tous les détenus ont été soumis à des brutalités dès le moment de leur capture. Human Rights Watch a interviewé des dizaines de détenus et tous ont été soumis à certains mauvais traitements en détention, allant de simples passages à tabac à de sévères tortures.

La majorité des détenus étaient emprisonnés soit à l'École nationale de police (de 200 à 300 personnes) soit au camp de gendarmerie d'Agban (environ 150 personnes). C'est dans ces deux installations que les détenus ont subi les pires traitements. Les détenus interviewés par Human Rights Watch, dont bon nombre avaient encore des blessures et des cicatrices, ont décrit avoir été battus avec des barres de fers, des câbles électriques, des cordes, des ceintures, des bâtons d'agent, des chaînes, des colliers de chien, des crosses de pistolets et des morceaux de bois. Ils ont été brûlés avec des cigarettes, des morceaux de plastique ou de vêtements brûlants et contraints de nager dans des égouts ouverts souillés. Ils ont également été forcés de faire des allées et venues à genoux; de s'allonger sous le soleil et de lever les yeux; ils ont été aspergés de gaz lacrymogène de très près, et du gaz lacrymogène et du Mace ont été pulvérisés dans leurs yeux, bouches et sur leurs organes génitaux; ils ont été forcés de se battre les uns avec les autres; contraints de boire leur propre sang. Des cliniques et hôpitaux locaux ont traité des centaines de blessés. Presque tous les détenus étaient tenus au secret et étaient privés de nourriture,

<sup>22</sup> "Gbagbo to Form Ivorian Government Without Ouattara", Reuters, 27 octobre 2000.

<sup>23</sup> Norimitsu Onishi, "Dictator Gone, Ivory Coast Splits into Ethnic and Political Violence", *New York Times*, 27 octobre 2000.

<sup>24</sup> "Ethnic Wounds hard to Heal in Ivory Coast", Reuters, 7 novembre 2000. Le gouvernement a estimé que le nombre total des morts dans tout le pays relativement à la violence qui eut lieu à la suite de l'élection présidentielle s'élevait à environ 170. Ceci pourrait être une sous-estimation. Dans une interview avec la Croix Rouge ivoirienne le 6 novembre 2000, Human Rights Watch a appris que dix-sept personnes étaient mortes pendant les affrontements qui eurent lieu après les élections dans plusieurs villes en dehors d'Abidjan (sept à Daloa, trois à San Pedro, quatre à Divo, et trois à Bouake.)

<sup>25</sup> "Ivory Coast Calls for Inquiry", Associated Press, 30 octobre 2000.

<sup>26</sup> "Ivory Coast people sweep Gbagbo to power, 60 dead", Reuters, 25 octobre 2000.

<sup>27</sup> Interview de Human Rights Watch avec un officiel de la Croix Rouge ivoirienne, Abidjan, 16 novembre 2000.

<sup>28</sup> Les gendarmeries (escadrons) d'Abobo, de Koumassi et de Yopougon sont habituellement appelées "camp commandos".

d'eau et de toilettes pendant les premiers jours de leur détention. Pour obtenir la libération des détenus, de nombreux membres de leurs familles ont dit qu'ils ont dû payer des pots-de-vin à des gendarmes et policiers véreux.

Un tailleur, âgé de 25 ans, décrit ses deux jours de détention au camp de gendarmerie d'Agban, durant le mois d'octobre. Une vingtaine de contusions, brûlures et de petites blessures sur sa tête et son corps furent constatées clairement de visu, par les chercheurs de Human Rights Watch:<sup>29</sup>

Vers une heure de l'après-midi, le 26 octobre, j'ai participé à une marche avec d'autres militants RDR, quand j'ai été capturé avec cinq autres gars. Une fois arrivés au camp, ils nous ont forcé à nager dans un caniveau rempli d'eau sale, de bouteilles cassées, de fèces humaines et de déchets de poubelle. Un d'eux m'a plongé la tête de force sous l'eau, d'une profondeur de 50 centimètres. Comme nous nous déplaçons dans les caniveaux, les gendarmes étaient en rang et nous ont frappé violemment sur la tête avec les crosses de leurs fusils.

Puis, ils nous ont dit d'enlever nos vêtements et de marcher à genoux sur plus de vingt mètres. Ils ont continué à nous battre et l'un d'eux a frappé mon pénis avec le crochet de sa ceinture rouge. C'était si douloureux, et ça saignait que je me suis mis à crier. L'un d'eux a dit, 'Oh, si nous vous avons blessé, ne vous inquiétez pas, nous avons des docteurs ici.' Alors il a appelé un autre gendarme qui a pulvérisé le contenu d'une petite canette, de ce qui était, je pense, du gaz lacrymogène, sur mon pénis, mon nez et dans mes yeux. J'ai presque perdu connaissance.

En entrant au camp de Agban, j'ai vu qu'il y avait environ cent autres prisonniers. Ils ne nous ont posé aucune question. Ils parlaient du RDR, nous ont tous fait dire 'Alassane est un burkinabé,' et nous ont fait chanter l'hymne national. Ils nous ont battus en utilisant leurs ceintures, des bouts de bois, et des barres de fer. A un moment, ils ont pris nos vêtements, dont ils ont fait une pile à l'extérieur de l'entrée, et mirent le feu, et ont marché autour de nous en laissant les morceaux de vêtements brûlants sur nos jambes et nos dos. Ils ont choisi des vêtements contenant des fibres plastiques, comme les vêtements de sports, parce qu'ils brûlaient mieux.

Vers six heures, le matin suivant, ils nous ont dit de laver tout le sang des murs de l'endroit où nous étions détenus. C'était une aire ouverte avec un sol en ciment, et sans toit. Nous avons tout lavé - et il y avait beaucoup de sang - mais un gendarme est venu et nous a dit que cela n'était pas assez propre. Nous avons tout relavé et ils nous ont fait faire des pompes. Un prisonnier était si blessé qu'il ne pouvait pas faire de pompes, un gendarme est venu et lui a violemment donné des coups de pieds. Ensuite, ils nous ont ordonné de nettoyer les bureaux des gendarmes. Finalement, ils nous ont donné des vêtements et nous ont laissé partir.

Les détenus, étant retenus à l'intérieur de l'école nationale de police, furent battus et par les élèves agents de police et par les policiers. Un activiste RDR de 19 ans, qui y passa six jours, décrit ce qu'il a vécu :<sup>30</sup>

A partir du moment où nous sommes arrivés à l'École de police le 26 octobre, la police a commencé à nous battre. Vers neuf heures du soir, il y avait environ 300 personnes. J'y suis resté plusieurs jours et j'ai été battu et torturé et par les policiers et par les élèves agents de police. C'était l'École de police; ils apprenaient sans doute aux élèves comment se comporter. Certains avaient deux 'V' [sergents],<sup>31</sup> et d'autres avaient des insignes d'étudiants.

<sup>29</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 14 novembre, 2000.

<sup>30</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 14 novembre, 2000.

<sup>31</sup> Dans la Gendarmerie ivoirienne, les rangs marqués par des 'V' sont ceux des sous-officiers; un V désigne un caporal, deux 'V' un sergent et trois V un sergent-chef. Une et deux barres sont pour les jeunes officiers; une barre désigne un sous-lieutenant et deux barres un lieutenant. Trois barres désignent un capitaine et quatre un commandant.

Nous étions tous dans une grande pièce et ils nous torturaient de plusieurs façons. Premièrement, ils nous battaient constamment avec des bâtons, du bois, des branches d'arbres coupées. La police nous gardait éveillés en nous jetant de l'eau froide. Puis, ils nous faisaient ramper, deux par deux, sur nos genoux, sur une certaine distance, et celui qui arrivait en dernier était battu. Ils prenaient deux d'entre nous tous, et leur ordonnaient de se battre, et s'ils disaient qu'ils avaient fait semblant, ils nous battaient. Quelquefois, ils marchaient sur nos dos.

Je ne pense pas que quelqu'un soit mort en détention, mais j'ai vu un bon nombre de personnes perdre connaissance et d'autres qui ne pouvaient plus tenir debout.

Ils nous faisaient chanter 'Alassane est moussi' [burkinabé], et 'Gbagbo président.' Le vendredi, certains policiers parlaient d'un gendarme qui avait été tué et ensuite, le samedi, quelques policiers ont apporté le journal avec les nouvelles et les photos du massacre de Yopougon, et ont dit 'voilà comment vous auriez dû être tués ... mais vous avez de la chance, vous êtes à l'école de police.'

Il y avait des parents, à l'extérieur, qui attendaient de revoir leurs enfants, et je crois comprendre qu'ils ont payé 5.000 CFA [U.S. \$7] pour les libérer. Nous avons entendu plus tard, qu'une femme avait payé 20.000 CFA [U.S. \$28], mais qu'ils n'ont pas laissé son fils partir. Je pense que certaines personnes se sont fait passer pour des proches des policiers mais, en fait, les payaient. J'ai finalement pu partir le lundi dans la soirée, vers neuf heures, quand la mère d'un de mes amis a payé à peu près 4.000 CFA [U.S. \$6] pour chacun de nous.

A partir du 26 octobre 2000, il y eut plusieurs rapports des forces de sécurités d'état, se mettant activement du côté des partisans FPI pour réprimer les dissidents politiques et pour attaquer les partisans RDR, les musulmans du Nord et les étrangers. Plusieurs partisans RDR détenus à l'intérieur des postes de police et des camps de gendarmerie rapportent avoir été, initialement, détenus par des partisans FPI, qui alors les ont livré aux forces de sécurité d'état.

Raphael Lapke, 50 ans, éditeur d'un petit journal et partisan RDR du groupe ethnique de Gbagbo, les Bété, fut retenu par un groupe de partisans FPI, tôt dans la matinée du 26 octobre 2000, et fut plus tard, remis à la gendarmerie. Il fut détenu et battu durant plusieurs heures à l'intérieur du camp de gendarmerie de Koumassi. Il décrit sa capture et les vraisemblables motifs politiques de sa détention:<sup>32</sup>

Auparavant, je travaillais en étroite collaboration avec Laurent Gbagbo. C'est moi qui ai fondé son journal, *Notre Voix*. Lorsque nous avons eu un désaccord en 1995, je suis parti. Le 26 octobre, vers 6h30 du matin, je faisais une balade, allant de chez moi au carrefour pour voir ce qui était en train de se passer. Quelques personnes du RDR ont commencé à bloquer la route, mais il y avait également quelques personnes FPI aux alentours. L'un d'eux m'a reconnu, il a sifflé, et alors les autres sont venus m'entourer. Ils m'ont demandé ce que j'étais en train de faire, et je leur ai dit que les RDR avaient l'intention de manifester ce matin et que j'allais me joindre à eux. Je leur dis 'Vous n'êtes pas en charge de la sécurité publique, vous n'êtes pas ici pour me dire si je peux manifester ou non.' Ils m'ont accusé d'avoir abandonné mon frère pour rejoindre le parti des étrangers. J'ai essayé de leur rappeler que nous luttons avec Gbagbo afin de pouvoir tous être libres, mais que maintenant ils essayaient d'empêcher les gens d'exprimer leurs opinions politiques. Cela les mit en colère. Ils commencèrent à nous battre et nous amenèrent à un petit groupe de gendarmes qui étaient en train de garder une usine voisine. Ces gendarmes ont appelé leurs supérieurs, et 15 minutes plus tard, une Jeep avec dix gendarmes est arrivée et nous emmené au camp de la gendarmerie de Koumassi.

---

<sup>32</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 13 novembre, 2000.

Dès que nous sommes arrivés, les gendarmes ont menacé de me tuer, et ont commencé à dire les mêmes choses que les militants FPI: 'Nous ne comprenons pas comment tu peux abandonner ton frère et aller avec ces étrangers, tu devrais être heureux qu'un homme de l'ouest soit président.' Ils nous ont ordonné d'enlever nos vêtements et de nous coucher par terre, et alors ils ont commencé à nous donner des coups sur le dos. Ces dix gendarmes m'ont tous battu avec leurs ceintures. Ils disaient qu'ils me battraient à mort. Il y a une grosse boucle en fer sur ces ceintures en cordes qu'ils utilisent. Cela m'a fait des blessures ouvertes et a même ouvert le crâne d'un de mes employés qui avait également été capturé.

### **Violences sexuelles**

Human Rights Watch s'est documenté sur plusieurs cas sérieux d'abus sexuels en octobre, principalement à l'intérieur du camp de gendarmerie d'Agban. Ici, plusieurs femmes furent complètement déshabillées, battues, forcées d'écartier les jambes, et menacées d'agressions sexuelles avec des branches d'arbre. Au moins cinq hommes prisonniers avaient ordre d'avoir une érection pour violer les femmes détenues. Quand les hommes étaient incapables de le faire, ils étaient battus de manière répétée avec une boucle de ceinture sur l'extrémité du pénis. Au camp des gendarmes de Yopougon, un homme au moins a été mené par une ficelle attachée à son pénis. Les infirmières et les docteurs traitant les blessures, confirmèrent avoir traité plusieurs hommes, dont les organes génitaux avaient été grièvement blessés durant leur détention.<sup>33</sup>

Un partisan RDR de 34 ans, qui souffrit de multiples blessures à la tête, de brûlures et d'une fracture du bras droit pendant qu'il était au camp des gendarmes de Agban, décrit les abus sexuels qu'il a vu commettre contre les hommes ainsi que les femmes. Il raconte:<sup>34</sup>

Ils traitaient les femmes très cruellement. Il y en avait environ neuf ou dix et elles étaient complètement nues. A un moment, ils dirent aux femmes de se tenir debout et d'écartier les jambes et ils ont pris des branches d'acacia qu'ils cassèrent et qu'ils semblaient vouloir mettre à l'intérieur d'elles. Je ne pouvais pas voir s'ils l'avaient vraiment fait, mais les femmes étaient en train de pleurer. Un des gendarmes a essayé d'arrêter ça et leur disait, 'mais cela pourrait être votre sœur ou votre mère,' mais un autre répondit simplement, 'nos mères et nos sœurs sont à la maison, pas dans la rue.' Alors, l'un des gendarmes a pris une femme en particulier et a saisi ses seins et a commencé à la balancer autour de la pièce.

Alors, ils ont désigné l'un d'entre nous et nous ont ordonné de nous mettre debout. Ensuite, ils ont inspecté nos parties intimes. Ils disaient qu'ils étaient entrain de chercher les plus grosses pour violer les femmes. Puis, ils ont dit à cinq garçons d'avoir une érection et de violer les femmes. Mais, ils ne pouvaient pas et les gendarmes sont allés vers ces hommes, ont pris leurs pénis dans la paume de leurs mains, et les ont frappé violemment avec les boucles de leur ceintures. Ils hurlaient de douleur et saignaient. Ils ont battu les cinq hommes de cette manière.

### **Des Représailles Fondées sur L'appartenance Ethnique et la Religion**

A partir du 26 octobre 2000, la violence s'est également clairement fondée sur des principes ethniques et religieux. Les victimes étaient non seulement des militants du parti RDR d'Alassane Ouattara, mais aussi des étrangers, musulmans et Ivoiriens issus de groupes ethniques du nord du pays. Ils étaient assimilés avec le RDR et pris ouvertement pour cible pour des raisons d'appartenance ethnique, de religion et/ou de nationalité. Nombre de victimes venant du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée, et des Dioulas du nord de la Côte d'Ivoire ont raconté avoir été sorties par la force de leurs maisons, chassées des bus, arrêtées au hasard dans la rue, ou poursuivies par des groupes de gendarmes ou par la police. De nombreux témoins ont raconté qu'aux postes de contrôle, les représentants de groupes ethniques ne provenant pas du nord du pays, étaient autorisés à circuler et libérés après vérification de leur lieu d'origine. Les témoins et les victimes ont dit qu'il y avait plus de cent étrangers parmi les détenus de l'école nationale de police.

<sup>33</sup> Interview de Human Rights Watch avec les travailleurs des hôpitaux et de clinique, Abidjan, le 5, le 7, et le 14 novembre 2000.

<sup>34</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 14 novembre 2000.

Un musulman âgé, qui a vu des gendarmes abattre treize étrangers, militants RDR et Dioulas en leur tirant dessus le 26 octobre 2000, est une des nombreuses personnes à avoir décrit comment les Ivoiriens issus d'autres groupes ethniques ont été relâchés:<sup>35</sup>

Pendant que nous étions étendus là et qu'ils nous frappaient, un groupe de quatre personnes, deux hommes et deux femmes, s'approcha. J'ai vu les gendarmes les arrêter et leur demander leurs papiers. Après les avoir inspectés, le gendarme leur a dit 'vous pouvez circuler, ce ne sont pas des Baoulés que nous voulons, ce sont les Dioulas que nous cherchons.'

Les commentaires qu'on fait les forces de sécurité et le FPI pendant qu'ils étaient en train de capturer, de railler et torturer leur victimes, ou même avant l'exécution de leurs victimes, montrent à quel point la haine ethnique et la xénophobie ont pris racine dans le pays.

Le 26 octobre 2000 des Musulmans et des mosquées ont été attaqués par un groupe réunissant les militants du FPI et la police. Dans plusieurs cas, les Musulmans ont été accusés de receler des armes dans les mosquées, la police n'a à aucun moment essayé de vérifier le bien fondé de ces accusations. Au lieu de cela, les Musulmans étaient "accusés" de soutenir les militants RDR et étaient réprimés en conséquence. Pendant leur détention, les Musulmans étaient souvent insultés et forcés à violer les règles de leur religion.

A Yopougon, après que plusieurs centaines de militants du FPI eurent encerclé et menacé d'incendier la mosquée de Aicha-Niangon-Sud, les responsables de la mosquée, effrayés, ont téléphoné à la police pour avoir des renforts. Deux districts de police répondirent, mais au lieu de disperser la foule, ils lui permirent de pénétrer à l'intérieur de la mosquée et de retenir les Musulmans qui tentaient de protéger leur lieu de culte. Une trentaine de Musulmans furent mis en détention préventive puis retenus et torturés à l'École de police pendant plusieurs jours. Un membre de la congrégation a décrit ce qui s'est passé:<sup>36</sup>

A environ 9h30 du matin, j'ai reçu un appel de l'imam me demandant de prendre garde car des mouvements de foule avaient déjà réduit en cendres une mosquée à Yopougon. Nous avons cru au début qu'il ne s'agissait que d'une rumeur, mais pour être nous en assurer, nous avons fait un appel à la prière pour que les membres de notre mosquée viennent nous aider à la protéger. Après leur arrivée nous avons vu un important groupe de personnes – quelques centaines -- venir en direction de la mosquée. Lorsqu'ils sont arrivés à proximité, ils nous ont encerclés et ont commencé à frapper sur la porte et à jeter des pierres à l'intérieur de l'enceinte.

Nous avons vu que la foule était également armée de barres de fer, de machettes, de pierres, de couteaux, de morceaux de bois et criait 'A bas le RDR, à bas les Dioulas, nous sommes venus vous tuer, il est temps d'en finir avec les musulmans.' Dans la foule, certains disaient qu'ils avaient entendu qu'une église avait été brûlée. Nous pouvions voir qu'ils avaient avec eux des barils de pétrole.

Lorsque nous avons réalisé que les événements commençaient à échapper à notre contrôle, nous avons appelé la 17ème circonscription de Police pour venir nous protéger, nous et notre mosquée.

Lorsque les policiers sont entrés, ils nous ont dit qu'ils allaient nous sortir de là. A ce moment précis, la foule commençait à briser le portail. Lorsque nous sommes montés dans leurs voitures, les policiers nous ont assuré qu'ils allaient nous protéger nous et notre mosquée. Il était environ 11h45 du matin. Comme nous partions, nous avons pu voir que les responsables de l'offensive étaient des militants du FPI; ils faisaient le signe 'V', utilisé par le FPI. C'est au moment où les

---

<sup>35</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 19 novembre 2000.

<sup>36</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 15 novembre 2000.

policiers ont fait ce même signe ‘V’, au moment de nous faire descendre, que nous avons enfin compris que quelque chose n’allait pas.

Ensuite, c’était pire. Nous avons su que rien n’allait plus lorsque, sur notre chemin, les policiers ont commencé à dire, ‘vous n’êtes pas de véritables citoyens de ce pays, vous serez renvoyés là d’où vous venez et si vous ne comprenez pas cela, nous allons vous réveiller un par un dans votre lit conjugal et vous tuer.’

Lorsque nous sommes arrivés à la 17ème circonscription de police, les policiers nous ont mis dans une pièce close. Le matin suivant, ils nous ont dit d’écrire nos noms et nous ont expliqué que nous allions être envoyés à l’École de police. Lorsque nous avons demandé quel était notre crime, ils ont expliqué que nous tenions des réunions RDR dans la mosquée. Ils nous ont questionné sur la raison de notre présence dans la mosquée de si bonne heure et nous ont accusé de nous organiser pour partir brûler des églises.

A peu près à la même heure, le 26 octobre 2000, un groupe de militants du FPI et une petite patrouille de police attaquèrent et menaçèrent d’incendier une mosquée à Treichville. Un Musulman de vingt-cinq ans, qui a reçu dans le bras une balle tirée par la police au moment de l’attaque, a décrit ce qui s’est passé.<sup>37</sup>

J’étais à la maison avec ma sœur lorsque, aux environs de 10 heures du matin nous avons reçu un appel de notre imam disant que des personnes avaient commencé à attaquer des mosquées et que cette foule voulait brûler la nôtre. Il nous disait de nous préparer pour venir protéger notre mosquée.

Nous sommes allés rapidement à la mosquée, nous avons pris quelques pierres et attendu pour voir ce qui allait se passer. Nous étions environ quarante hommes et femmes. Puis nous avons vu un groupe d’à peu près vingt militants du FPI. J’en reconnus plusieurs parce qu’ils venaient de mon quartier. Derrière la foule, j’ai vu une voiture de police avec quatre policiers qui en sortirent. Je connaissais même quelques-uns des policiers. Le véhicule portait l’inscription ‘Deuxième district.’

Les gens du FPI avaient des morceaux de bois, des machettes et quelques-uns d’entre eux, des bouteilles de pétrole. Ensuite, la foule a commencé à jeter des pierres et la police nous a jeté du gaz lacrymogène. Les membres du FPI disaient qu’ils allaient brûler la mosquée et tuer les Dioulas. Ils disaient que nous aurions dû quitter la Côte d’Ivoire et qu’ils allaient attraper tous les étrangers, en particulier les Burkinabé. Nous leur avons jeté beaucoup de pierres. Les gens du FPI se sont alors un peu repliés et ont laissé la police venir à l’avant d’où elle nous envoya davantage de gaz lacrymogène. Lorsque l’un des officiers de police, proche de là où je me trouvais, s’arrêta pour changer son chargeur, j’ai couru mais ai été touché au bras. Le combat dura environ quinze minutes, après lesquelles ils ont abandonné les hostilités et les lieux.

Un chauffeur Dioula de quarante ans a décrit comment il a été pris avec d’autres Dioulas de son quartier avant d’être conduit à l’école nationale de police.<sup>38</sup>

Le jeudi [26 octobre] aux environs de seize heures, je me préparais pour la prière de l’après-midi, une dizaine de policiers, parmi lesquels deux femmes du 13ème district de Police, sont arrivés dans deux voitures ordinaires. Ils se sont garés au devant de ma parcelle,<sup>39</sup> ils sont sortis et annoncé que tout Dioula devait sortir. Ils étaient entièrement vêtus de vert. Ils nous ont demandé de montrer nos papiers d’identité et ont ordonné aux hommes Dioula de s’allonger dans le

<sup>37</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 4 novembre 2000.

<sup>38</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 6 novembre 2000.

<sup>39</sup> Une ‘parcelle’ est l’ensemble de chambres ou de petites habitations, souvent derrière un mur, qui loge les membres d’une famille étendue ou de plusieurs familles qui ont en commun la cuisine, la salle de bains et les toilettes.

caniveau. Comme j'étais en train de prier à l'intérieur, ma femme leur a menti et leur a dit que j'étais sorti. Mais il a pointé un pistolet sur elle, ce qui m'a obligé à sortir.

Puis, sans nous dire pourquoi, ils nous ont forcé de monter dans deux voitures ordinaires et nous ont emmené au 13ème district. Il ne nous ont ni interrogés ni posé la moindre question. Ils nous ont simplement accusés de soutenir Alassane. Ils nous ont battus, ont marché sur notre dos et ont lancé de l'eau froide sur nous. Nous avons passé la nuit là-bas; et le matin suivant, ils ont conduit dans les environs afin de faire d'autres prisonniers et en ont pris jusqu'à ce que nous soyons à peu près quarante.

Pendant le chemin, ils nous ont dit de rassembler notre argent pour qu'ils nous laissent partir. Nous l'avons fait mais ils ont pris notre argent et nous ont emmené tout de même à l'École de police.

Les militants du RDR ont également recherché et attaqué des personnes sur la base de leur appartenance ethnique; dans leur cas, des personnes n'appartenant pas à un groupe Dioula. Une jeune femme d'Abobo qui soutenait le FPI a été attaquée chez elle par un groupe du RDR et a relaté comment les groupes ethniques Baoulés et Bétés étaient visés:<sup>40</sup>

Quelques-uns d'entre eux ont donné des coups de pied dans la porte et criaient qu'ils cherchaient des Bétés. Ils ont demandé à mes deux frères leurs papiers d'identité. Mes frères ont répondu que nous appartenions au PDCI, que nous ne votions même pas et que nous étions des Baoulés et non des Bétés. Les intrus ont crié que nous étions tous les mêmes: que nous étions ceux qui étaient contents que Gbagbo ait gagné les élections.

De nombreuses attaques commises par les membres du RDR contre les églises ont entraîné la destruction d'édifices, de bibles, de bancs d'église, de véhicules et autres biens. Les forces de sécurité nationale avaient ouvertement pris parti pour les groupes FPI lors des attaques contre les mosquées, et sont intervenues pour faire cesser les attaques contre les églises. Un membre d'une église évangélique des environs de Port Bouet II à Yopougon a décrit comment les gendarmes sont intervenus pour protéger son église et lui-même contre un groupe RDR:<sup>41</sup>

A 9 heures du matin, les membres de mon parti m'ont dit que l'église était en feu. Une dizaine d'entre nous se sont précipités pour constater cela. Au devant de l'église se trouvait un groupe de gens du RDR avec des pierres, des couteaux et des machettes. Ils disaient, 'Ils ont brûlé notre mosquée et maintenant c'est à leur tour. Où est votre pasteur? Nous allons le tuer.' Bancs d'église, bibles, livres et autres documents ainsi que l'équipement de bureau de l'église étaient en train de brûler à l'extérieur, juste à l'entrée de l'église. Ils lançaient des pierres et brisaient les fenêtres. Puis les gendarmes sont arrivés et les ont chassés. Après ces événements, la situation s'est apaisée.

### **“Disparitions”**

De nombreux hommes capturés par la police et les gendarmes pendant la vague de violence du mois d'octobre se doivent de figurer dans ce rapport. Les quinze victimes de “disparition” documentée par Human Rights Watch étaient soit dans la mouvance politique du RDR, soit des étrangers, soit issus de groupes ethniques du nord du pays, et ont été détenus ou vus pour la dernière fois le 26 octobre 2000. Tous, sauf un, ont été vus pour la dernière fois dans la forteresse du RDR à Abobo. La plupart des témoins interviewés par Human Rights Watch ont dit que les membres de la famille “disparus” ont été capturés chez eux ou dans leur voisinage immédiat par des hommes en uniforme, parfois accompagnés par des hommes armés en tenue civile. Ils ont raconté avoir passé des jours à la

<sup>40</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 15 novembre 2000.

<sup>41</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 25 avril 2001.

recherche de leur parent disparu dans les morgues, les hôpitaux, les prisons et les casernes de police et de gendarmes. Le cas le plus grave a suivi la mise en détention par la police de neuf hommes venant d'Abobo. Trois témoins ont dit que les neuf hommes, dont plusieurs étaient les membres d'une même famille Dioula, ont été capturés par un groupe réunissant des policiers en uniforme et en tenue civile. Aucune des forces de sécurité n'a reconnu que ces arrestations ont eu lieu. Un des témoins, la femme d'une des victimes, a décrit la détention:<sup>42</sup>

Je suis la femme de S. Nous avons un enfant de quatre ans et je suis enceinte de neuf mois de mon second. Mon mari est Ivoirien comme tous ceux qui ont été pris ce jour-là. Ils ne sont pas engagés politiquement; ils conduisent des camions sur de longues distances et n'ont pas le temps pour cela. Nous sommes l'une des rares familles Dioula à vivre dans notre voisinage immédiat; autour de nous il y a des Baoulés, des Bétés et des Agnis. C'est peut être la raison pour laquelle ils nous ont pris pour cible.

Tout s'est passé en moins de cinq minutes. Il était environ trois heures quarante de l'après-midi du 26 octobre. J'ai entendu frapper à la porte de la parcelle, c'était la police et nous les avons entendu dire 'C'est la police et si vous ne nous ouvrez pas, nous allons tous vous tuer.' Mon mari a ouvert la porte et huit d'entre eux ont pris d'assaut la parcelle familiale. Certains d'entre eux, trois je crois, portaient des T-shirt et des jeans, les autres portaient des tenues de combat. Ils avaient tous des pistolets sauf le chef qui avait un long fusil.

C'est surtout le chef qui a pris la parole. Il portait un masque de ski et semblait vraiment nerveux. Il leur a demandé de retirer leurs chemises et a menacé de tous nous tuer. Il y avait un homme handicapé dans l'une des pièces de la parcelle et lorsque ses enfants se sont mis à crier, leur chef dit qu'il fallait le laisser tranquille. C'est le seul homme qu'il a laissé en paix.

Ensuite, on a ordonné à nos hommes de sortir des maisons et nous [les femmes] avons commencé à pleurer et à les supplier de laisser nos époux. A l'extérieur, nous avons vu qu'il y avait un minibus et j'ai aperçu ce que j'ai cru être trois prisonniers, à l'intérieur. Certains d'entre eux saignaient. Je ne voulais pas laisser mon mari et je l'ai suivi tandis que lui et les autres étaient conduits à l'extérieur. J'ai demandé 'Pourquoi les arrêtez-vous, qu'ont-ils fait?' Et l'un d'eux a dit 'Vous autres êtes des Dioulas, attendez un peu et vous verrez ce que nous allons vous faire. Vous devriez arrêter de suivre Alassane.' Un autre qui parlait Dioula a dit, 'ne vous inquiétez pas, nous allons les faire souffrir un petit peu et les ramener.' Je pleurais et ne voulais pas descendre de l'arrière du minibus quand mon mari était à l'intérieur. Je les ai suppliés de me dire où ils l'emmenaient, mais un des policiers m'a poussé violemment et m'a dit que je posais trop de questions.

La mère d'un homme de vingt-huit ans qui a été traîné hors de sa maison d'Abobo par des gendarmes a décrit ce qui s'est passé:<sup>43</sup>

Le jeudi, il y avait beaucoup de problèmes à Abobo, alors nous avons fermé la porte de la parcelle. Entre une heure et une heure trente de l'après-midi, les gendarmes sont venus et ont pris mon fils. Nous avons entendu frapper à la porte et sept d'entre eux ont forcé le passage à l'intérieur de la parcelle criant à tout le monde de sortir. Certains avaient un équipement anti-émeute et je ne puis me souvenir de la façon dont ils étaient vêtus ou de ce qu'ils disaient. Tout ce que je savais était qu'ils prenaient mon fils. Ils l'ont emmené par la force; ils ne lui ont même pas demandé ses papiers.

Je les suppliais de le relâcher au moment où ils l'entraînaient hors de la maison et vers la rue, je les suivais les suppliant de le laisser. Je les ai suivi jusqu'à ce que nous ayons atteint le carrefour

<sup>42</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 6 novembre 2000.

<sup>43</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 18 novembre 2000

(à environ 300 mètres), là, ils m'ont demandé de rentrer chez moi. J'ai refusé mais ils m'ont dit que si je ne le faisais pas ils me tueraient. Ils ont dit qu'il était en état d'arrestation mais n'ont pas dit pourquoi. Ils ont tourné au coin de la rue et c'est la dernière fois que je l'ai vu. C'était le premier de mes enfants. J'ai entendu dire qu'il avait été mis dans un camion avec d'autres hommes mais je n'ai pas assisté à cela. Nous avons vérifié et revérifié tous les hôpitaux, morgues et prisons mais il ne s'y trouvait pas. Mon fils était un membre du RDR mais n'a participé à aucune des marches ce jour-là.

Un chauffeur burkinabé de trente ans a été arrêté à Abobo le 26 octobre par un gendarme en uniforme et deux hommes armés en tenue civile, et est porté disparu depuis lors. Le frère de la victime, également présent durant l'incident, a raconté comment il a pu se libérer de ses ravisseurs:<sup>44</sup>

Toute la journée, l'ambiance avait été plutôt tendue mais dans l'après-midi, aux environs de quatorze heures, tout semblait s'apaiser, mon frère et moi avons décidé alors de nous risquer à sortir. Peu de temps après avoir sorti, nous avons soudain vu des gendarmes, l'un d'eux en uniforme et deux autres en costume civil. Ceux qui étaient en civil portaient des pantalons de couleur kaki, l'un avait un T-shirt gris, l'autre une chemise à motifs africains, et tous deux avaient des pistolets- l'un dans sa main, l'autre sur la taille. Celui qui était en uniforme avait un AK-47. Ils portaient tous des bottes. Le gendarme avait un uniforme typique de gendarme.

Je les ai vu courir vers nous; le gendarme en uniforme devant nous et les deux civils derrière. Dès que nous les avons vu nous nous sommes mis à courir en direction de notre parcelle. D'abord ils m'ont attrapé par le cou mais je me suis débattu et j'ai pu m'enfuir, et j'ai vu que le gendarme en uniforme avait attrapé mon frère. Pendant que je luttais pour m'échapper j'ai vu qu'ils frappaient mon frère puis je me suis libéré et j'ai couru vers la parcelle, j'ai claqué la porte, et c'est la dernière fois que nous l'avons vu.

### **Quartier de Derrière Rail: Tueries et Représailles**

La vague de violence du mois d'octobre a empiré après le meurtre, attribué aux militants du RDR, d'un officier de gendarmerie dans la section Derrière Rail d'Abobo à environ 13h15 le 26 octobre 2000. Après la diffusion de la nouvelle de la mort du Lieutenant Nyobo N'Guessan, les gendarmes, notamment ceux du camp de gendarmerie d'Abobo furent pris d'une crise de folie meurtrière, pourchassant au hasard et tuant une vingtaine de jeunes gens, visés pour être des militants du RDR, des étrangers et/ou des Musulmans. Le massacre d'une trentaine ou d'une quarantaine de personnes semble avoir été une réaction impulsive d'au moins deux gendarmes à la nouvelle de la mort de leur confrère. Au moins onze des cas de disparus documentés par Human Rights Watch venaient des environs de Derrière Rail et ont été vus pour la dernière fois à peu près à ce moment cet après-midi là.

Selon plusieurs témoins questionnés par Human Rights Watch, le Lieutenant Nyobo N'Guessan avait été tué dans la maison d'une famille Dioula après que lui-même et deux autres gendarmes aient tenté de pénétrer par la force à l'intérieur, pour fouiller les lieux à ce que l'on dit. Les membres de la famille qui étaient présents disent que le Lieutenant Nyobo N'Guessan a été accidentellement tué par les fils d'un vieil homme que le lieutenant était en train de frapper. Ils affirment que l'un des fils a attrapé une des armes du gendarme et une balle est partie.<sup>45</sup> Ces assertions n'ont pu être vérifiées. Selon les habitants de Derrière Rail, la mort du gendarme a été suivie par le déploiement d'un grand nombre de gendarmes armés qui ont dès lors, de façon apparemment aléatoire, fouillé et arrêté des habitants. Survivants et témoins de la fusillade du camp de gendarmerie d'Abobo et de deux plus petites fusillades, respectivement de treize et d'au moins trois hommes, ont rapporté que les gendarmes, auteurs de la tuerie, ne cessaient de répéter qu'ils faisaient des victimes pour venger la mort de leur camarade gendarme.

<sup>44</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 18 novembre 2000.

<sup>45</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 février 2001.

Un homme qui vivait en face de l'endroit où le gendarme a été tué a décrit les événements dont il a été le témoin de sa maison.<sup>46</sup>

J'étais dans ma maison le jeudi 26 octobre lorsque, à environ 13h05, mon frère est venu m'informer que les gendarmes étaient dans les parages et forçaient les portes dans le voisinage. Nous sommes restés à l'intérieur et nous avons regardé par la fenêtre pour voir ce qui se passait. Quelques minutes plus tard, j'ai vu le premier groupe de gendarmes descendre dans notre rue.

Ensuite, trois gendarmes sont entrés dans la maison d'en face- à peu près à dix mètres de l'endroit où je vivais. Une famille Dioula habite cette maison. D'abord ils ont cassé la porte puis ils sont entrés. Un moment après nous avons entendu un cri et un coup de feu. Nous avons appris plus tard que c'était un officier qui avait été tué dans la cour. Peu après le coup de feu, nous avons vu partir les deux autres gendarmes qui avait entré dans la maison.

Puis quinze ou trente minutes plus tard vers 14h15, un renfort de trois véhicules, dont une Jeep et une voiture blindée sont venus prendre le corps. A peu près une heure plus tard, un autre renfort est arrivé. Ils sont restés dans les environs forçant les portes des maisons et criant, 'Vous êtes tous des membres du RDR, nous allons tous vous tuer.'

A ce moment j'ai vu beaucoup de personnes se faire frapper, beaucoup de maisons se faire forcer, et on nous a lancé beaucoup de gaz lacrymogène. C'étaient des gendarmes commandos avec des bérets rouges.

D'après de nombreuses interviews avec des victimes et des témoins de Derrière Rail, Human Rights Watch a établi la mort d'au moins dix-huit autres hommes tués lors de quatre incidents distincts. Toutes les victimes ont été entraînées hors de chez elles ou prises en détention alors qu'elles rentraient chez elles et fusillées dans le quartier. Beaucoup de victimes étaient des étrangers.

Un homme âgé d'origine malienne, apparemment arrêté parce qu'il portait une robe de musulman a fait partie d'un groupe de quatorze hommes qui ont été fusillés mais il a survécu. Son récit a été confirmé par plusieurs personnes vivant dans les environs de l'endroit où la fusillade a eu lieu. Il a raconté l'incident dont il affirme être le seul survivant.<sup>47</sup>

Le jeudi 26 octobre, vers quatorze heures j'ai quitté la maison pour aller faire une course. Sur le chemin, j'ai vu qu'il y avait des gendarmes partout autour. Une minute plus tard, ils m'ont vu et m'ont ordonné de venir vers eux. Ils m'ont dit qu'ils allaient me tuer parce que je suis un Dioula, parce que je suis un musulman. Je portais mon boubou et des babouches c'est ainsi qu'ils ont su que j'étais musulman. Après cela je me suis mis à courir à travers les voies ferrées mais j'ai malheureusement été attrapé par un autre gendarme. Je les ai supplié de me pardonner - je n'aurais pas dû m'excuser de quoi que ce soit mais je me suis dit que ma vie avait plus d'importance que ma fierté.

Le gendarme qui m'avait attrapé m'a dit de m'allonger sur la voie ferrée et les autres lui ont dit que non, que je devais joindre un groupe de prisonniers qui n'était pas loin. Pendant qu'on me menait à cet endroit, j'ai vu qu'il y avait treize prisonniers; en dépit de mon âge avancé, j'ai l'esprit vif et j'ai pris le temps de les compter. Nous étions entourés par les gendarmes et ils pointaient leurs pistolets sur nous. Lorsque je suis arrivé, ils m'ont demandé d'enlever mon boubou et de m'allonger dans l'herbe avec les autres.

---

<sup>46</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 novembre 2000.

<sup>47</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 19 novembre 2000.

Pendant que nous étions étendus là, les gendarmes nous ont demandé notre nationalité, c'est ainsi que j'ai su qu'il y avait aussi un Burkinabé et un Mauritanien parmi nous. L'un d'entre eux a dit 'Vous êtes tous des RDR, vous êtes tous des Dioulas.' Ils nous ont battus pendant environ trente minutes. Ils nous ont donné des coups de pied et nous ont frappé avec l'épaisse boucle métallique de leurs ceintures rouges. Ils étaient particulièrement violents envers les hommes jeunes mais m'ont laissé tranquille parce que je suis âgé. Nous avons demandé pardon et leur ont dit que nous étions désolés. Un gendarme s'est approché et a dit, 'Vous n'avez pas encore tué ces gens?'

Après environ trente minutes, un gendarme à la peau claire a dit encore, 'Qu'attendez-vous, pourquoi n'en avez vous pas encore fini avec ces gens ? Ils sont tous des gens d'Alassane.' Puis il a ouvert le feu. Peut-être que d'autres ont tiré aussi. Je ne pourrais pas dire si c'était le cas. Mais je ce dont je suis sûr, c'est de cet homme à la peau claire. Il m'a semblé qu'il avait mitraillé pendant trois à cinq minutes.

Je ne sais pas pourquoi je n'ai pas été frappé. Peut-être parce que j'étais la seule personne âgée. Mais Dieu m'a sauvé. Un peu plus tard, un camion est venu ramasser les corps mais on m'a permis de partir. J'étais vraiment en état de choc.

Un vieil homme qui habite ce même quartier a été également témoin de la fusillade des treize hommes. Il a décrit l'opération de rassemblement des victimes et a entendu les gendarmes discuter de la mort de leur camarade. Il raconte:<sup>48</sup>

Le jeudi 26 octobre, un camion bleu utilisé par les gendarmes est arrivé ici et s'est garé juste devant ma maison et environ vingt gendarmes en sont sortis. Nous avons peur et nous avons tous couru à l'intérieur de nos maisons et avons fermé les portes. Pendant qu'ils se déployaient dans le voisinage, j'ai pu voir qu'ils avaient des AK-47.

Puis, environ une heure plus tard je les ai vu marcher sur la route avec douze jeunes hommes. Je les ai comptés pendant qu'ils passaient devant ma porte. Je n'ai pas compté les gendarmes mais il m'a semblé qu'il y avait un gendarme pour chaque prisonnier. Lorsqu'ils sont arrivés au coin de la rue, tout près de ma maison, j'ai pu voir que les gendarmes frappaient les prisonniers et j'ai entendu un gendarme dire, 'un gendarme mort vaut cent RDR morts.'

Il y avait un groupe de cinq gendarmes qui avaient participé au passage à tabac et qui, peut-être parce qu'ils étaient fatigués, sont venus se reposer sous ma fenêtre. Je les ai entendu dire, 'Nous viendrons à bout aujourd'hui de ces petits Dioulas. Lorsque le chef arrivera, je vais demander la permission de les briser.' Vers trois heures de l'après-midi après s'être reposés pendant plusieurs minutes, l'un d'eux dit, 'Après tout cela pourquoi gardons-nous tous ces gens, pourquoi ne les a-t-on pas exécutés?' Un autre des cinq hommes lui dit qu'ils feraient mieux d'attendre et de ne rien faire- c'est le seul qui a tenté d'arrêter tout cela. Mais celui qui était impatient et qui avait la peau assez claire marcha vers les personnes allongées sur le sol et commença à tirer.

Celui que je pensais être le chef - il était, de toute évidence, habillé de façon différente; il avait un pantalon noir avec une ligne rouge, un T-shirt et un talkie-walkie et c'était le seul à avoir un pistolet- avait fait un tour plus tôt dans les environs et n'était pas là pendant la fusillade.

Plusieurs résidents d'une maison voisine de l'endroit où la tuerie décrite ci-dessus a eu lieu racontèrent comment un jeune passant Malien fut chassé puis abattu par les gendarmes. Le père de ce dernier, un homme âgé, a dit à Human Rights Watch qu'il avait par la suite dénombré dix-sept trous de balles dans le corps de son fils. Human Rights Watch a compté plus de vingt coups de feu pendant la scène.<sup>49</sup>

<sup>48</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 17 novembre 2000.

<sup>49</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 18 novembre 2000.

Tout à coup un jeune homme, qui saignait, a sauté par-dessus le mur et est arrivé chez nous. J'ai entendu des cris puis des pas et quelques secondes plus tard un gendarme est passé par-dessus le mur après lui et criait 'Où est-il?' J'ai nié avoir vu quiconque, mais le gendarme a suivi les traces de sang et a trouvé le jeune homme accroupi derrière une porte. C'est à peu près à ce moment que nous avons entendu frapper lourdement à la porte. Au début nous avons refusé d'ouvrir mais après que les gendarmes ont commencé à tirer des coups de feu sur le mur, nous avons ouvert la porte.

Puis sept gendarmes se sont précipité à l'intérieur pour faire sortir le jeune homme. Certains avaient de la craie noire sur leur visage. Tous avaient des AK-47 sauf celui qui semblait être le chef qui avait deux pistolets. J'ai vu que tous avaient deux 'V' [sergent] sauf le chef qui avait une barre [sous-lieutenant]. Il était clair qu'il était le chef et qu'il donnait les ordres.

Une fois entrés, ils ont commencé à crier pour que nous sortions de nos chambres et l'un d'eux a pointé son pistolet sur mon frère et a demandé nos papiers d'identité. Après les avoir inspectés, il a dit 'Vous êtes un Dioula, c'est vous que nous cherchons.' A ce moment, la petite amie de mon frère, ses sœurs et une autre femme ont commencé à supplier pour qu'on lui laisse la vie sauve. Sa petite amie a expliqué, 'Je ne suis pas Dioula, je suis Guéré et il est le père de mes enfants. Je vis avec lui et je peux vous dire qu'il n'y a aucun problème avec lui.' Juste à ce moment, les autres gendarmes faisaient sortir le jeune homme par la porte, celui qui s'occupait du cas de mon frère a laissé tomber ses papiers d'identité et est sorti tuer le jeune homme. J'ai vraiment crû que nous allions tous être tués.

Ils criaient sur nous et ils hurlaient au jeune homme: 'Vous êtes un RDR' et il continuait de répondre, 'Non, je ne suis pas RDR.' Pendant que les gendarmes le faisaient sortir, il suppliait qu'on lui laisse la vie sauve et demandait pardon. Nous ne les avons jamais vus demander quoi que ce soit au jeune homme, pas même ses papiers. Ils lui ont dit ensuite de courir mais il était paralysé par la peur. Ils l'ont poussé du devant de la maison et tous les sept se sont mis en ligne et le chef – celui avec les deux pistolets, a donné l'ordre de tirer sur lui. Ils ont tiré et tiré encore.

Un conducteur de bus de cinquante-deux ans qui avait été capturé pendant qu'il rentrait de son travail à sa maison fut l'un des sept hommes fusillés dans un champ à proximité de la voie ferrée. Son ventre a été traversé par une balle et il a fait semblant d'être mort. Trois hommes sont morts sur-le-champ, les autres blessés ont été emportés.<sup>50</sup>

Aux environs de deux heures de l'après-midi, le jeudi [26 octobre], tandis que j'étais sur mon chemin pour rentrer chez moi, j'ai été interpellé par quelques gendarmes. J'ai vu qu'ils avaient capturé d'autres personnes qui se trouvaient rassemblées sur un côté. J'ai donné ma carte d'identité et mon permis de conduire à l'un d'eux et l'entendis demander à son chef, 'Regarde, c'est un travailleur de la gare routière locale.' son chef a répondu, 'L'endroit où il travaille m'est complètement égal, regarde juste d'où il vient.' Lorsqu'ils sont venus que j'étais un Dioula, le chef a dit, 'Il est l'un de ces Burkinabé qui veulent brûler le pays et le donner à Alassane. Mais aujourd'hui, c'est nous qui allons mettre le feu.'

Après quelques minutes, les gendarmes qui étaient environ quinze, nous ont fait traverser la voie ferrée. Ensuite ils nous ont fait retirer tous nos vêtements et nous ont dit de nous allonger. Il y avait parmi nous au moins trois Maliens; deux frères et un homme plus âgé. Les deux frères ont essayé d'expliquer qu'ils venaient d'arriver par le bus en provenance de Dalao pour rendre visite à leurs parents. Ils avaient encore leurs valises. Mais les gendarmes n'avaient pas de temps pour les explications. Il nous ont frappé à cet endroit pendant près de deux heures. Ils ne cessaient de

---

<sup>50</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 14 novembre 2000.

dire qu'un de leurs chefs avait été tué et que certaines de leurs armes avaient été volées. Pendant qu'ils nous frappaient nous pouvions entendre de nombreuses fusillades. Je les ai vu tirer dans des maisons. C'était comme s'il y avait une guerre.

Ensuite autour de seize heures, ils nous ont dit de nous allonger le visage au sol et ont dit, 'C'est votre tour maintenant- regardez le ciel et la terre et dites adieu parce que nous allons en finir avec vous.' Les gendarmes nous entouraient; il n'y avait pas moyen de s'échapper. Allongé, je me suis donné à Dieu. Mais tout ce que je voulais faire était de leur demander la permission de dire adieu à mes enfants et à ma femme. Je pouvais entendre les deux frères maliens réciter leurs prières à voix basse, 'Il n'y a qu'un Dieu,' et la fusillade a commencé.

Plusieurs détenus du camp de gendarmerie d'Agban ont rapporté que la torture dans le camp a empiré après que la nouvelle de la mort d'un gendarme ait été connue dans le camp. Un membre du RDR qui avait été mis en détention plus tôt dans la journée décrivit:<sup>51</sup>

Sur le talkie-walkie de l'un des gendarmes nous avons entendu quelque chose à propos d'un autre gendarme tué à Derrière Rail. Après cela tout est devenu absolument incontrôlable. Un des gendarmes a crié, 'Vous avez entendu cela! Un de nos officiers en vaut cent comme vous.' Puis un autre gendarme a menacé, 'Vous pouvez faire vos dernières prières.' C'est à ce moment qu'ils ont commencé à nous brûler. Puis tout à coup sept autres gendarmes sont arrivés au camp et sont devenus fous; ils étaient comme sauvages, nous frappant et marchant sur nous et disant qu'ils allaient nous tuer. Un autre gendarme devenait sauvage, lui aussi, menaçant de nous tuer parce que l'un de ses amis gendarmes était mort.

### **Le Charnier de Yopougon**

Dans une tentative de restaurer le calme après un jour de terribles violences, deux officiers de haut rang du RDR et du FPI apparurent à la télévision nationale au soir du 26 octobre 2000, et demandèrent à leurs militants de cesser les protestations et d'arrêter la violence.<sup>52</sup> Le 27 octobre 2000, Ouattara reconnut Gbagbo comme président et le rencontra dans une volonté de continuer à apaiser les tensions. Ouattara refusa néanmoins de participer au nouveau gouvernement, insistant sur le fait que Notre priorité est d'enterrer nos morts.<sup>53</sup> Toute pensée de réconciliation fut, en tout état de cause, différée par la découverte des victimes d'un massacre commis par les forces de sécurité.

Le 27 octobre en fin d'après-midi, les corps criblés de balles de cinquante-sept jeunes hommes furent retrouvés, entassés en deux monceaux dans une forêt bordant les faubourgs de Yopougon. Après avoir parlé avec deux survivants et plusieurs témoins des événements entourant le massacre, les chercheurs de Human Rights Watch établirent la certitude que les gendarmes du camp de gendarmerie d'Abobo étaient directement responsables de la tuerie. Cet incident est la pire atrocité commise pendant la période des élections.

Le massacre du 26 octobre 2000 s'est déroulé en deux étapes. La première est l'exécution de détenus au camp de gendarmerie du camp Abobo, où des jeunes hommes ramenés du voisinage d'Abobo ont été pris pendant la matinée et le début de l'après-midi du 26 octobre 2000. Avant la fusillade, les détenus ont été victimes de brutalités ou de tortures comparables à celles qui ont été rapportées concernant l'école de police et le camp de gendarmerie d'Agban. Vers trois heures de l'après-midi alors qu'une ambulance transportant le corps du lieutenant Nyobo N'Guessan arrivait dans le camp, au moins deux gendarmes ouvrirent le feu sur les détenus qui y étaient retenus, tuant entre trente et quarante personnes.

La seconde étape indique que ce fut une opération savamment orchestrée. Des gendarmes bien armés ont été déployés dans une zone bordant le camp de gendarmerie d'Abobo et ont rassemblé entre huit et trente jeunes hommes qui furent utilisés comme "porteurs" pour charger les morts sur un camion et ensuite disposer les corps

<sup>51</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 14 novembre 2000.

<sup>52</sup> Norimitsu Onishi, "Dictator Gone, Ivory Coast Splits Into Ethnic and Political Violence" *New York Times*, le 26 octobre 2000.

<sup>53</sup> "Gbagbo to Form Ivorian Government Without Ouattara" *Reuters*, le 27 octobre 2000.

dans la forêt. Les “porteurs ” ainsi que tous les survivants furent fusillés, bien que certains ne furent pas tués. Les survivants ont décrit la présence d’un camion, de deux Jeep et la participation d’une trentaine de gendarmes dans cette opération.

A ce moment le camp de gendarmerie d’Abobo était sous le commandement du Capitaine commandant Be Kpan. S’il n’apparaît pas qu’il ait donné l’ordre à ses hommes d’exécuter les détenus dans l’enceinte du camp, il doit porter la responsabilité de ne pas avoir mis fin à la première fusillade ou de ne pas avoir pris de mesures contre les gendarmes impliqués, ainsi que la responsabilité de la seconde partie du massacre qui nécessitait une élaboration et un support logistique.

Un homme de vingt et un ans détenu par les gendarmes le 26 octobre puis emmené au camp de gendarmerie d’Abobo raconte comment il a été témoin de la fusillade de quelques trente ou quarante autres détenus dans le camp. Il a ensuite été emmené dans une forêt de la banlieue d’Abidjan où près de quinze autres hommes furent tués. Il a raconté son histoire:<sup>54</sup>

Je suis un membre du parti et un militant RDR. Le jeudi 26 octobre au matin, autour de huit heures, j’ai quitté mon domicile d’Abobo pour participer à une marche pro-RDR pour protester contre les résultats des élections. Mais, près du Centre Culturel d’Abobo, nous avons rencontré un groupe de gendarmes qui nous ont arrêtés et mis en détention, moi et environ vingt autres militants du RDR. Ils ne nous ont demandé pas nos papiers. Nous avons vraiment été gravement battus là-bas et nous avons ensuite été conduits au camp commando d’Abobo.

Au moment où nous sommes entrés vers dix heures, un gendarme nous a dit, ‘Dites vos dernières prières.’ Lorsque nous sommes arrivés, il y avait déjà huit ou neuf autres détenus. Je pouvais voir qu’ils avaient été frappés, violemment frappés. Dans les minutes et heures qui ont suivi plusieurs autres groupes ont été amenés au camp. Nous étions presque tous des Dioulas.

Dans le camp commando, j’ai rencontré un de mes amis, S. qui me dit avoir été arrêté pendant qu’il se promenait près du camp. Il m’a raconté qu’après l’avoir interpellé, ils lui ont demandé ses papiers et lorsqu’ils ont vu qu’il était Dioula, ils l’ont arrêté sur-le-champ. Il y avait aussi deux adolescents, l’un était un lycéen de treize ou quatorze ans encore en uniforme d’école, et l’autre, un jeune Béninois d’environ quinze ans.

Ils ont commencé à nous frapper dès que nous sommes descendus du camion. Ils nous ont ordonnés de nous allonger et nous ont fouettés avec leurs ceintures rouges. A un moment ils nous ont jeté un seau d’eau mélangée à du piment fort et les gens se sont mis à hurler de douleur au moment où le liquide se répandait dans les plaies ouvertes. Puis, vers une heure de l’après-midi, on nous a dit de nous allonger sur le dos et de tourner nos têtes vers le soleil. C’était une nouvelle torture lorsqu’ils se sont mis à jeter du gaz lacrymogène et nous ont interdit de bouger.

Ensuite, vers 15h-15h30 (c’était juste après l’appel à la prière de l’après-midi d’une mosquée voisine), j’ai entendu une sirène et j’ai vu une voiture pénétrer par l’entrée principale du camp. Quelques gendarmes sont sortis de la voiture et ont commencé à crier, à hurler et à pleurer. Puis un des gendarmes en bleu a commencé à tirer sur nous. D’abord il a tiré sur trois personnes qui venaient d’être arrêtées avec un pistolet. C’était à moins de cinq mètres de l’endroit où j’étais assis.

Ensuite d’autres gendarmes ont commencé à nous tirer dessus. Ils hurlaient d’une façon sanglotante et colérique. Ils étaient incapables de contrôler leurs émotions. L’un d’eux nous a dit ‘Nous allons tous vous tuer; si les nôtres viennent à mourir nous vous tuerons.’ Tandis qu’ils tiraient, je me suis allongé et j’ai fait semblant d’être mort. Le jeune Béninois a été touché;

---

<sup>54</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 10 novembre 2000.

allongé au-dessus moi, il pleurait, 'Pardonnez-moi, ayez pitié de moi.' Je pouvais voir que mon ami S. avait été touché à la jambe, à la gorge et à la poitrine. Ensuite [un gendarme] qui était à quelques mètres de là a dit, 'Oh alors vous n'êtes pas tous morts' et j'ai essayé de faire semblant d'être mort.

Nous étions tous étendus là, les mourants respiraient bruyamment. J'ai pu entendre un garçon venant du Bénin dire d'une voix éteinte, 'Donnez-moi de l'eau, j'ai si soif, apportez-moi de l'eau.' Après la fusillade il y avait environ trente morts ou mourants, et d'autres étaient gravement blessés. Environ dix étaient légèrement blessés.

Ensuite, environ une heure plus tard, un nouveau groupe de prisonniers a été amené. Puis on a ordonné à ces prisonniers ainsi qu'à ceux d'entre nous qui n'étaient pas blessés de charger les corps sur un grand camion bleu. J'ai mis une personne dans le camion puis je suis resté là en essayant de ne pas me faire remarquer.

Puis, vers dix-huit heures, nous sommes partis. Il y avait une quinzaine de gendarmes dans le camion. Ils portaient l'uniforme complet du commando et plusieurs avaient des cartouchières enroulées autour de leurs tailles. Nous nous sommes dirigés vers le Nord en direction de la prison de Yopougon et ceux d'entre nous qui étaient encore vivants ont commencé à se parler en chuchotant se demandant s'ils allaient nous tuer ou nous emmener à la prison [Yopougon]. Mais dans l'ensemble nous étions plutôt silencieux. Il y avait au total une trentaine ou une quarantaine de gendarmes qui participaient à l'opération.

Puis nous sommes arrivés. Nous étions terrifiés. Ils nous ont ordonné de décharger les corps. J'étais à l'arrière du camion et j'ai tenté d'y rester aussi longtemps que possible. Ensuite, ils nous ont ordonné de venir nous asseoir près des morts et des mourants. Plusieurs d'entre nous se sont allongés et ont fait semblant d'être morts. J'ai été chanceux parce que je me suis allongé le premier et deux autres étaient au-dessus de moi. Il semblait que les morts avaient été séparés des blessés, peut-être pour faciliter l'exécution des survivants. Je me souviens les avoir entendus se parler, 'Pourquoi est-ce seulement maintenant que vous contestez les élections, vous autres gens du Nord ? Il y a trois semaines vous ne disiez rien. Maintenant que le général est parti et comme Gbagbo est un civil, vous croyez que vous avez des chances de l'emporter.' Puis plusieurs d'entre eux, je n'ai pas vraiment pu les compter, se sont mis en formation devant nous, nous les avons entendu charger leurs fusils et le tir a commencé. Le garçon qui se trouvait au-dessus de moi a reçu beaucoup de balles. Il criait lorsque les balles le touchaient puis il a commencé à grogner et à respirer bruyamment.

Après quelques minutes de fusillade, certains d'entre eux ont circulé pour achever les survivants. Puis quelqu'un a marché près de l'endroit où je me trouvais et s'est arrêté, remarquant que le jeune homme au-dessus de moi respirait encore. J'ai essayé désespérément de contrôler ma respiration pour qu'ils ne me remarquent pas. C'est au moment où ils l'achevaient que j'ai été touché. [On lui a tiré une fois dans le bras].

Alors j'ai entendu l'un d'eux dire, 'Brûlons tous les corps,' et un autre a dit 'Non, ils sont tous morts.' Ensuite j'ai entendu le camion et les Jeeps partir. J'étais étendu là et après quelques minutes j'ai vu quelqu'un se lever de la pile de corps. Quelques autres commençaient à dire, 'Aidez-nous, aidez-nous.' Mais ils étaient mourants et sont redevenus silencieux peu après.

Un autre survivant, l'un des huit jeunes capturés pour charger les morts et les blessés sur un camion de gendarmes, décrit sa capture et l'expérience qui s'ensuivit.<sup>55</sup>

---

<sup>55</sup> Interview par Human Rights Watch, Abidjan, le 10 novembre 2000.

J'étais chez moi aux environs de quatre heures de l'après-midi le jeudi 26 octobre, lorsqu'un ami est venu me rendre visite. Nous avons parlé un moment et j'ai décidé de le raccompagner chez lui. A ce moment, tout était calme et les émeutes du matin s'étaient calmées. Tandis que nous marchions, il a suggéré que nous allions rendre visite à un autre ami qui vivait non loin de là dans un quartier d'Abobo nommé Gros Pine; ce que nous avons fait. Là, nous étions plusieurs, tous dans la même parcelle à boire du thé et à écouter de la musique. Nous étions huit au total. Nous étions tous Ivoiriens.

Soudain nous avons vu cinq gendarmes prendre la parcelle d'assaut. L'un d'eux est venu directement dans la pièce où nous nous trouvions, et environ cinq autres sont restés près de la porte. Ils nous ont demandé nos papiers, que nous leur avons montrés, puis le chef nous a ordonné de sortir et de nous asseoir. J'ai entendu un gendarme nous demander si nous étions des Dioulas et nous avons répondu oui. Ils étaient tous armés avec des pistolets, des fusils et au moins un d'entre eux avait une mitrailleuse avec une cartouchière enroulée autour de ses épaules. Ensuite ils nous ont fait enlever nos vêtements et il nous a conduit tous les huit en file à travers la cour et dans la rue, nous étions complètement nus; il y avait deux gendarmes devant et deux derrière. Tandis que nous étions emmenés nos mères et nos sœurs pleuraient et suppliaient qu'ils nous relâchent. Certains de nos voisins souriaient d'un air narquois ou riaient. Il faut environ dix minutes de marche pour arriver à leur camp, Camp Commando; tandis que nous nous approchions, le gendarme aux cartouchières a dit 'Vous verrez bientôt les Dioulas que nous avons déjà tués et nous allons vous tuer aussi.' Aussi pendant que nous marchions, ils se sont arrêtés dans une autre maison sur le chemin -je n'en connaissais pas le propriétaire- et ont demandé ses papiers d'identité à un homme à l'intérieur, mais il n'était pas Dioula alors ils ne l'ont pas pris.

Tandis que nous nous acheminions vers Camp Commando, il y avait un autre groupe de quatre ou cinq jeunes hommes, également nus, qui étaient conduits dans le camp par un autre groupe de gendarmes. Lorsque nous sommes arrivés dans le camp, dans la cour juste après l'entrée du camp, sur la gauche, nous avons vu de nombreux blessés entassés les uns sur les autres; peut-être une vingtaine. Beaucoup étaient complètement nus d'autres ne portaient pas de chemise. Nous avons entendu des gémissements et des pleurs; beaucoup ne bougeaient pas vraiment. Et en face de la porte se trouvaient les morts tous étendus côte à côte certains étaient allongés sur le dos, d'autres sur le ventre, certains étaient nus et les autres ne portaient pas de chemise. Je ne puis pas dire exactement combien ils étaient mais ils étaient au moins quinze.

Après avoir vu cela, un groupe de gendarmes a dit à ceux qui nous avaient emmenés de nous faire sortir par l'arrière. Ils nous ont fait nous allonger sur le ventre. Tandis que nous étions étendus, un groupe de gendarmes, différent de celui qui nous avait emmenés là, a commencé à nous frapper. Pendant que nous étions allongés sur le ventre et au milieu des brutalités, un gendarme qui je crois était également un chef a dit 'le travail n'est pas encore terminé' et criant comme s'il était en colère continua 'Vous avez tué l'un de nos collègues.' C'est la seule fois qu'il dit cela. Je ne savais pas de quoi il parlait.

Ensuite...après le passage à tabac, il était environ cinq heures de l'après-midi à ce moment-là, j'ai seulement entendu une voix – je n'ai pas vu de visage parce que j'avais le visage tourné vers le sol- nous disant de nous lever puis quelques gendarmes nous ont conduit à l'endroit où se trouvaient les corps. L'un d'eux nous dit 'ramassez les corps' et on nous a fait comprendre qu'il fallait prendre les corps des morts et des mourants et les mettre dans un grand camion bleu. Nous étions deux par deux pour prendre les corps et les porter au camion. S'ils étaient trop lourds, nous les tirions simplement. Je ne peux pas dire avec certitude combien ils étaient, mais mon partenaire et moi en avons transporté cinq. Il y avait beaucoup de monde pour transporter les corps, nous huit et un autre groupe d'environ cinq personnes qui est arrivé après nous. Et peut-être quelques autres qui étaient déjà au Camp Commando lorsque nous sommes arrivés. Il semblait que nous étions une vingtaine à porter les corps.

C'est pendant que je faisais cela que j'ai pu bien voir leurs blessures – il semblait qu'ils étaient tous morts de blessure par balle. J'ai vu que l'un d'eux avait des blessures provoquées par balle dans les jambes, une autre dans la poitrine, une autre dans la tête.

Une fois les corps chargés, on nous dit de monter dans le camion avec tous les morts et les blessés, puis le camion est parti. Il était autour de six heures du soir. Il y avait beaucoup de gendarmes avec nous dans le camion et il y avait une Jeep bleue devant nous et une autre Jeep derrière. J'étais terrorisé. Nous avons d'abord cru qu'ils pourraient nous emmener à la prison de Yopougon. Il n'y avait pas de bruit. Personne ne parlait.

Puis, à proximité de la prison nous avons tourné sur un petit chemin de terre et avons roulé pendant quelques minutes. Les voitures se sont arrêtées et les gendarmes nous ont dit de descendre et de décharger les corps, ce que nous avons fait; encore une fois deux par deux. Nous avons porté les corps à environ quatre ou cinq mètres de l'endroit où se trouvait le camion. Après avoir déchargé un corps- c'est à dire après le premier voyage - je me suis allongé le visage vers le bas au milieu des corps morts et j'ai fait semblant d'être mort puis les autres ont commencé à mettre des corps au-dessus de moi. J'ai entendu qu'on donnait l'ordre de mettre les morts à un endroit et les blessés à un autre. Puis j'ai entendu qu'on donnait l'ordre à tous les 'porteurs' de s'asseoir; je crois près de là où se trouvaient les blessés. Je n'ai pas pu voir qui avait donné l'ordre- puis j'ai entendu les coups de feu.

Avant cela, personne n'avait rien dit, personne n'a supplié qu'on lui laisse la vie sauve. Je crois que les blessés et ceux qui étaient toujours vivants ont été achevés au pistolet parce que je pouvais distinguer le bruit rapide des carabines (peut-être était-ce même des mitraillettes) du son lent et des tirs isolés des coups de pistolet. Je ne pouvais pas dire qui dirigeait les opérations; j'ai manqué beaucoup de choses parce que j'étais face à terre. Après cela j'ai attendu jusqu'à ce que j'entende les camions partir puis je me suis levé du tas de corps morts et je suis parti.

### **Violences Collectives**

Les combats opposant des membres des partis politiques FPI et RDR ont causé la mort de nombreuses personnes. Si au départ il s'agissait de simples contestations politiques, le fait que les militants des deux camps soient armés de bâtons de bois, de machettes, de barres de métal, de matraques hérissées de clous, de pierres et dans quelques cas de fusils automatiques et de fusils de chasse a fait évoluer la situation en bataille rangée. Celle-ci a ensuite dégénéré en véritable guérilla urbaine où les adversaires étaient souvent choisis en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse. Des jeunes, pour la plupart désœuvrés et sans étiquette politique, sont parfois venus grossir les rangs des deux formations politiques. Les affrontements sanglants qui suivirent furent caractérisés par des tensions religieuses et ethniques, en effet, les adhérents du RDR - en majorité des musulmans d'un groupe ethnique du Nord du pays- affrontaient les adhérents du FPI, qui sont pour la plupart des chrétiens issus des ethnies de l'Ouest et du Sud du pays.

Les subdivisions des quartiers d'Abidjan sont largement calquées sur les limites ethniques, c'est pourquoi au fur et à mesure que la tension montait au cours de la journée du 26 octobre, des hommes venus de tous côtés mirent en place des unités de défense de voisinage afin de protéger leurs familles et leurs propriétés des attaques menées par les bandes rivales. Dans l'après-midi, après que la police et les gendarmes se soient déployés dans toute la ville, les adhérents du RDR et les Dioulas du Nord se sont réfugiés dans leurs maisons. Les résidents des quartiers Agi, Aboulé, Bété et Ébrié sont quant à eux restés dans les rues, dans certains cas ils s'en prirent aux Dioulas du Nord et aux musulmans qui croisaient leur chemin.

L'acte le plus violent de ces affrontements eut lieu le 26 octobre 2000 dans le village de Blokosso: six hommes dont un Guinéen perdirent la vie. Le quartier de Blokosso est un des plus vieux quartiers d'Abidjan et sa population est essentiellement composée de ressortissants de la tribu Ébrié, descendants des premiers habitants de la capitale Abidjan.

Sur un côté, le quartier est en contact direct avec la maison d'Ouattara, dirigeant RDR, point de rencontre pour des centaines d'adhérents du RDR, dont les chasseurs traditionnels Dozos qui assurent la sécurité de la maison.

Les affrontements entre les membres des deux communautés débutèrent dans la soirée du mercredi 25 octobre, immédiatement après que Gbagbo se fut proclamé lui-même Président. Le lendemain, la communauté Ébrié érigeait des barricades à l'entrée de leur quartier pour empêcher les adhérents du RDR de pénétrer à l'intérieur. Alors qu'ils étaient à l'œuvre accompagnés par une patrouille de gendarmes, des supporters du RDR ont commencé à s'alarmer. Des combats s'en suivirent et des militants du RDR ainsi que des Dozos se dirigèrent vers le quartier armés de pistolets, de fusils de chasse et de fusils automatiques. Au cours de ces événements, des militants RDR mirent le feu à une voiture située à l'intérieur du terrain d'une église catholique locale, détruisirent des biens privés, et blessèrent grièvement un jeune garçon de quatorze ans. Des témoins affirment avoir vu l'adolescent être touché alors que les adhérents du RDR ouvraient le feu sur le quartier sans distinction. À midi, un certain nombre de résidents de Blokosso décidèrent d'évacuer le quartier jusqu'à ce que la situation redevienne normale.

C'est alors qu'ils prenaient la fuite que cinq témoins interrogés par Human Rights Watch ont vu les corps de cinq jeunes et ont assisté à la mise à mort d'un jeune Guinéen. Quelques divergences demeurent quant au nombre de morts. La Croix Rouge ivoirienne a déclaré à Human Rights Watch que le même jour aux environs de 16 heures, elle évacuait du rond-point de Blokosso un homme gravement blessé et comptait sept corps.<sup>56</sup> D'autres personnes interrogées portent à six le nombre de morts.

Il reste encore à déterminer si les victimes étaient des militants du RDR qui se repliaient sur la maison d'Ouattara, des adhérents du RDR traversant le quartier ou bien des civils sans couleur politique pris pour cible sur le simple motif de leur appartenance nationale, ethnique ou religieuse. On pouvait voir sur les corps des blessures faites à la fois par des balles et par des machettes ou des couteaux.

Trois témoins entendus par Human Rights Watch affirment avoir reconnu des jeunes du quartier armés de couteaux, de machettes et de pierres prendre part à l'assassinat de deux des jeunes. Ces témoins affirment également que les forces de sécurité se trouvaient dans cette zone à peu de temps de l'incident. Voici ce que raconte l'un des témoins interrogé par Human Rights Watch:<sup>57</sup>

Jeudi matin, j'ai vu quelques jeunes qui patrouillaient dans le village Ébrié par groupes de trois ou quatre. Certains d'entre eux portaient des bandanas sur le visage et d'autres avaient le visage recouvert de peinture blanche. Ils avaient des machettes, des couteaux, des pierres et des haches.

À approximativement 11 heures du matin, sur le rond-point, j'ai vu quatre corps sur le rond-point, éparpillés le long du cercle. L'un d'eux avait une flaque de sang sous la tête comme si sa tête avait été écrasée par une pierre. Ensuite, j'ai vu le Guinéen se faire trancher la gorge. Je le connaissais, il tenait un petit café à Blokosso. J'ai vu trois jeunes qui se tenaient autour de lui, l'un d'eux lui a coupé la gorge par derrière avec un long couteau. Un autre homme que je ne connaissais pas était étendu à côté du Guinéen à moins d'un mètre de lui, lui aussi semblait avoir la gorge tranchée. Les deux hommes saignaient de partout et on aurait dit qu'ils avaient été battus avec des matraques et des pierres. Lorsque j'ai quitté cette zone, j'ai vu sept ou huit des attaquants grouiller autour de l'endroit.

Des civils de la communauté Ébrié d'Anonkoua ont perpétré plusieurs attaques contre des manifestants RDR, des civils musulmans vêtus de djellabas et ceux qu'ils soupçonnaient d'être des Dioulas du Nord ou des étrangers.

---

<sup>56</sup> Interview de Human Rights Watch auprès d'un membre de la Croix Rouge ivoirienne, Abidjan, le 16 novembre 2000.

<sup>57</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 8 décembre 2000.

Le 26 octobre 2000, un charpentier âgé de quarante deux ans dont le nom de famille vient du Mali était brutalement attaqué par une bande venue d'Anonkoua brandissant des machettes. À cause des coups qu'il a reçus et de ses plaies, cet homme a dû être amputé sous le genou et a presque perdu la vue. De son lit d'hôpital, il décrit ce qui lui est arrivé:<sup>58</sup>

Je rentrais du travail vers entre deux et trois heures de l'après-midi. D'habitude, je rentre en suivant la grande route, mais à cause des manifestations j'ai préféré marcher à travers le quartier résidentiel 'Village Ébrié.' Je suis tombé sur une barricade où ils m'ont demandé mes papiers d'identité. Au début ils m'ont laissé passer, mais après quelques mètres, l'un d'eux a sifflé et alors une trentaine d'entre eux m'ont entouré. J'ai entendu quelqu'un qui disait : 'Cet homme est un Malien.' J'en ai même reconnu trois que j'avais l'habitude de saluer quand il m'arrivait de passer dans le quartier. Ils m'ont demandé 1.000 CFA [U.S.\$1.40] j'ai sorti mon argent et je leur ai donné ce qu'ils demandaient, mais ils ont pris tout ce que j'avais, à peu près 45.000 CFA [U.S.\$61.00]. Ensuite ils m'ont attaqué, ils ont commencé à me battre de partout avec des machettes, des bâtons, des pierres. Ils ont frappé ma jambe plusieurs fois avec une machette et ils cognaient ma tête. J'étais au sol. Je ne comprenais pas ce qui se passait. J'étais seul et je criais, mais ils ont continué et continué. Ensuite, j'ai dû m'évanouir, on m'a dit plus tard qu'on m'avait jeté dans le caniveau et que deux hommes qui me connaissaient m'avaient levé et emmené à la clinique.

Voici comment un des jeunes Ébriés d'Anonkoua présent sur les barricades en octobre décrit la situation. Il pensait agir en état d'autodéfense.

Il y a eu des problèmes depuis le 24 octobre. Le 26, nous, du 'Village Ébrié,' on a décidé de prendre nous-mêmes en main notre sécurité. Le jeudi 26 octobre à environ neuf heures du matin, le RDR a débuté sa marche d'Anyama, j'ai vu qu'ils étaient environ 500 et qu'ils étaient armés de bâtons, de pierres, de machettes...ils réclamaient de nouvelles élections.

Quand la manifestation est arrivée à Anonkoua, ils ont commencé à brûler des pneus et nous avons eu peur. Les manifestants nous ont demandé à quel parti nous appartenions et si nous ne répondions pas RDR, ils nous attaquaient. Ces gens sont comme les Palestiniens avec leurs pierres. Ils nous ont attaqués et nous nous sommes réfugiés dans nos maisons. Nous avons pris nos fusils et nous avons commencé à tirer sur les manifestants RDR.

J'ai vu un membre du RDR qui avait reçu une balle dans la poitrine. Après ça, nous, les Ébriés, avons mis en place un point de contrôle, on a commencé à contrôler les cartes d'identité de tous ceux qui passaient. Ceux qui avaient des noms du Nord, un nom Dioula, étaient brutalisés. J'ai vu un homme qui portait des habits musulmans être attaqué et battu avec un marteau.

Même les blessés ne furent pas épargnés par cette violence ethnique. Blessé par des gendarmes pendant les affrontements d'Abobo le 26 octobre, un jeune homme âgé de vingt-trois ans, décrit de son lit d'hôpital comment lui et son docteur ont été attaqués par une bande FPI alors qu'ils se rendaient à l'hôpital:<sup>59</sup>

J'étais parti acheter du pain lorsque la panique a éclaté. Alors que j'étais caché dans une allée, j'ai vu à environ 30 mètres un gendarme qui tirait droit sur moi. J'ai été touché. Sur le chemin de l'hôpital, près de l'Université, nous avons été stoppés par une bande composée de FPI et de jeunes étudiants portant des bandeaux blancs et des tee-shirts à l'effigie de Gbagbo. Ils étaient armés de barres de métal, de couteaux, de pierres et de bâtons. Ceux qui m'accompagnaient expliquèrent que j'étais blessé et que nous allions à l'hôpital. Ils ont répondu: "On s'en fiche, tout ce qu'on sait c'est que vous êtes tous des Dioulas." Ils savaient que nous étions Dioulas parce qu'à un moment ils avaient entendu mes amis échanger quelques mots en Dioula. Ils nous ont tiré

<sup>58</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 12 et le 18 novembre 2000.

<sup>59</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 12 novembre 2000.

hors de la voiture et ensuite ils nous ont battus, moi y compris. Ensuite, ils ont cassé les vitres de la voiture et y ont mis le feu avec de l'essence qu'ils avaient avec eux dans des bidons. Nous les avons suppliés de nous laisser partir mais ils nous ont battus, ont volé nos montres et nos colliers. Le docteur s'est mis à courir et alors un de mes amis m'a pris sur son épaule et on a couru aussi.

Lors des manifestations du 26 octobre, des partisans du FPI, des fonctionnaires ainsi que des membres des communautés appuyant Laurent Gbagbo ont été attaqués par des bandes agressives du RDR et ce essentiellement dans les bastions RDR d'Anyama et d'Abobo. À Anyama, un fonctionnaire a été brûlé vif, des membres du FPI ont été rués de coups, des maisons ont été saccagées et des magasins pillés par des hommes du RDR. À Abobo, de petits groupes de partisans du RDR ont traversé le quartier saccageant ça et là, à la recherche de non-Dioulas. Parmi ceux qu'ils trouvaient, beaucoup ont été sérieusement battus, lapidés ou coupés avec des tessons de bouteilles. Ils ont forcé l'entrée des maisons des adhérents du FPI et du PDCI, demandant les papiers d'identité et beaucoup ont eu leurs maisons ou leurs biens saccagés. Au moins une femme a été déshabillée et tirée hors de chez elle par les cheveux pour être ensuite sévèrement battue. Nombre de non-Dioulas des quartiers touchés ont fui par peur. À Yopougon, les bandes du RDR ont brûlé une église évangélique et menacé le pasteur de mort, ceci soi-disant en réponse à une attaque du FPI contre une mosquée.

Un habitant d'Anyama décrit la façon dont, armés de bâtons et de pierres, des militants RDR qui participaient à la manifestation ont érigé des barricades, saccagé des étalages du marché et brûlé vif un fonctionnaire après l'avoir arrêté à un contrôle.<sup>60</sup>

Le jeudi (le 26 octobre) je suis sorti acheter le journal pour lire les articles sur la victoire de Gbagbo. Devant le kiosque, j'ai vu des adhérents du RDR qui bloquaient la rue avec des tables qu'ils avaient prises aux marchands. Aux environs de 7 heures et demi, 8 heures du matin, une moto avec deux hommes à bord a tenté de franchir le barrage. C'étaient mes collègues, tous les deux étaient des fonctionnaires qui travaillaient au Bureau des Eaux et Forêts. Rien ne s'est produit à ce moment-là.

Environ trente minutes après, l'un d'eux est revenu après avoir déposé son ami et à ce moment-là, la route était totalement bloquée. La situation était vraiment tendue, la foule RDR était agitée, ils lui faisaient des signes de faire demi-tour, mais il a essayé quant même de passer au travers. Alors les gens du RDR l'ont forcé à descendre de la moto en le tirant par sa chemise et ont commencé à le battre. Ceux d'entre nous qui regardaient la scène ont été effrayés et sont rentrés chez eux.

Un autre témoin caché à l'étage supérieur d'un immeuble voisin raconte ce qui s'est passé ensuite.<sup>61</sup>

Jeudi matin, j'étais dans mon bureau au dernier étage du bâtiment. De là, je pouvais voir le RDR qui manifestait dans la ville et la barricade qu'ils avaient construite. Un homme est arrivé sur une moto, il voulait passer de l'autre côté. J'ai pu voir qu'ils lui criaient après. Ils l'ont fait descendre de sa moto et ils l'ont battu. Je crois qu'il était évanoui au moment où ils ont versé l'essence de sa moto sur lui et qu'ils y ont mis le feu. Il a complètement brûlé. Plus tard, nous avons appris qu'il s'agissait d'un fonctionnaire. Je sais qu'ils s'en sont pris à lui parce qu'il venait de l'Ouest et qu'il était pro-FPI.

À Abobo, des membres des partis de l'opposition du PDCI et du FPI ont décrit comment des bandes RDR s'en sont pris aux Bétés qu'ils avaient recherchés. Une femme de vingt-deux ans d'Abobo a expliqué la façon dont sa maison avait été forcée par une bande RDR qui l'avait ensuite brutalisée elle et sa famille après avoir découvert un portrait de Gbagbo dans leur séjour.<sup>62</sup>

---

<sup>60</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 novembre 2000.

<sup>61</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 novembre 2000.

<sup>62</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 13 novembre 2000.

Le jeudi matin, des gens du RDR ont attaqué notre maison. Ils avaient des bâtons et des bouteilles. À la fin, ils ont enfoncé notre porte à coups de pied. Ils criaient qu'ils étaient des Bétés (le groupe ethnique de Gbagbo) et ont demandé à voir nos papiers d'identité. Mes frères ont répondu que nous ne votions même pas et que nous étions des Baoulés et pas des Bétés. Les intrus ont répliqué que nous étions tous les mêmes, que nous faisons partie de ceux qui se réjouissaient de la victoire de Gbagbo aux élections. Puis, l'un d'eux a aperçu une photo de Gbagbo dans le séjour et a dit qu'ils n'avaient pas besoin de chercher plus loin. Ils se sont tournés vers moi. Ils ont jeté à terre mon fils de deux ans que je tenais dans les bras. Puis l'un d'eux m'a sauté sur le dos et je suis tombée à terre. L'un d'eux tirait mes cheveux par derrière et a commencé à enlever mes habits y compris mes sous-vêtements.

Ils m'ont tirée hors de la maison par les cheveux et ils disaient qu'ils allaient nous tuer. C'est alors que mon père est sorti avec son fusil et qu'il a tiré en l'air. La foule s'est dispersée après ça. Nous vivons dans un quartier à majorité RDR, mais avant il n'y n'avait jamais eu de problème avec les Dioulas ou les gens du RDR. Cette nuit-là on a quitté la maison et passé la nuit à la gendarmerie.

## VI. LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 DECEMBRE

Au début du mois de novembre, des appels au calme lancés par des dirigeants du FPI ainsi que du RDR ont contribué à faire diminuer les tensions politiques. La police et les gendarmes ont relâché des centaines de détenus de camps disséminés dans tout Abidjan. Néanmoins, tout au long du mois de novembre, nombre de familles ont continué à chercher leurs proches dans les hôpitaux, les morgues et les centres de détention.

La période des élections législatives de décembre fut marquée par de nouvelles entorses à la loi. Des agents nationaux ainsi que leurs sympathisants politiques, se sentant encouragés par l'impunité dont ils avaient bénéficié en octobre, perpétrèrent des actes de violence similaires, voire dans certains cas pires que ceux d'octobre. Bien que la vague de violence de décembre ait enregistré moins de morts que la précédente, il y eut plus de cas de détention, d'abus sexuels et de persécution religieuse. Au moins un officiel du RDR fut tué et beaucoup d'autres furent emprisonnés dont plusieurs députés de haut rang. C'est également en décembre que se renforça la relation entre les forces de sécurité et les jeunes partisans du parti de Gbagbo, le FPI, Ces derniers, jouissant d'une complète immunité, ne sont pas arrêtés même quand ils commettent des atrocités en présence de forces de l'ordre (gendarmes et police).

Human Rights Watch a dénombré quarante-deux morts pendant les violences du mois de décembre ; les officiels en comptent seulement vingt et le RDR une trentaine.<sup>63</sup>

Une décision de la Cour Suprême de Justice, survenue alors que Ouattara et le RDR préparaient leur participation aux élections législatives du 10 décembre 2000, a empêché Ouattara de se présenter en raison d'une nouvelle mise en cause de sa nationalité.<sup>64</sup> Henriette Diabaty, Secrétaire Générale du RDR, condamna la décision en ces termes: 'Cette décision est illégale et complètement arbitraire. Nous avons été patients... Nous ne pouvons pas accepter une telle décision et nous affirmons que le président du parti ne peut pas être exclu de la vie politique de ce pays.'<sup>65</sup>

En réponse à l'exclusion de son dirigeant, le RDR retira ses candidats des élections et appela à une manifestation le 4 décembre 2000. Le gouvernement réagit en déclarant la manifestation illégale et Émile Boga

---

<sup>63</sup> "Gbagbo Orders Investigation of Torture Allegations," Panafrikan News Agency, 15 décembre 2000.

<sup>64</sup> Arrêt de Tia Koné relatif à Alassane Dramane Ouattara, Abidjan, 30 novembre 2000.

<sup>65</sup> "Ivory Coast: Focus on the Latest Electoral Crisis," U.N. Integrated Regional Information Network (IRIN)-West Africa, 4 décembre 2000.

Doudou, Ministre de l'Intérieur, prononça l'interdiction de tous les mouvements de manifestation opposés aux élections pour la période du 5 au 11 décembre 2000.<sup>66</sup>

Le 3 décembre 2000, après la tenue de discussions avec le gouvernement, le RDR a accepté de suspendre la manifestation et, à la place, de tenir un meeting public le lendemain au stade Houphouët-Boigny situé au centre de la ville.<sup>67</sup>

Le 4 décembre 2000 dès les premières heures du jour, des milliers de sympathisants du RDR se sont rassemblés dans leurs quartiers. Les transports publics étant quasi inexistantes en raison des risques de violence, les manifestants n'eurent donc pas d'autres choix que de se rendre à pied au stade. Alors qu'ils quittaient leurs maisons, ils sont tombés sur les forces de police et de gendarmerie déployées le long des principales routes et autoroutes, le but de ce déploiement étant apparemment d'empêcher les sympathisants RDR de rejoindre le stade.

Un militant RDR explique :<sup>68</sup>

Le 4 décembre, il n'y avait ni bus ni taxis ; ainsi, le seul moyen de se rendre au meeting au stade était de marcher. À environ 9 heures du matin à Williamsville, nous avons vu les gendarmes armés de fusils et de pistolets qui se tenaient en rang en travers de la route pour nous empêcher d'avancer. Alors que nous nous approchions, ils ont ouvert le feu et nous avons commencé à courir. Je n'ai pas vu de mort, mais un des nôtres a été touché par balle au visage. Nous n'étions pas armés.

J'ai été capturé par les gendarmes alors que nous étions en train de fuir; ils m'ont ensuite emmené au camp d'Agban. Là, j'ai été sévèrement battu et on a dû m'hospitaliser. Le jour suivant, les gendarmes m'ont obligé à marcher à genoux jusqu'à une pièce où j'ai fait un rapport sur notre participation à la manifestation.

Les efforts déployés par les forces de sécurité furent interprétés par le RDR comme une trahison du gouvernement qui, la veille, avait autorisé la tenue du meeting. Quelques-uns des manifestants étaient armés de bâtons, de couteaux, de machettes et parfois même de fusils de chasse ; d'autres s'étaient emparés de la rue et érigeaient des barricades auxquelles ils mettaient le feu. Les forces de sécurité ne tentèrent pas vraiment d'isoler les éléments armés ou de faire une distinction entre eux et les manifestants pacifiques. À plusieurs occasions et plus particulièrement dans les quartiers d'Abobo, Koumassi et Yopougon, la police ainsi que les gendarmes ont ouvert le feu sans distinction sur la foule, causant la mort de plusieurs personnes.

Un homme de trente-six ans qui se rendait depuis Koumassi au stade Houphouët-Boigny en compagnie de centaines d'autres adhérents du RDR, décrit ce qui s'est passé quand la police a ouvert le feu. Au moins deux personnes sont mortes:<sup>69</sup>

T. mon frère est mort dans mes bras après s'être fait tirer dessus pendant la manifestation du lundi 4 décembre. Nous participions à la marche du RDR en direction du stade. Nous sommes partis de notre maison à Koumassi vers 6 heures et demi du matin. Nous avons commencé à marcher et finalement nous avons rejoint vers l'aéroport les autres participants venus des villages voisins. Comme nous approchions de l'antenne de gendarmerie locale, ils (les gendarmes) ont commencé à lancer des bombes lacrymogènes sur nous. À ce moment-là nous étions environ 400. Lorsque les gendarmes n'avaient plus de bombes lacrymogènes, nous avons continué jusqu'à arriver au boulevard du 7 septembre, où nous espérions rejoindre les autres adhérents du RDR.

---

<sup>66</sup> Ibid.

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 3 février 2000.

<sup>69</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 3 février 2001.

Puis, aux environs de 8 heures 45, juste à côté des quartiers généraux de la police du 6eme district, nous nous sommes fait tirer dessus. J'en ai vu plusieurs qui tiraient au pistolet à travers la barrière. Quatre manifestants ont été blessés à ce moment-là, mais malgré cela beaucoup d'entre nous voulaient continuer et c'est ce que nous avons fait. Nous avons presque atteint le boulevard. Nous sommes alors tombés sur un autre groupe de policiers, mais, cette fois-ci, nous avons dépêché un petit groupe qui était chargé de leur expliquer que nous nous rendions simplement au meeting au stade.

Ils nous ont donné la permission d'y aller, mais au moment où nous les dépassions, ils ont commencé à nous tirer dessus. Pas très loin il y avait six officiers, j'ai vu que deux d'entre eux tiraient sur nous. Deux personnes sont mortes pendant la fusillade, mon frère et quelqu'un d'autre. Mon frère n'est pas mort sur le coup. Il disait " mais nous n'avons rien fait et ils nous ont tiré dessus." Ensuite du sang est sorti de sa bouche et de son nez, il est mort une heure après.

Un petit commerçant de trente et un ans, lui aussi militant du RDR, décrit la façon dont les gendarmes tentèrent de bloquer la marche des militants venus de la banlieue populaire de Yopougon. Un manifestant RDR fut tué lors de la fusillade:

Le lundi 4 décembre à environ 8 heures du matin, nous, les militants du RDR, avons quitté Yopougon pour nous rendre au meeting qui devait avoir lieu au stade. C'est alors qu'un camion de gendarmes a essayé de barrer la grande route pour nous empêcher d'aller au meeting. J'ai vu qu'une quinzaine d'entre eux prenait position, ensuite ils nous ont tiré dessus avec de vraies balles. J'ai vu un jeune homme mourir là-bas et beaucoup d'entre nous ont été blessés par balles. Nous avons vu des jeunes du FPI avec les gendarmes, eux aussi ont ouvert le feu sur nous sans avertissement.<sup>70</sup>

Le matin du 4 décembre 2000, au moins un des partisans de l'opposition, un officier du Trésor travaillant avec le bureau du Maire à Treichville, un Baoulé, a été assassiné par une bande du RDR alors qu'un groupe important de partisans du RDR passait par le centre ville pour se rendre au meeting au stade. Selon des témoins, il a été brutalisé avant d'avoir la gorge tranchée.<sup>71</sup>

## Détention et Torture

Après avoir dispersé les groupes d'adhérents du RDR qui se dirigeaient le matin vers le stade et l'après-midi vers le siège de la chaîne de télévision nationale, la police et la gendarmerie ont procédé à une rafle de plusieurs centaines de manifestants. Ces manifestants ont été incarcérés dans des camps de police et de gendarmerie identiques à celles utilisées au mois d'octobre ; parmi celles-ci, on compte l'École nationale de police, le camp de gendarmerie d'Agban, l'École nationale de gendarmerie, le camp de gendarmerie de Koumassi et le camp de gendarmerie de Yopougon. Selon le Comité International de la Croix Rouge à Abidjan, 814 personnes ont été arrêtées au cours des violences du mois de décembre.<sup>72</sup> Les témoins interrogés par Human Rights Watch affirment que le nombre de personnes détenues pendant la période des élections législatives de décembre dépasse de plusieurs centaines celui des personnes détenues pendant les élections présidentielles d'octobre.

Les détenus du mois de décembre ont fait l'objet des mêmes tortures physiques et psychologiques que ceux du mois d'octobre ; dans certains cas, les détenus étaient même moins bien traités. Au moins un des sympathisants RDR est mort et on relève beaucoup plus de blessés des suites des mauvais traitements subis dans les centres de détention: le personnel des hôpitaux et des cliniques a soigné des centaines de victimes pour plaies, fractures et brûlures. En plus de toutes les autres formes de tortures utilisées en octobre, la police et les gendarmes ont brûlé les détenus avec des fers à repasser et des couvercles de casserole bouillants, leur ont brûlé les testicules avec des cigarettes et les ont obligés à boire leur propre sang et à manger leurs excréments. Tout comme en octobre, les deux centres de détention les plus tristement célèbres, en terme de sévérité de traitement et de nombre de détenus,

<sup>70</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

<sup>71</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 10 février 2001.

<sup>72</sup> "Gbagbo Orders Investigation of Torture Allegations", *Panafrican News Agency*, le 15 décembre 2000.

sont l'École nationale de police et le camp de gendarmerie d'Agban. Un bon nombre des trente détenus à l'École nationale de gendarmerie ont aussi été torturés.

Les 6 et 7 décembre 2000 des groupes internationaux et locaux de lutte pour la défense des droits de l'homme, dont le Comité International de la Croix Rouge (ICRC), Amnesty International et le Mouvement Ivoirien des Droits de l'Homme (MIDH), ont visité des lieux de détention dont l'École nationale de police et le camp de gendarmerie d'Agban. Après ces visites, les conditions de détention se sont remarquablement améliorées. On a rapporté peu de mauvais traitements et les élèves et les officiers semblaient avoir reçu ordre de cesser de maltraiter les détenus. L'ICRC s'est occupé des blessés et a enregistré les noms et numéros de téléphone des détenus de manière à prévenir leurs familles.<sup>73</sup>

Voici comment cet apprenti conducteur de vingt-deux ans, arrêté alors qu'il était dans sa maison à Yopougon, décrit la torture physique qu'il a subie pendant sa détention de dix jours à l'École Nationale de police. Son dos et ses bras portent les marques d'au moins neuf petites brûlures et d'un certain nombre de marques de coups profondes:<sup>74</sup>

Lorsque nous sommes arrivés à l'Académie de Police, ils nous ont demandé de nous déshabiller. Ensuite, ils ont pris nos papiers d'identité, nos téléphones portables, nos bijoux et nous ont fait marcher le long d'un ordre de policiers - un de chaque côté, à environ un mètre l'un de l'autre - qui nous ont sévèrement battus, à l'aide de tout ce qu'ils possédaient : des bâtons, des bouts de bois, des chaînes, des ceintures et des câbles électriques. La file devait mesurer environ trente mètres de long et ils nous demandaient de marcher très lentement. Beaucoup d'entre eux semblaient être des élèves. Ensuite, ils nous ont fait ramper sur les genoux, ils nous ont ordonné de former des groupes de sept et de faire cinq courses aller-retour.

Pendant trois jours, nous avons souffert toutes sortes de torture. Les élèves s'occupaient de nous par groupes, chacun faisant ce dont il avait envie. Lorsqu'ils étaient fatigués ou lorsque leur tour était passé, un autre groupe venait et disposait de nous à sa guise.

Ils nous ordonnaient de nous allonger sur le ventre puis nous battaient avec des branches enflammées en les maintenant sur place pour être bien sûr que cela brûlait. Il y en a un qui a mis le couvercle d'une casserole dans le feu jusqu'à ce qu'il soit brûlant, puis a attaché une ceinture sur le dessus de manière à pouvoir s'en servir sans se brûler. Ensuite, il a marché parmi nous, nous brûlant au passage.

Ils nous ont battus avec des fers à repasser, des bouts de bois et ensuite ils versaient un liquide sur les plaies ouvertes. Ce liquide brûlait affreusement, je pense que c'était du gaz lacrymogène mélangé à de l'eau. Pendant qu'ils faisaient ça, ils disaient des choses comme: 'Vous êtes les Dioulas, vous contrôlez déjà les transports, le commerce et les travaux publics, et maintenant vous en voulez encore plus, vous voulez être président.'

Nous n'avons ni bu ni mangé lundi et mardi, pas même de l'eau. C'est seulement le mercredi matin, après le passage de la Croix Rouge et des organisations de défense des droits de l'homme, que nous avons eu quelque chose à manger, que les tortures ont pris fin et que les choses se sont véritablement arrangées.

Toutefois, le jeudi matin, après avoir arrêté de nous battre, un gendarme est entré, seul, dans la chambre, et a dit de manière sarcastique: 'vous autres êtes vraiment bien ici. Vous devriez voir comment on traite vos camarades à l'École nationale de gendarmerie. Si vous les voyiez, vous sauriez comment on traite les gens du RDR.' Ensuite, il a enlevé sa ceinture rouge avec une

<sup>73</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, du 5 au 11 février 2001.

<sup>74</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

grosse boucle en fer et il a commencé à nous battre. Il s'est déplacé tout autour de nous comme un fou pendant trente minutes jusqu'à qu'il soit couvert de sueur. Les autres policiers se tenaient tout près en riant, sans rien dire et sans l'empêcher d'agir.

Tout comme en octobre, les étrangers, les personnes originaires du Nord du pays et les musulmans furent tirés hors de chez eux ou arrêtés dans les rues et mis en détention sur les seuls critères d'appartenance ethnique, nationale ou religieuse. Selon un rapport rédigé en décembre par le Ministère de l'Intérieur, plus de la moitié des 302 détenus de l'École nationale de police étaient des étrangers (dont cinquante-cinq Guinéens, quarante-six Maliens et trente-trois Burkinabé).<sup>75</sup> Victimes et témoins décrivent des policiers et des gendarmes pénétrant de force dans les maisons d'étrangers, les menaçant de les tuer s'ils ne sortaient pas.

Le 4 décembre, un peintre en bâtiment Malien de quarante ans ainsi que dix de ses voisins ont été emmenés de force hors de leur quartier lors d'une rafle menée par la police à Williamsville. Alors qu'il était détenu à l'École nationale de police, il fut très gravement torturé. De ces jours en détention lui reste au moins trente entailles ouvertes, cinq blessures profondes et brûlures sur le dos, plusieurs d'entre elles ont nécessité des points de suture. Il raconte:<sup>76</sup>

Le matin du 4 décembre, nous avons entendu qu'il allait y avoir du grabuge, j'ai donc décidé de rester à la maison plutôt que d'aller travailler. À 8 heures, je suis allé dehors vers le lavoir, j'ai entendu des gens courir aux alentours et j'ai vu six ou sept policiers. Ils m'ont demandé de venir, j'ai alors essayé de leur expliquer que je ne faisais pas partie des manifestants, que j'étais malien et que je n'avais rien à voir avec la politique. Lorsque je leur ai dit ça, ils ont dit: 'Oh, tu es malien... tu es un de ceux qui envoient les autres manifester dans les rues pendant que tu restes à la maison.' Ils m'ont demandé mes papiers d'identité, mais ils n'y ont même pas jeté un coup d'œil.

Ensuite, ils nous ont traînés, moi et un autre Malien, pendant qu'ils patrouillaient dans le quartier, maison par maison, à la recherche d'étrangers et de Dioulas. Ils ont jeté quelques bombes lacrymogènes dans les maisons de ceux qui refusaient d'ouvrir. Je n'ai pas compté le nombre de fois où ils ont tiré des gens hors de chez eux, mais je pense qu'il a du y en avoir une dizaine ou une quinzaine.

Ensuite nous avons marché vers le poste de police de Williamsville. Environ trente autres ont été emmenés de la sorte durant le reste de la journée. C'est quand nous sommes arrivés à l'École nationale de police que l'enfer a vraiment commencé. Quand nous sommes arrivés, ils nous ont demandé d'enlever nos pantalons et de marcher sur nos genoux. Puis, environ dix élèves se sont mis en rang sur deux files et nous ont demandé de marcher pendant qu'ils nous fouettaient et nous battaient avec des bâtons, des câbles électrique, des bambous et des barres de fer.

Une fois à l'intérieur, ils nous ont forcés à nous allonger par terre sur le ventre. La séance de torture a duré toute la nuit. Ils jetaient de l'eau sur nous, nous obligeaient à nous lever et nous asseoir et à exécuter d'autres exercices, ils nous ont battu avec des bâtons de policier, des colliers de chien en cuir, des bouts de bois, du fer, du bambou et des câbles électriques. Quelques-uns d'entre eux marchaient parmi nous avec de petits aérosols remplis de gaz lacrymogène et d'eau. Ils se sont arrêtés juste devant moi, ont maintenu mes yeux grands ouverts et ont pulvérisé le produit. C'était si douloureux ! - je suis resté aveugle pendant une quinzaine de minutes. Pendant les jours qui ont suivi, ils ont recommencé plusieurs fois. Ils ont aussi pulvérisé ce produit dans les grandes entailles que j'ai partout dans le dos et dont certaines sont profondes de plus de deux centimètres. Il y avait un élève qui mettait le couvercle d'une casserole dans le feu pour le rendre

---

<sup>75</sup> Côte d'Ivoire -- Rapport sur les violations au sein de l'Académie de Police, Ministère de l'Intérieur, décembre 2000.

<sup>76</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

brûlant et qui se promenait parmi nous et nous brûlait avec. Nous étions totalement sans défense. Comment aurions-nous pu nous protéger?

Un professeur de chimie âgé de quarante-cinq ans appartenant à un groupe ethnique du Nord du pays se risqua dehors après avoir appris que l'institut où il enseignait avait été attaqué. Peu de temps après, il était détenu par les gendarmes à Williamsville. Cet homme fut gravement battu pendant sa détention au camp de gendarmerie d'Agban : il souffre d'une fracture du crâne, d'une entaille de 25 centimètres dans le dos et d'une quarantaine de marques de coups plus petites sur tout le corps. Voici sa description de ce qui lui est arrivé.<sup>77</sup>

Alors que j'arrivais à une intersection près du cimetière, un groupe de gendarmes est arrivé en voiture, certains dans des Jeeps, d'autres dans un camion. Chaque groupe comptait environ quinze gendarmes. Quelques-uns des sympathisants du RDR ont commencé à courir dès qu'ils les ont aperçus. Moi je n'ai pas couru, je n'avais rien à cacher.

J'ai insisté sur le fait que je ne participais pas à la manifestation mais ils m'ont arrêté quand même. À l'entrée du camp d'Agban, un petit groupe de gendarmes postés à la porte a dit: 'Vous nous apportez quelque chose à manger.' Ils m'ont dit d'enlever tous mes habits hormis mes sous-vêtements. À ce moment-là ils ont commencé à me battre. Ils m'ont battu avec le bout en métal de leurs ceintures, avec des bâtons et des élastiques.

Mardi c'était pire que tout. Chaque groupe de gendarme avait sa propre manière de nous torturer physiquement et psychologiquement. Pendant que j'étais étendu sur le sol, l'un d'eux a posé sa botte sur ma tête de manière à l'immobiliser, ensuite il m'a frappé quatre ou cinq fois avec la boucle en métal de sa ceinture. Ça m'a fait une entaille énorme et une fracture de la tête. J'ai perdu beaucoup de sang et je suis resté inconscient environ deux heures. Les autres pensaient que j'étais mort. Ils ont aussi cassé un des mes doigts et m'ont fouetté sur le dos sans relâche. Le mercredi, vers 16 heures je crois, les gendarmes ont cru que j'allais mourir alors ils m'ont envoyé quelques heures plus tard à l'hôpital à Cocody. Je ne pouvais vraiment pas marcher. J'étais pris d'étourdissements, en fait j'en ai toujours. Je ne suis plus le même. Ils ont volé mes lunettes et ma montre en or. En tout et pour tout j'ai passé trois jours au camp d'Agban et je suis resté à l'hôpital toute une semaine.

Malgré les efforts de la police et des gendarmes pour stopper l'avancée des adhérents du RDR, à midi, des milliers d'entre eux étaient parvenus à rejoindre le stade Houphouët-Boigny. Pourtant, en raison de problèmes techniques et d'organisation, le meeting ne put avoir lieu. Des témoins affirment que quand les dirigeants du RDR arrivèrent en retard et que la sonorisation est tombée en panne, plusieurs centaines de manifestants frustrés décidèrent de parcourir les quelques trois kilomètres qui les séparaient du siège de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI), chaîne nationale de télévision et ce malgré les appels contraires des dirigeants. En agissant de la sorte ils passaient outre l'interdiction du Ministère. En tête de cortège se trouvaient dix à quinze Dozos, des chasseurs traditionnels, armés de fusil de chasse. Des témoins déclarent que certains sympathisants du RDR étaient armés de couteaux, de bâtons et de machettes.

Alors que la manifestation approchait du siège de la chaîne à Cocody, elle fut rejointe par un grand nombre de policiers et de gendarmes encouragés par des jeunes du FPI armés de machettes et de matraque. Les affrontements qui suivirent firent cinq morts et beaucoup de blessés.

Un dirigeant du RDR qui était présent au stade et sur la route de la chaîne de télévision rend compte de ce qui est arrivé.<sup>78</sup>

<sup>77</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 6 février 2001.

<sup>78</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 6 février 2001.

Tout d'abord, nous nous sommes rendus au stade. Nous avons attendu jusqu'à midi environ que les dirigeants du RDR se montrent. Finalement, Madame Diabaty [Secrétaire Général du RDR] est arrivée, mais la sonorisation était en panne et elle ne pouvait pas s'adresser à la foule. Pour finir, les militants se sont énervés, Madame Diabaty nous a alors demandé de rentrer chez nous, mais nous avons refusé. Nous disions que nous étions prêts à mourir pour notre cause. Madame Diabaty ne pouvait plus nous contrôler, nous en avons assez et nous voulions réagir, nous voulions protester contre le rejet arbitraire de notre candidat.

Nombre de manifestants du RDR qui fuyaient ont trouvé refuge à l'intérieur d'un institut technique vide, l'École Normale Supérieure (ENS), mais en ont été chassés à coup de feu et de gaz lacrymogènes. Au moins quatre manifestants sont morts dans l'ENS : deux furent électrocutés alors qu'ils tentaient de se cacher, les deux autres ont été tués lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur l'institut.

Les affrontements aux alentours de la station de télévision nationale du 4 décembre 2000 sont importants en ce qu'ils diffèrent en deux points des méthodes d'agression pratiquées lors des vagues de violence du mois d'octobre. Le premier point concerne la participation au grand jour des forces de sécurité avec les militants du FPI; le deuxième concerne les violences sexuelles à l'encontre des femmes.

### **Collaboration des Forces de Sécurité avec le FPI**

En décembre, les relations se sont consolidées entre d'un côté la police et les gendarmes et de l'autre les groupes de jeunes du FPI, les groupes d'étudiants pro FPI (comme la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire, FESCI) et/ou les unités de défense de voisinage constituées de membres pro FPI. Un grand nombre de témoins décrivent les événements du 4 décembre 2000 (rafles de manifestants RDR, patrouilles de quartiers, barrages routiers) comme une coordination, voire une collaboration, entre les agents de l'Etat et les partisans du FPI. Dans d'autres cas, les forces de maintien de l'ordre ont assisté de manière passive aux exactions commises par les militants du FPI : viol ou meurtre. Les agents de l'Etat ont ainsi cessé d'être au service de la population dans son intégralité pour se mettre progressivement au service des intérêts du parti au pouvoir.

Cette collaboration était évidente durant la journée des affrontements qui eurent lieu aux alentours des locaux de la télévision nationale. Alors que des centaines de partisans du RDR s'approchaient de la station, les unités de police et de gendarmerie ont travaillé main dans la main avec les partisans du FPI pour "défendre" le bâtiment et mettre fin à la manifestation. Un militant du RDR décrit l'opération:<sup>79</sup>

Après avoir quitté le stade, des centaines d'entre nous décidèrent de se rendre à la RTI - de manière pacifique. Alors que nous approchions de la station, quelques milices du FPI, que nous pensions être des nôtres, ont bloqué le carrefour tandis que de l'autre côté les gendarmes faisaient barrage. Nous étions encerclés. Tout ceci s'est passé entre 2 heures et demi et trois heures de l'après-midi. Devant nous se tenait une dizaine de guerriers traditionnels Dozos, ils sont là en général pour assurer la protection de nos dirigeants. Puis un camion rempli de gendarmes a commencé à nous jeter des bombes lacrymogènes...et à ce moment les jeunes du FPI et du FESCI qui s'étaient tenus cachés derrière des buissons et des immeubles sont sortis. Certains d'entre eux tenaient des briques, des bouts des bois et portaient des bandanas rouges. À ce moment, ils ne s'étaient pas encore mélangés aux forces de police et de gendarmerie. Je les distinguais clairement et j'ai même pu en reconnaître quelques-uns.

Puis les jeunes du FESCI qui se cachaient non loin de là à la cité universitaire 'Cité Rouge' se sont lancés à notre poursuite. Ils ont capturé des manifestants RDR alors qu'ils tentaient de s'échapper, ils les ont frappés et en ont conduits certains à la police.

D'autres jeunes partisans du RDR décrivent avoir été capturés pendant les opérations menées conjointement par les sympathisants FPI et les forces de l'Etat. Un jeune étudiant de trente-sept ans, capturé par des militants FPI

<sup>79</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 6 février 2001.

puis remis aux forces de sécurité pendant une opération qui se déroula l'après-midi du 4 décembre 2000, décrit comment il réussit à s'en sortir en feignant appartenir à une ethnie autre que celle du Nord.<sup>80</sup>

Nous sommes montés au deuxième étage de l'Institut technique pour nous mettre à l'abri. Nous avons prié pour que tout se passe bien, mais à la fin, les gendarmes ont découvert que nous étions là et ils ont lancé beaucoup de bombes lacrymogènes sur nous. Ils ont cassé les fenêtres et ainsi, ils pouvaient lancer les bombes directement à l'endroit où nous nous cachions. Ils nous ont dit de sortir sinon ils nous tueraient.

Lorsque je suis descendu, trois gendarmes, un policier et cinq jeunes du FPI qui avaient le visage recouvert d'une poudre blanche sont venus à ma rencontre. Sur le sol, trois autres jeunes étaient étendus, ils saignaient et gémissaient. Deux jeunes du FPI ont ensuite commencé à nous battre juste devant les gendarmes avec un morceau de bois. Ils accusaient l'un des jeunes d'être un Dozo, lui, il a été plus durement battu par deux jeunes du FPI et un gendarme.

Les jeunes du FPI nous frappaient plus que les autres et ce sont eux qui semblaient donner les ordres. L'un d'eux a dit qu'il y avait encore des gens qui se cachaient à l'intérieur et que les gendarmes devraient ouvrir le feu pour les effrayer - c'est ce qu'ils ont fait. Je n'ai jamais vu un gendarme donner un ordre à un FPI. Je les ai suppliés, je leur ai dit que je ne participais pas à la manifestation. Un des gendarmes continua de me frapper et un des jeunes du FPI m'a alors demandé de m'expliquer. Je lui ai dit que j'allais voir mes parents, qu'ils avaient besoin de médicaments et que j'avais été capturé sur le chemin. J'ai vu qu'ils ne me croyaient pas, j'ai alors expliqué la même chose mais en Agni (dialecte de l'ethnie Akan du Sud et de l'Est de la Côte d'Ivoire) et après quelques instants, cet homme a dit au gendarme 'laisse-le partir, je crois que je le connais.' Puis, les jeunes m'ont aidé à partir de là.

Après avoir été sévèrement frappé par un groupe de trois étudiants militants FPI, un conducteur de trente-six ans sympathisant du RDR a couru se réfugier au poste de police avec un bras cassé et une fracture de sept centimètres et demi au crâne. Voici ce qui s'est passé au poste.<sup>81</sup>

Nous nous sommes dispersés après l'attaque au gaz lacrymogène. Pendant que j'essayais de m'enfuir, j'ai été attrapé par des gens du FPI. Ils étaient trois et ils m'ont immédiatement sauté dessus et ont commencé à me battre. L'un d'eux a volé mes chaussures, un autre mon jean. Ils m'ont frappé à la tête avec des barres en fer et des gros morceaux de bois. En fait, c'est ce morceau de bois qui m'a fracturé la tête. Je n'étais pas le seul à être passé à tabac, d'autres gens du RDR l'ont été aussi. Je me suis finalement sauvé et j'ai couru vers un officier de police en pensant qu'il me protégerait. Au lieu de ça, il m'a frappé, il m'a donné de grands coups avec le bout de la crosse de son fusil. Je suis tombé à terre.

Ensuite, quatre jeunes du FPI, dont les trois qui m'avaient déjà battu, sont venus là où je me trouvais avec le policier. Ils ont dit qu'ils voulaient me mettre dans une voiture qui venait de prendre feu. Le policier a acquiescé et m'a dit de faire mes dernières prières, mais heureusement, à ce moment-là est arrivé le Commissaire du 8<sup>e</sup> district de police de Cocody. Il m'a dit de me lever et il m'a conduit dans sa voiture jusqu'au poste duquel il a appelé la Croix Rouge, leur demandant de m'emmener à l'hôpital.

Plusieurs autres victimes originaires de Koumassi et d'Abobo décrivent avoir été chassées de leur maison par des patrouilles composées de militants FPI et de policiers ou de gendarmes. Un Burkinabé de vingt-trois ans qui faisait partie d'un groupe de quinze personnes, en majorité des étrangers, capturés à Koumassi le matin du 4 décembre 2000 décrit les événements:<sup>82</sup>

<sup>80</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 3 février 2001.

<sup>81</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

<sup>82</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

J'étais allé au travail ce jour-là, mais à cause de la situation, mon chef m'a dit de rentrer chez moi. Peu de temps après être rentré, entre 9 et 10 heures, un des mes amis est venu chez nous pour nous avertir que les gendarmes et les jeunes du FPI se déplaçaient dans le quartier montrant les maisons des Dioulas et capturant les habitants.

Je me suis précipité pour fermer l'entrée principale de notre terrain, mais peu de temps après, un groupe composé de gendarmes et de membres du FPI est arrivé. J'ai vu quatre gendarmes avec des bérets rouges et environ vingt jeunes du FPI. Ils ont commencé par lancer des bombes lacrymogènes et ensuite ils ont pénétré de force dans notre terrain. Nous avons tous essayé de nous disperser, beaucoup ont sauté par-dessus les murs, mais moi je n'ai pas pu m'échapper.

Un des gendarmes nous a accusés d'être des manifestants du RDR et de leur avoir jeté des pierres ; ensuite, les gens du FPI ont commencé à nous frapper. Puis, ils m'ont mis dans un camion avec environ quinze autres personnes dont trois Burkinabé et un Malien et ils nous ont conduits à l'École de police où j'ai passé presque une semaine.

Les militants du FPI ont commis de sérieuses violations des droits de l'homme au nombre desquelles l'assassinat et le viol aux vues et aux sues des gendarmes et des officiers de police. Dans certains cas, policiers et gendarmes ont tenté d'intervenir, mais Human Rights Watch a relevé plusieurs cas inquiétants de complicité déclarée - et pour certains, des cas de collaboration.

Le 4 décembre, une ambulance transportant cinq militants du RDR blessés durant la marche vers le stade a été stoppée à Cocody par quelques vingt gendarmes soutenus par un groupe important de militants du FPI. Les gendarmes ont demandé aux blessés de sortir de l'ambulance, les menaçant de mort s'ils refusaient d'obtempérer. Ils ont emmené plus loin un des blessés ; c'était une femme. Deux des jeunes au moins l'ont violée juste devant les gendarmes. Un des blessés, un mécanicien de vingt-six ans, décrit la scène.<sup>83</sup>

Cinq d'entre nous, trois hommes et deux femmes, avaient été blessés au cours des affrontements à proximité de la caserne de pompier. J'ai été touché à la jambe. Plus tard, la Croix Rouge nous a mis dans une ambulance pour nous conduire au Centre Hospitalier Universitaire de Cocody. Alors que nous approchions du siège de la télévision nationale, nous avons été arrêtés par environ vingt gendarmes. Autour d'eux se tenait une foule d'environ cent jeunes du FPI. Ceux-là avaient noué leur chemise autour de leur taille et portaient des bandanas noirs, leurs visages étaient couverts de poudre blanche. Un des gendarmes ordonna à tout le monde y compris aux blessés de descendre de l'ambulance, à défaut de quoi il nous tuerait. Il a passé sa tête à l'intérieur de l'ambulance et il a dit 'nous allons tous vous tuer et on laissera vos corps dans une tombe peu profonde derrière la prison comme on l'a fait la dernière fois que vous avez manifesté.' [référence aux cinquante-sept cadavres découverts dans le charnier de Yopougon]

Alors, le conducteur a dit 'non, vous ne pouvez pas nous tirer dessus, vous ne pouvez pas faire ça, je vais vous dénoncer.' Mais les gendarmes l'ont simplement poussé de côté et ils ont pointé leurs armes sur nous. Ceux d'entre nous qui en étaient capables sont descendus tout en étant poussés et giflés. Un des gendarmes m'a donné un coup sur la joue droite avec le bout de son fusil. Ils ont laissé dans l'ambulance les deux d'entre nous qui étaient les plus sérieusement touchés parce qu'ils étaient inconscients.

Un des blessés était une jeune fille d'environ dix-sept ans. Elle avait été touchée au bras par une bombe lacrymogène sans être sérieusement blessée. Lorsqu'elle est sortie de l'ambulance, un groupe d'environ cinq jeunes FPI se sont approchés du gendarme qui nous avait arrêté et ils ont commencé à crier 'oh, chef, laisse-nous celle-là, elle vient du Nord de toute façon, nous voulons

---

<sup>83</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

faire quelque chose avec elle.’ Le gendarme a répondu ‘les gens du Nord sont comme des moutons, faites ce que vous voulez.’ Et alors les jeunes ont emmené la fille. Elle criait ‘pardonnez-moi pour ce que j’ai fait, laissez-moi, laissez-moi.’ Ils l’ont emmenée à environ cinq mètres sur le bord de la route, j’en ai vu un, puis un autre, la violer. Puis un autre groupe d’une vingtaine de jeunes du FPI est arrivé et est parti avec elle. Le viol a duré une dizaine de minutes.

Trois minutes après, un officier de gendarmerie avec un talkie-walkie et trois **barres** [un capitaine] est arrivé et a crié aux gendarmes qui nous avaient arrêtés: ‘laissez-les partir, ce sont des blessés.’ Le conducteur a expliqué que la jeune fille blessée avait été emmenée plus loin, mais le chef a dit ‘tais-toi, ne parle pas trop.’ Le conducteur de l’ambulance a insisté en expliquant qu’elle aussi faisait partie des blessés, mais l’officier a menacé de nous tuer si nous ne partions pas à l’instant. Nous n’avons pas revu la fille après ça et je ne sais pas où ils l’ont emmenée.

Le 4 décembre 2000, un homme d’affaire de quarante et un ans qui participait à la marche vers le stade a fuit à travers le quartier Ébrié d’Anonkoua avec plusieurs autres manifestants après que les gendarmes aient ouvert le feu. Il décrit la façon dont un jeune militant du RDR a eu la gorge tranchée par un groupe de jeunes devant trois gendarmes.<sup>84</sup>

Alors que nous manifestations, nous nous sommes rendu compte que les Ébriés avaient bloqué la route. J’ai vu qu’ils étaient armés de machettes, de fusils de chasse et de morceaux de bois. Il y a eu une confrontation qui a duré une quinzaine de minutes parce que nous voulions continuer notre chemin et eux refusaient de nous laisser passer. À un moment, ils ont commencé à tirer et deux des nôtres furent touchés.

Ensuite, deux camions de gendarmes sont arrivés. Il y eut des coups de feu et une certaine confusion s’est mise à régner. C’était la débandade. Deux manifestants et moi-même avons été forcés de courir jusque dans le quartier Ébrié. Nous savions qu’il nous étaient hostile mais vraiment nous n’avions pas d’autre choix. Les Ébriés ne semblaient pas faire attention à moi, peut-être parce que j’étais bien habillé, que je portais des lunettes et que j’avais été capable de rester propre. J’ai commencé à marcher lentement comme si je n’avais rien à cacher et j’ai fais le ‘V’ de la victoire pour leur faire croire que j’étais un militant du FPI. Je suppose que je ne ressemble pas au militant RDR type.

Par contre, à cinq mètres derrière moi, un des militants RDR qui avait fui avec moi avait du charbon noir sur son visage : lui, il était clairement identifiable. Je m’éloignais pas à pas, mais je continuais à jeter des coups d’œil sur ce qui se passait derrière. J’ai vu qu’il avait été pris par environ cinq Ébriés. Celui qui l’a pris l’a jeté au sol et ensuite un autre l’a frappé à plusieurs reprises avec un morceau de bois, puis un troisième est arrivé avec une machette et lui a coupé la gorge. Ils criaient: ‘Il est du RDR, il était à la manifestation!’ Le garçon suppliait et criait ‘S’il vous plaît, s’il vous plaît, je suis désolé.’ Il y avait une cinquantaine de jeunes Ébriés tout autour, quelques-uns avaient des fusils de chasse et presque tous les autres des machettes. Les trois qui l’ont tué avaient tous de la craie blanche sur le visage, dans leur tribu c’est un signe de guerre. Du moment où ils l’ont attrapé jusqu’à celui où ils l’ont tué, il n’y eu que deux minutes.

Pendant que le jeune était en train de se faire assassiner, un groupe de trois gendarmes traversait le quartier au pas de course. Ils étaient à une dizaine de mètres de la scène, mais ils ont très bien vu que le jeune était en train de se faire tuer. Après qu’il soit mort, ils se sont approchés un peu plus près pour voir le corps. Puis, avec les jeunes Ébriés, ils ont commencé à patrouiller dans le coin à la recherche d’autres manifestants. Il était clair qu’ils travaillaient ensemble car les Ébriés indiquaient où ils pensaient que les jeunes du RDR avaient pu s’enfuir. Les gendarmes auraient eu le temps d’intervenir et d’empêcher l’assassinat, mais ils ne l’ont pas fait. Après avoir vu ça, je

---

<sup>84</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 10 février 2001.

me suis mis à trembler. Je me sentais mal. J'ai essayé de me contrôler et de marcher lentement, de manière assurée, jusqu'à ce que je sois sorti de là.

### **Viols et Violences Sexuelles**

Human Rights Watch a rapporté qu'il y avait plus de cas d'abus sexuels pendant la vague de violence du mois de décembre que pendant les élections présidentielles du mois d'octobre. Les faits, comprenant le viol, notamment le viol collectif, la pénétration avec des matraques, du sable et des branches ont été perpétrés par la police et les gendarmes, et par les militants du FPI avec la complicité des forces de sécurité. Toutes les victimes étaient des partisans du RDR et/ou des femmes issues de groupes ethniques provenant du nord du pays. Elles étaient victimes d'abus sexuels dans la rue, à l'intérieur de l'institut technique ENS, à l'École nationale de police et à l'École nationale de gendarmerie. Des victimes et des témoins ont affirmé que les abus ont été commis aussi bien par les officiers que par les élèves officiers.

Le 4 décembre 2000 les gendarmes et/ou les militants du FPI ont violé, sous les yeux des gendarmes ou de la police, entre six et dix jeunes femmes qui s'étaient réfugiées dans l'Institut technique de l'ENS pour fuir les batailles de rue qui avaient eu lieu dans l'après-midi entre les membres du RDR et les forces de sécurité. Plusieurs jeunes femmes ont été remises à des jeunes pour qu'ils les violent une fois que les gendarmes en avaient fini avec elles, 'invitant' les jeunes membres du FPI à abuser sexuellement des jeunes femmes. Six de ces femmes ont ensuite été transférées à l'École de police nationale où elles ont toutes été soumises à des formes graves d'abus sexuel, de torture ou d'humiliation. La plupart de ces abus ont été commis en présence d'officiers de haut rang dans l'École. Quatre femmes furent emmenées à l'École nationale de gendarmerie où elles furent violées pendant deux jours. Toutes les femmes interrogées par Human Rights Watch ont dit avoir été battues en particulier sur les fesses et les cuisses, l'une d'elles avait un bras cassé et une autre un doigt cassé.

L'Institut technique de l'ENS où beaucoup des viols ont eu lieu se trouve près d'un dortoir d'université. Une étudiante qui a vu la scène depuis sa fenêtre décrit la scène et la façon dont les gendarmes avaient 'invité' d'autres personnes à violer les jeunes femmes le 4 décembre 2000:<sup>85</sup>

J'ai vu six femmes totalement nues dans la cour. Trois d'entre elles étaient en train de se faire violer par les gendarmes et les trois autres ont été remises aux jeunes membres du FPI. Le gendarme savait que certains étudiants étaient en train de regarder; en fait certaines d'entre nous, les étudiantes, criaient par les fenêtres pour qu'ils cessent. Mais cela leur était égal. Avant de commencer à violer, les gendarmes ont jeté un regard sur nous qui étions en train de regarder par la fenêtre et crièrent des choses telles que, 'Venez en prendre, une femme gratuite ; Qui a un préservatif? Venez voir du porno gratuit.' J'ai vu dix gendarmes violer ces filles; et certains prenaient même leur carabine, des morceaux de branches, et du sable et les mettaient dans leurs parties intimes. Les trois femmes étaient gardées à un endroit de l'enceinte par un gendarme. Puis ils ont appelé une femme, et tous les dix l'ont violée. Ensuite, elle allait de côté et ils prenaient la deuxième.

Puis les trois femmes ont été remises au FPI. Je n'ai pas vu ce qui leur est arrivé à ce moment là. Je crois qu'elles ont été violées dans un autre endroit. Nous sommes restées là et avons regardé cela se dérouler pendant deux heures. J'ai même appelé la police pour venir mettre fin à cela mais ils me dirent qu'ils ne pouvaient pas faire quoi que ce soit. Ensuite, ils ont mis les filles dans un camion et les ont emmené ailleurs. Tout cela était si horrible que je n'ai pas pu dormir pendant trois jours.

L'une des trois jeunes femmes décrites ci-dessus par l'étudiante était visiblement traumatisée quand elle a raconté comment elle-même et deux autres femmes ont été violées collectivement par dix gendarmes et plusieurs jeunes militants du FPI sur le sol de l'Institut technique ENS. La jeune femme, une militante du RDR de dix-sept

---

<sup>85</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 6 février 2001.

ans, a ensuite été conduite à l'École nationale de gendarmerie où elle a été violée collectivement par d'autres gendarmes pendant encore deux jours.<sup>86</sup>

Des coups de feu éclataient de partout, alors nous avons couru nous cacher dans l'ENS. Les gendarmes ont lancé une grande quantité de gaz lacrymogène à l'intérieur, nous nous sommes mises à tousser et à éternuer; c'est ainsi qu'ils ont su que nous nous trouvions à l'intérieur. Ils nous ont fait sortir de là et ont commencé dès lors à nous frapper. Ensuite, nous avons été violées toutes les trois, moi-même, la femme du concierge et une femme venant de Dabou.

Les gendarmes nous ont violées à cet endroit même, dans la cour sur l'herbe et la poussière. Ils nous ont demandé de nous allonger et nous ont dit 'Et vous dites que vous voulez un Président burkinabé, attendez donc de voir ce que nous allons vous faire.' L'un d'eux m'a d'abord violée, puis lorsque j'ai essayé de me relever un autre m'a poussé et est monté sur moi. Ils étaient environ dix gendarmes à me violer. Quelques-uns d'entre eux m'ont même fait prendre leur pénis dans la bouche. Lorsqu'ils en étaient finis, ils ont appelé un jeune du FPI et demandé 'Qui veut coucher avec elles?', et plusieurs hommes nous ont violé encore. Ils étaient peut-être même dix. Je ne me souviens pas. Tout est devenu flou. A un moment un des jeunes hommes a introduit du sable dans mon sexe.

Ils ont vraiment maltraité la femme du concierge. Elle criait qu'elle n'avait pas fait partie de la marche mais ils persistaient à lui répondre que cela leur était égal. L'un des gendarmes a dit au concierge d'aller chercher une machette et de couper une petite branche de bananier. Puis ils ont dit à sa femme de mettre la branche dans son sexe. Ils ont forcé son pauvre mari à regarder la scène. Certains des gendarmes qui nous ont violées avaient deux 'V' [sergent] et d'autres avaient deux barres [lieutenant].

Ils m'ont conduit plus tard, avec une autre fille, à l'École de gendarmerie. Ils ont laissé la femme du concierge là où elle était et quand nous sommes arrivées, nous avons découvert que deux filles y étaient déjà détenues. Nous avons toutes été violées dans l'École également. La première nuit, quatre gendarmes nous ont pris près des toilettes et nous ont violées toutes les quatre. Cette nuit-là j'ai été violée par quatre gendarmes. Le jour suivant, ils nous ont battu du matin au soir puis, tard dans la nuit, j'ai été violée encore par quatre gendarmes différents. J'ai vu les trois autres se faire violer juste à côté de moi. Ils nous ont fait prendre leur sexe dans la bouche. J'ai saigné pendant plusieurs jours après ces viols. Pendant que j'étais là-bas, j'ai été battue avec des barres de fer, des bâtons et la boucle de fer de leurs ceintures en corde rouge. Ils nous ont frappé surtout sur les cuisses et sur le derrière. Les choses se sont beaucoup améliorées à partir du mercredi lorsqu'un gendarme de la tribu Dioula nous a donné, à nous les femmes, des vêtements et nous a dit que si quiconque essayait encore de nous violer nous devons crier. Il nous a donné du savon et nous a aidé à trouver de l'eau et a mis des gardes devant nous pour nous protéger.

Une étudiante de vingt-deux ans qui fut violée à l'ENS par deux militants du FPI décrit comment elle a été remise aux jeunes par la police:<sup>87</sup>

Quand le gaz lacrymogène a commencé à trop nous irriter, nous avons décidé de sortir de notre cachette [l'ENS]. Lorsque nous sommes sorties, la police et les gendarmes étaient là. J'ai été arrêtée par deux policiers qui ont commencé à me frapper à la seconde où ils m'ont attrapée. Ils disaient sans cesse 'Mais tu es une fille, qu'est-ce que tu fais là?' Après m'avoir battue, les policiers m'ont remis à quelques jeunes membres du FPI qui étaient dans les parages et ont dit, 'En voilà une autre, allez faire ce que vous voulez avec elle.'

<sup>86</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 8 février 2001.

<sup>87</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 3 février 2001.

Les jeunes du FPI m'ont entraînée entre deux voitures en stationnement. Non loin de là, je pouvais voir deux autres filles, complètement nues se faire violer par deux autres jeunes membres du FPI. Les jeunes m'ont crié d'entrer à l'intérieur de la chambre et je les ai suppliés de m'épargner. Quand je me suis refusée, ils ont commencé à me frapper et à déchirer mes vêtements. Certains des policiers ou des gendarmes qui passaient par-là disaient 'Quel est votre problème, pourquoi ne lui faites-vous rien?', et les jeunes ont répondu 'Nous ne pouvons le faire devant vous, nos frères aînés.' Ensuite les policiers sont partis.

Alors ils m'ont poussée à terre. J'ai commencé à pleurer et à leur donner des excuses. Je leur ai dit que j'étais une écolière, une vierge, puis je leur ai dit que j'avais mes règles. A ce moment là, ils étaient à peu près huit hommes; ils étaient cinq à me retenir au sol. Ils disaient des choses comme 'C'est vous qui voulez aider le Burkinabé à devenir président.' J'ai reconnu l'un des membres du FPI et lui ai demandé son secours. A un moment donné, j'ai crié 'Allah' en Dioula et ils se sont mis vraiment en colère, ont commencé à me frapper vraiment fort et à dire 'Dioulas, nous allons tous vous tuer.' Un garçon m'a demandé d'ouvrir la bouche et a essayé d'y mettre son pénis.

Quelques minutes plus tard un policier est arrivé et a dit que je devais être libérée. Les jeunes membres du FPI se sont plaints et le policier leur a dit, 'Regardez, c'est nous qui vous avons appelés pour vous servir de ces femmes au départ, alors c'est à nous de dire quand elles doivent être relâchées.' Puis le policier m'a accompagné vers une voiture de police et m'a protégée des jeunes qui essayaient de me frapper alors que j'ai tenté de sortir. J'avais des marques noires et des marques bleues sur le dos et les jambes, et des marques d'ongle sur la poitrine car l'un des jeunes m'avait griffée.

Les élèves et les officiers de l'École de police nationale ont abusé sexuellement, torturé et humilié six femmes détenues. Human Rights Watch a rencontré quatre de ces femmes, dont trois ont été forcées à rester allongées nues devant un groupe d'officiers qui ont ensuite introduit du sable et des matraques de police dans leurs vagins, et les ont forcées à faire semblant de faire l'amour les unes avec les autres. Plusieurs ont été frappées avec des matraques dans leurs parties génitales et l'une d'elles a directement été menacée de viol. Une de ces femmes était en début de grossesse et a fait une fausse couche pendant ses jours de détention.

Le 4 décembre une femme de vingt-sept ans qui rentrait de son travail chercha refuge dans l'institut d'enseignement avec de nombreux manifestants du RDR. Quand la police et le FPI découvrirent qu'elle venait du groupe ethnique Senoufou, une ethnie du Nord du pays, elle fut battue, déshabillée et violée par l'un des jeunes. Elle fut emmenée à l'École de police nationale où elle a souffert d'autres formes d'abus sexuel, y compris une tentative de viol. Elle a raconté les événements.<sup>88</sup>

Nous étions six femmes dans l'École. Je n'ai pas été violée à l'intérieur mais j'ai souffert de tant d'autres mauvais traitements. La première nuit un élève officier m'a dit de me lever et de le suivre dans la salle de bains. Lorsque je suis arrivée là il m'a dit de bien me laver parce que lui et les autres allaient avoir des rapports sexuels avec moi. Je lui ai dit que d'autres m'avaient déjà fait subir cela et que l'intérieur me brûlait, mais il a dit simplement 'Tu fais cela tous les jours en ville mais tu nous refuses tes faveurs.' Puis il a demandé, 'Est ce que l'homme qui a couché avec toi était protégé?' Ce à quoi j'ai répondu non, à ce moment il avait déjà baissé son pantalon et était en érection. Mais lorsque je lui a dit cela, il m'a laissé.

Mais sur le chemin de retour vers la salle principale le policier m'a emmené à l'endroit où les officiers étaient assis. Je savais que c'était des officiers parce qu'ils avaient des barres oranges et faisaient parti de ceux que nous avons vu donner les ordres. Ils étaient sept ou huit. Lorsque nous sommes arrivées à leur niveau, l'un m'a demandé de m'allonger devant eux et d'écartier les

---

<sup>88</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 8 février 2001.

jambes. Puis ils sont venus et m'ont regardé, m'ont dit d'écarter davantage les jambes et m'ont ordonné de bouger comme si je faisais l'amour à mon mari. Puis l'un d'eux a mis une pleine poignée de sable dans mon vagin. Cela m'a brûlé à l'intérieur. Puis ils m'ont dit de me lever et d'aller me laver. Ils m'ont fait allonger ainsi en face d'eux pendant près de quinze minutes.

Puis, la nuit suivante, un élève policier m'a dit d'aller prendre de l'eau dans un sceau, il a essayé de mettre sa matraque en moi mais j'ai crié et à la fin il n'était plus en mesure de le faire. Ensuite l'élève officier m'a dit 'Les chefs veulent te parler.' Et ils m'ont emmené au même endroit que la veille. Je crois que la plupart des officiers étaient les mêmes mais je ne puis l'affirmer avec certitude. Cette fois encore ils m'ont dit de m'allonger mais cette fois ils ont introduit la matraque dans mon corps en disant simplement, 'Fais simplement comme si cela était ton mari.' J'ai pleuré de douleur.

### **Les Leaders du RDR Pris Comme Cibles**

Au mois de décembre, des dizaines de militants du RDR, y compris plusieurs leaders du parti, de plus ou moins grande envergure, furent arrêtés, accusés sans instruction préalable et ensuite emprisonnés dans la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), sous les charges de perturbation de l'ordre public, de violation de la paix, de complicité de destruction de propriété ou de possession d'armes. Très peu des personnes interrogées par Human Rights Watch ont rapporté avoir été interrogées de façon formelle ou même questionnées sur leurs activités. Aucune, au moment de ce rapport, n'a eu de procès en bonne et due forme. Les choses se sont passées différemment par rapport au mois d'octobre où presque tous les détenus ont été relâchés au bout d'une semaine. A l'heure de la rédaction de ce rapport, une soixantaine de personnes sont encore détenues. Le Ministre de l'Intérieur, Emile Boga Doudou dit que les chefs et les militants du RDR ont été arrêtés avec des armes à feu et d'autres armes et maintient que 'Tous ces éléments montrent le désir manifeste du RDR de prendre le pouvoir par les armes.'<sup>89</sup>

Parmi les accusés se trouvaient Ali Coulibaly, porte-parole du RDR, Kafana Kone, secrétaire national du RDR, et Jean-Philippe Kabore, le fils d'Henriette Diabaty, secrétaire générale du RDR.

Selon les victimes elles-mêmes et d'autres témoins, les chefs du RDR ont été soumis à des formes de torture particulièrement sévères. Dans la plupart des cas, ce sont les gendarmes, jusqu'aux officiers gradés de deux ou de trois barres [lieutenant et capitaine], qui sont responsables de ces abus.

Souleymane Kamarate Kone, un homme de trente ans qui travaillait au département communication du RDR a été torturé après avoir été capturé avec Jean-Philippe Kabore, et plusieurs autres personnes. De l'intérieur de la MACA, il décrit l'ampleur des sévices qu'ils ont reçus après leur arrestation du 4 décembre, et comment un responsable du RDR est mort à la suite des blessures reçues pendant sa détention chez les gendarmes:<sup>90</sup>

Aux environs de 17h30, le 4 décembre, je suis parti avec Jean Philippe Kabore, le fils de Madame Diabaty, et quatre autres pour vérifier la maison de cette dernière, qui est près du centre culturel américain. La rumeur courait que le centre avait été attaqué. Nous sommes sortis en pensant que l'agitation s'était calmée.

Sur le chemin, nous avons passé un poste de contrôle de gendarmerie sans difficultés ; c'est au second poste, qui se trouve juste à côté de la station de télévision nationale, que nous avons commencé à avoir de graves problèmes. Ils nous ont demandé où nous allions et Jean-Philippe a expliqué que nous nous rendions à la maison de sa mère. Ils ont demandé qui était sa mère et lorsqu'il a répondu, 'Henriette Diabaty,' ils sont devenus agressifs et hystériques. Le gendarme qui nous avait arrêté a appelé les autres pour qu'ils le rejoignent en courant - ils étaient environ douze- et il a commencé à crier : 'Nous avons capturé le fils d'Henriette.'

<sup>89</sup> "Ivory Coast President Tries to restore calm", www.cnn.com, le 5 décembre 2000.

<sup>90</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan le 10 février 2001.

Ils nous ont ordonné de sortir de la voiture, nous ont dit de retirer nos vêtements et ont commencé à nous frapper avec leurs ceintures, les crosses de leurs pistolets et avec du bois. L'un d'eux nous a donné des coups avec la baïonnette qui était au bout de sa carabine. Quand ils nous ont fouillés, ils ont trouvé le petit pistolet que Fofanah, un des gardes du corps de Madame Diabaty portait; il est garde du corps et avait un permis de port d'armes, il n'y avait donc rien d'illégal à cela. Lorsqu'ils ont trouvé le pistolet, ils sont devenus fous. Ils l'ont frappé sauvagement et lui ont donné des coups de pied dans le visage. A un moment, ils l'ont forcé à ouvrir la bouche et ont aspergé du gaz lacrymogène directement à l'intérieur.

Après environ vingt minutes de ce traitement, ils nous ont ordonné d'aller dans la station de télévision nationale au sein de laquelle ils nous ont laissés avec un second groupe d'environ trente gendarmes dans lequel il y avait plusieurs officiers avec deux et trois barres [lieutenant et capitaine]. Ils nous ont frappés et nous ont torturés également. A un moment, un officier gendarme m'a dit qu'il savait que je travaillais dans le département des communications du RDR, il m'a ordonné de donner les noms et l'endroit où se trouvaient les survivants du charnier de Yopougon. Pour me faire parler, il a brûlé les poils de mon pubis et autour de mes testicules avec un briquet. Il a fait cela à plusieurs reprises. J'ai vu que les autres étaient aussi torturés. Les journalistes de la télévision nationale ont vu tout ce qui nous est arrivé là-bas. Après deux heures ils nous ont envoyés, nus et pleins de sang, à l'École de gendarmerie nationale.

Après être arrivés là-bas, un officier qui, je pense, était le chef, est venu à notre rencontre et était visiblement fâché après ces hommes pour ce qu'ils nous avaient fait. Il a demandé, 'Pourquoi les avez-vous frappés?' et il a ordonné qu'on nous donne des vêtements. Peu après notre arrivée, Fofanah, le garde du corps, est mort de la suite de ses blessures et à cause du gaz lacrymogène. Un officier a ordonné qu'on le conduise à l'hôpital. J'ai vu qu'il y avait une cinquantaine de détenus qui se trouvaient déjà à l'intérieur, tous saignaient. Nous n'avons pas été frappés à l'intérieur de l'École de gendarmerie nationale et aux environs de 21h, nous, les cinq hommes qui restions, avons été mis dans une ambulance. Nous avons cru que nous allions être conduits à l'hôpital pour être soignés, mais au lieu de cela, on nous a emmenés au camp de gendarmerie d'Agban où nous avons rejoint quelques centaines d'autres détenus.

Le pire moment de cette terrible expérience a commencé lorsque nous sommes arrivés à Agban. Ils nous ont dit d'abord de nous déshabiller puis ils nous ont tous frappés jusqu'au sang. C'est Jean-Philippe qui a subi le pire traitement. Ils ont mis une sorte de poudre jaune dans un compte-gouttes en caoutchouc et l'ont répandu dans nos blessures et dans nos yeux. Comme nous étions en train de saigner sur le sol, ils nous ont dit que nous salissions leur sol et nous ont ordonné de lécher par terre pour nettoyer le sang; 'Vous salissez nos lieux; nettoyez, nettoyez.' Quelques-uns d'entre eux avaient un fer à repasser qu'ils ont pressé sur nous. Là aussi on m'a posé des questions sur les survivants de Yopougon et sur l'un de nos leaders étudiants qui préside le Forum International. L'un des gendarmes a dit, 'Nous savons que c'est toi qui gère les dossiers au RDR, tu sais où ils sont.'

Le mardi vers minuit, Babou Coulibaly, un secrétaire privé d'Alassane, a été conduit à Agban dans une voiture gardée. Dès son arrivée les gendarmes ont commencé à le montrer du doigt et à l'accuser d'infiltrer les partisans de Gbagbo et de vouloir tuer le Président. Je ne sais pas où ils ont eu cette information. Ils l'ont sorti de la voiture et l'ont frappé si fort qu'il ne pouvait plus bouger. Ils sont devenus fous et se sont conduits comme des animaux; ils ont sauté sur lui, lui ont donné des coups de pied dans le ventre et sur les côtés avec leurs bottes et l'ont frappé avec des morceaux de bois et la crosse de leurs carabines. Il a été battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance et, vers deux heures du matin, peut-être de crainte de le voir mourir, ils l'ont emmené. J'ai entendu plus tard qu'il était mort à l'hôpital.

## **La Violence S'intensifie à la Suite d'un Discours Présidentiel**

Le soir du 4 décembre 2000, le Président Gbagbo a fait un discours à la télévision nationale dans lequel il a imposé un couvre-feu et un état d'urgence jusqu'au matin du 12 décembre. Dans son discours, il a ordonné aux forces de sécurité d'agir à leur gré contre les manifestants qu'il a indirectement accusés d'essayer de le renverser par un coup d'état. Il a dit "la police, les gendarmes et les soldats de toutes les branches des forces armées ont reçu l'ordre d'employer tous les moyens dans tout le pays pour contrer les éléments perturbateurs... On ne gagne pas le pouvoir par un putsch. Je ne veux pas que la Côte d'Ivoire devienne un pays qui va de putsch en putsch. Tous les perturbateurs seront punis."<sup>91</sup> De nombreux partisans du RDR ont dit par la suite à Human Rights Watch qu'ils pensaient que le discours avait donné carte blanche aux forces de sécurité pour la répression de l'opposition.

Il est difficile d'établir à quel degré les gendarmes et la police se sentaient protégés par la déclaration du président ; ou bien peut-être l'impunité dont ils avaient joui jusqu'alors avait suffi à influencer leurs actes. Néanmoins, selon des déclarations entendues par plusieurs victimes, la police et les gendarmes se sont en fait servi de l'excuse du discours du président pour commettre de graves violations des droits de l'homme.

Très tôt ce matin du 5 décembre 2000, les gendarmes et la police se sont déployés en force dans les quartiers qui, le jour précédent, avaient assisté aux importantes manifestations du RDR. Les forces de sécurité ont bloqué les routes et ont ensuite tiré sans distinction dans la foule de manifestants, ont arrêté et détenu des partisans du RDR et sont entrés par effraction dans les maisons d'étrangers, de gens du Nord et de musulmans. Les victimes et les témoins ont souvent décrit des partisans du FPI accompagnant et, dans certains cas, collaborant avec les forces de sécurité lorsqu'elles ont perpétré nombre de ces attaques. Human Rights Watch a fait un travail de documentation sur les morts de vingt-trois civils le 5 décembre 2000, tous aux mains des forces de sécurité. Les quartiers les plus touchés par la violence du 5 décembre 2000 étaient les bastions du RDR. Comme en octobre, la violence perpétrée par les forces de sécurité à Yagoupon a semblé s'intensifier à la suite du meurtre d'un gendarme pendant les affrontements avec les partisans du RDR.

Un chauffeur de 22 ans, gravement torturé durant ses dix jours de détention à l'Académie nationale de police, décrit comment les déclarations du président aidèrent les élèves policiers à justifier leurs actions.<sup>92</sup>

A plusieurs occasions, ils nous ont menacés de mort. Un d'entre eux disait qu'ils avaient reçu leurs ordres directement du président de faire tout et n'importe quoi pour se défendre eux-mêmes, et que nous devions être prudents parce que cela signifiait qu'ils pourraient facilement nous tuer s'ils le voulaient. Ils disaient que leur pitié pour nous était la seule chose qui pouvait les stopper dans ce qu'ils étaient en train de faire. Ils disaient clairement que le discours du président signifiait que personne n'interviendrait s'ils nous tuaient. Nous étions à leur merci.

Après des heures d'affrontements entre les partisans RDR et les forces de sécurité à Abobo, les gendarmes patrouillèrent à travers les rues et les allées, ont capturé et dans certains cas ont abattu des partisans RDR suspects. Un Malien décrit comment les gendarmes, avec des civils qu'il pensait être des partisans FPI, entrèrent par effraction dans la maison de son frère, de son cousin et d'un Ivoirien Dioula, le 5 décembre et les tuèrent sans même leur avoir demandé de s'identifier.<sup>93</sup>

Il y avait plusieurs familles qui vivaient dans cet enclos, tous étaient maliens, à part une famille de Côte d'Ivoire. Pas un d'entre nous n'était un militant RDR ; en tant que Maliens, nous n'avions pas de raisons d'être impliqués dans la politique nationale.

Le mardi [5 décembre], vers 11h30 du matin, un ami est arrivé à la parcelle en hurlant, "Les gendarmes sont arrivés. Soyez prudents." Nous avons rapidement refermé toutes les fenêtres et les portes. Très peu de temps après, nous avons été attaqués. Nous entendions les gens hurler, et à

---

<sup>91</sup> "Ivory Coast in State of Emergency After Bloody Pre-election Violence", [www.cnn.com](http://www.cnn.com), le 4 décembre 2001.

<sup>92</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

<sup>93</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 février, 2001.

travers une fêlure de la fenêtre, j'ai vu beaucoup de gendarmes, accompagnés de civils, que je pense être des FPI, s'approcher de chez nous.

Comme ils se rapprochaient, j'ai entendu un des civils dire, "C'est ici, c'est une parcelle Dioula," alors ils lancèrent au moins dix bombes lacrymogènes vers l'intérieur de la parcelle, mettant le feu à deux chambres. Nous avions du mal à respirer, mais nous avons réussi à mettre les femmes et les enfants dans une pièce où nous espérions qu'ils seraient à l'abri. Nous savions qu'ils cherchaient les hommes. Nous avons entendu frapper à la porte et alors, six d'entre nous, moi inclus, avons sauté par-dessus le mur vers la parcelle d'à côté, alors que les cinq autres se cachèrent dans notre propre parcelle. Peu de temps après que nous ayons sauté par-dessus le mur, j'ai entendu les gendarmes défoncer notre porte et plus tard, dix ou plus sont entrés à l'intérieur.

Moi-même et deux autres personnes, nous étions cachés sous le lit d'une des chambres, et les trois autres étaient cachés autre part. De dessous le lit, nous entendions "Partez, partez maintenant, nous sommes venus pour vous tuer. Nous savions qu'ils étaient en train d'essayer d'enfoncer la porte de la parcelle. Alors, nous avons entendu le son de la porte qui se cassait, des hurlements, des pas, des gens en train de courir et beaucoup de coups de feu. Nous n'avons pas entendu de gendarmes dire d'arrêter ou demander aux gens de s'identifier, ou quoi que se soit d'autre.

Après que nous ayons entendu les gendarmes partir, nous sommes sortis et avons trouvé les corps de mon frère, de mon cousin, et de nos amis baignant dans le sang. Un était tombé dans la dernière chambre de la parcelle, et deux autres étaient tombés dans une maison abandonnée d'à côté. Il n'y avait pas de blessés, seulement trois morts.

Je ne sais pas pourquoi ils nous ont attaqués. J'ai entendu dire plus tard qu'ils étaient à la recherche d'un chauffeur de bus qui était un homme des RDR. Quelques-uns ont raconté que les militants FPI avaient dit aux gendarmes que le chauffeur était caché dans notre parcelle. D'autres ont dit que les gendarmes étaient à la poursuite de jeunes RDR qu'ils accusaient de causer des problèmes, et qu'ils pensaient avoir trouvé refuge chez nous.

Les gendarmes ont passé deux heures dans notre voisinage, et comme ils partaient, j'ai vu des gens du FPI local applaudir, crier et faire le signe 'V.' Ensuite, nous avons enterré mon frère et les autres.

Un marchand burkinabé de 30 ans fut l'un des cinq Burkinabé capturés le 5 décembre durant l'opération de police à Abobo. Ils furent transportés plus tard à l'École nationale de police où tous furent gravement torturés.<sup>94</sup>

Je vivais avec deux cousins et des amis, tous du Burkina Faso, dans ce qui était considéré comme un quartier burkinabé. Vers 18h, environ 40 d'entre nous étions à l'intérieur en train de nous préparer pour terminer notre jeûne, quand dix hommes sont entrés brusquement dans notre parcelle. Ils criaient 'Mains en l'air, que personne ne bouge,' et ils ont commencé à nous battre et ont ordonné à cinq d'entre nous de monter dans un minibus civil attendant à l'extérieur. Ils n'ont pas demandé nos papiers, ils ne nous accusaient de rien. Mais il était évident qu'ils savaient que nous étions des étrangers. L'arrestation s'est déroulée très rapidement, ils ont passé seulement quelques minutes dans la parcelle. Ils disaient des choses comme 'Vous les Burkinabé ... vous venez ici pour chercher un peu d'argent et maintenant vous voulez nous gouverner.'

Le plus sérieux des affrontements du 5 décembre survint dans le quartier Port Bouet II de Yopougon. Après qu'un gendarme fut tué tôt dans la matinée durant de sérieux affrontements entre une centaine de partisans RDR et les forces de sécurité, les gendarmes tirèrent sur le groupe des manifestants RDR, en en tuant au moins treize.

---

<sup>94</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

Plus tard dans la matinée, les gendarmes, accompagnés de plusieurs civils présumés être des partisans FPI, ratisèrent le quartier avec des bouteilles d'essence, mettant le feu à plusieurs maisons, voitures et commerces. Au moins trois étrangers, dont une Nigérienne de deux ans et une Togolaise de onze ans, furent tués quand des engins explosifs ont été tirés dans un quartier densément peuplé de civils.

Un partisan RDR de 30 ans qui participa aux affrontements, décrit comment les gendarmes ont tiré sur les manifestants, et plus tard l'ont arrêté et déshabillé, ainsi que deux autres jeunes avant de tirer sur eux. Il raconte comment il a survécu en faisant semblant d'être mort.<sup>95</sup>

Les ennuis ont commencé vers 8-9 h dans la matinée du mardi. La police était en train d'essayer d'empêcher le RDR de manifester, mais nous étions trop nombreux, nous étions environ 500-700 manifestants rassemblés sur le rond-point qui menait à l'hôpital. Alors les gendarmes sont arrivés et nous avons pris la fuite en courant. Alors ils ont ouvert le feu sur nous. A ce moment, j'ai vu six ou huit corps. Environ quarante d'entre nous avons été capturés par différents groupes de gendarmes.

Trois d'entre nous avons été capturés dans mon groupe. Ils nous ont retenu quelque temps, nous ont ordonné d'enlever tous nos vêtements et nous ont forcé à marcher dans le quartier. A ce moment, les gendarmes avaient déjà commencé à brûler les maisons. Ils nous ont demandé de mettre le feu à une maison, mais nous avons refusé, et j'ai alors entendu un gendarme avec trois 'V' [un sergent-chef], et un talkie-walkie dire, "Tuez-les, nous ne voulons pas de RDR ici." Il semblait être celui qui prenait les décisions.

Alors ils ont dit à trois d'entre nous de courir, et après environ dix mètres, ils ont ouvert le feu. Je n'ai pas été touché, mais je suis tombé à terre comme si je l'avais été. J'ai vu les corps des deux autres plus tard. Ensuite, un des gendarmes est venu et m'a frappé violemment avec son fusil, mais je suis resté étendu là. Plus tard dans la journée, une fois que les choses se sont calmées, j'ai compté treize morts étendus sur le rond-point.

Un propriétaire de restaurant décrit comment les gendarmes mirent feu à son restaurant et aux autres propriétés avoisinantes:<sup>96</sup>

Le mardi matin, vers 8h, les gendarmes sont revenus en force. Ils tiraient partout. Je les ai vus en bérets noirs et rouges et avec les insignes de la marine [marine nationale]. Vers 13h, j'ai un peu ouvert ma fenêtre, et j'ai vu environ huit gendarmes marchant dans la rue avec un bidon de dix litres d'essence, accompagnés par plusieurs, je pense six, gardes de l'hôpital universitaire de Yopougon, et quelques jeunes FPI. Je les ai vus mettre le feu à notre quartier. Au début, ils ont jeté de l'essence sur le kiosque d'un homme Baoulé, un magasin de meubles, puis, ils sont venus vers mon restaurant. En premier, les jeunes FPI ont cassé la porte et ont volé le magnétophone, la machine à express, et quelques œufs, du lait et de l'huile. Alors, les FPI et les gardes ont rassemblé toutes les chaises ensemble et ils ont mis le feu. Puis, comme mon restaurant était en train de brûler, un des gendarmes l'a arrosé de balles et continué sa route.

J'ai vu les gendarmes mettant le feu à tant d'endroits : à mon restaurant, à deux autres maisons, dont une qui appartenait à un Malien, à un gros camion de charbon et à un taxi. Au même moment, j'ai vu les gendarmes tirer sur une maison occupée par des Togolais. J'ai entendu une explosion et j'ai vu le père et trois filles sortir en courant. Plus tard, j'ai entendu des gens pleurer, et j'ai appris qu'une des filles et un Nigérien avaient été tués. Après cela, nous avons tous fuit le quartier jusqu'à ce que les choses se calment. Je ne sais pas pourquoi les gendarmes ont fait tout cela. J'ai entendu qu'un gendarme avait été tué sur le rond-point entre 8h et 9h ou plus dans la

<sup>95</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 10 février, 2001.

<sup>96</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 10 février 2001.

matinée, peut-être était-ce en représailles. Tout ce que je sais, c'est que j'ai perdu 6 millions de CFA [8,570 \$U.S.] dans l'incendie.

La sœur de 17 ans de la jeune Nigérienne de deux ans, qui fut tuée quand l'engin explosif tomba sur la parcelle le 5 décembre 2000, décrit ce qui s'est passé et comment les gendarmes ont empêché plus tard l'évacuation des blessés:<sup>97</sup>

A partir d'environ 6h, les jeunes ont commencé à aller et venir en ayant des accrochages avec les gendarmes. Puis, vers 8h, nous avons entendu qu'un gendarme avait été tué par un des manifestants. Les choses sont devenues plus sérieuses après cela. Il y avait beaucoup de coups de feu.

Puis, cinq minutes après, notre propre problème a commencé. Nous étions tous dans nos lits, ma mère était couchée avec ma petite sœur, et j'étais assise sur mon propre lit. Vers 8h45, une bombe de gaz lacrymogène a été lancée à l'intérieur de notre parcelle. Nous avons commencé à étouffer et à tousser, et soudain il y a eu une gigantesque explosion, un bruit de fracas et de la fumée blanche partout. Il y avait du sang partout, nous étions écorchées de partout; ma sœur était en train de saigner gravement de la tête et de son ventre. Ma mère était touchée à la tête, et partout sur les jambes et le dos. Il y avait un gros trou dans le plafond où la bombe était tombée et les éclats de fer volaient de partout.

Peu après l'incident, nous avons essayé de les transporter à l'hôpital, mais les gendarmes nous l'ont refusée. Peu après 9h, un gendarme qui était en train de passer par là tandis que nous ouvrons la porte, est venu vers nous, s'agitant et criant. La première femme de mon père a essayé de dire au gendarme que nous avons des blessés qui avaient besoin d'aller à l'hôpital. Le gendarme lui a juste demandé si elle avait des allumettes. Je ne sais pas ce qu'il avait l'intention de faire avec. Elle a insisté en disant 'S'il vous plaît, nous avons besoin de votre aide, nous avons des blessés qui ont besoin d'aller à l'hôpital,' mais il a refusé et a menacé de la tuer si elle insistait. Le même gendarme est revenu trois fois en demandant des allumettes et en nous menaçant. Nous lui avons dit que nous étions Nigériens et que nous n'avions rien à voir avec ces problèmes. Ils savaient que nous avons des blessés, mais ils ne nous ont pas laissé sortir. Et tout ce temps, ma mère et ma sœur allaient de mal en pire. Nous n'avons pas pu les emmener à l'hôpital avant 14h. Ma petite sœur est morte peu de temps après notre arrivée. Ces bombes sont des choses que l'on utilise en temps de guerre- nous faisaient-ils la guerre?

Plusieurs membres du personnel médical décrivent comment des soins ont été refusés aux blessés RDR à l'intérieur du centre hospitalier universitaire de Yopougon, qui est situé à moins de 500 mètres du lieu où se sont déroulés les accrochages du 5 décembre 2000. Un conducteur d'ambulance décrit la scène et comment les gardes et les gendarmes leur refusèrent l'entrée:<sup>98</sup>

Ils nous ont dit qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas ouvrir la porte. Nous avons passé deux heures à essayer de les convaincre d'ouvrir la porte. Nous avons essayé d'expliquer le principe de neutralité et que n'importe quel blessé a le droit de recevoir des soins. Finalement, aux alentours de midi, ils nous ont autorisé à entrer. Une fois à l'intérieur, j'ai entendu cinq infirmières commenter qu'elles n'allaient soigner aucun militant RDR. A l'intérieur, nous avons trouvé une vingtaine de blessés, presque tous blessés par balles, et ils n'avaient pas été convenablement soignés. Nous avons passé les quelques heures suivantes à aller et venir, les évacuant vers d'autres hôpitaux disposés à les soigner.

<sup>97</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 février 2001

<sup>98</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 février et 9 mars 2001.

## Abus Psychologiques

Plusieurs détenus furent menacés de mort à maintes reprises et furent soumis à des simulations d'exécutions. En décembre, ces menaces de mort tournaient communément autour du thème du 'Charnier de Yopougon,' et on a dit à des groupes de détenus qu'ils pourraient être emmenés dans la forêt et tués, comme cela c'était passé en octobre.

Un militant RDR de 18 ans, détenu au camp de gendarmerie d'Agban durant vingt jours, et torturé, raconte:<sup>99</sup>

Ils menaçaient toujours de nous tuer. Le premier jour [4 décembre], vers 11h, un gendarme, armé d'une mitrailleuse et de bandes de balles mises autour de ses épaules, s'est arrêté en face de la salle où nous étions retenus, comme s'il s'adressait à nous tous et a dit 'Ce soir, nous allons tous vous tuer. A trois heures du matin, nous vous chargerons tous dans des camions et nous vous tuerons dans la forêt de Banco.' Alors, quelques-uns des autres gendarmes debout à ses côtés ont dit. 'Vous vous rappelez tous ces corps du massacre de Yopougon? Eh bien, ce n'est rien comparé à ce que nous allons vous montrer ce soir.' Un des docteurs gendarme qui nous a soigné plus tard, nous a menacé en disant 'Soyez prudents, si la situation tourne à la guerre, vous serez tous morts.'

Un chauffeur de taxi de 19 ans fut arrêté à Yopougon avec huit autres voisins, dont plusieurs étrangers ; pas un n'avait participé aux protestations RDR. Après avoir été forcés de quitter leurs maisons, ils furent amenés au poste de police local. Cette nuit, ils furent mis dans un camion sans qu'on leur ait dit leur destination. Il raconte comment la mention du charnier de Yopougon fut utilisée pour les terrifier:<sup>100</sup>

A 22h, le policier nous a dit de nous habiller et d'aller dans le véhicule de police. J'ai été arrêté avec dix-huit autres, dont huit du Mali, un Guinéen, et un marchand du Niger qui me dit qu'il avait été arrêté. Sur la route, un des policiers nous a demandé si nous avions vu les images du charnier de Yopougon. Il disait que nous allions terminer comme ces jeunes. Nous étions terrifiés, parce qu'à ce moment, nous ne savions pas où ils nous emmenaient. Nous étions vraiment soulagés d'arriver à l'École nationale de police.

Sept femmes détenues, qui durant trois jours avaient été soumises à des violences physiques et sexuelles à l'intérieur de l'École nationale de police, ont entendu, à leur grand soulagement, le 7 décembre 2000, qu'elles allaient être séparées des hommes. Lors de cette séparation, les élèves policiers les soumirent alors à des simulacres d'exécutions. Une de ces femmes décrit sa terrifiante expérience:<sup>101</sup>

Le jeudi, après plusieurs jours d'enfer et d'humiliations, nous avons reçu des traitements médicaux et nous ont dit que nous allions être séparées des prisonniers de sexe masculin. Ils disaient que nous allions à l'amphithéâtre. Je pensais que nos souffrances étaient terminées, mais j'ai appris bientôt que notre supplice n'était pas encore sur le point de finir.

Après avoir quitté la clinique, ils ont dit à sept d'entre nous de venir avec eux. Ils nous ont emmené à l'entrée de la cage d'escalier, et nous ont dit d'attendre. Alors, ils nous ont emmenées, une par une, descendre le long d'un corridor sombre qui conduisait à un sous-sol. J'étais la quatrième à y aller. C'était sombre et pendant que nous marchions, ils disaient qu'ils allaient me tuer et j'ai entendu un coup de feu. En entrant dans l'amphithéâtre, j'ai vu la femme qui m'avait précédée couchée à terre. Quand je l'ai vu, je me suis mise à pleurer et à crier, et évidemment je pensais qu'elle était morte et qu'ils allaient me tuer aussi. Alors, ils m'ont dit de me coucher par terre et ont tiré un coup de feu à distance. Puis, les élèves policiers qui pensaient que ce n'était que le début de leur partie de rigolade, m'ont dit de me coucher avec les autres. Ils faisaient cela

<sup>99</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 3 février 2001.

<sup>100</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

<sup>101</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 10 février 2001.

juste pour nous terrifier. C'était juste un 'petit jeu,' les élèves s'amusaient. Il y avait même une femme élève parmi eux.

Un partisan RDR, détenu dans une rue proche du centre de télévision nationale le 4 décembre 2000, décrit avoir été menacé de mort quand les gendarmes se disputaient pour savoir comment le tuer.<sup>102</sup>

J'étais dans la rue, détenu avec environ dix autres. Ils étaient tous battus de manière horrible et saignaient de partout. Il y en avait un dont la figure était vraiment bousillée, je ne pourrais dire où était son nez ou sa bouche, et il y en avait deux qui ne bougeaient plus du tout. Je pense qu'ils étaient morts.

Alors, quelques gendarmes m'ont ordonné à moi, et également à d'autres qui étaient les seuls à ne pas avoir perdu connaissance, de prendre les blessés et les corps, et de les mettre dans un camion. Mais je ne pouvais pas, parce que j'étais trop faible. Ils m'ont battu, m'ont jeté au sol, et un des gendarmes m'a marché dessus, a mis sa botte sur ma figure et m'a dit de lécher sa botte. Pendant que j'étais en train de le faire, un autre a apprêté son fusil et a dit qu'il allait me tuer, un autre n'était pas d'accord et disait qu'il allait couper mon pénis et un autre disait qu'ils devraient me couper la gorge et le dernier disait qu'ils devraient me couper les jambes pour que je ne puisse plus marcher. Ils ont prit ma carte d'identité et l'ont déchirée. Les trente ou plus jeunes du FPI rôdaient en encourageant les gendarmes et ont commencé à dire des choses comme 'Eh vous Burkinabé avec votre salaud de président.'

### **Persécution Religieuse**

En décembre, les musulmans ont été ciblés de manière plus organisée par les forces de sécurité d'Etat, particulièrement la police. Le 5 décembre 2000, soixante-quatorze musulmans et leur imam, qui s'étaient réunis pour la prière de l'après-midi dans la mosquée d'Avocatier ont été arrêtés lors d'une opération policière à laquelle ont participé des dizaines de policiers et plusieurs camions. Par la suite, les musulmans ont été détenus pendant plusieurs jours à l'École de police nationale de Cocody. Lors d'une opération similaire, environ vingt-cinq musulmans et leur imam ont été arrêtés par la police pendant qu'ils étaient en train d'examiner les dégâts subis par la mosquée de Sofogia qui venait d'être incendiée par une foule de militants du FPI. Les deux groupes ont été accusés de cacher des armes dans leurs mosquées.

Pendant leur détention, des groupes de musulmans furent battus, plongés dans de l'urine et de l'eau sale, forcés d'interrompre leur jeûne, et se virent refuser le droit de prier. Les plus vieux musulmans et les imams furent forcés d'enlever leurs barbes et de regarder la police détruire le Coran, et d'autres textes sacrés. En détention, les musulmans furent souvent insultés et forcés à enfreindre les règles religieuses. Ce fut particulièrement vrai en décembre, durant le mois du ramadan. Ainsi, à Abobo, les gendarmes ouvrirent le feu sur au moins une mosquée et, par la suite, arrêtèrent l'imam et plusieurs des membres de sa famille.

Un de ces fidèles de la mosquée d'Avocatier décrit ce qui est arrivé aux 75 musulmans capturés durant l'après-midi lors d'une opération de police du 13<sup>ème</sup> district.<sup>103</sup>

Le mardi, le 5 décembre, la police est venu à notre mosquée. Nous tous, les 75, dont notre imam, ont été emmenés. Le mois de jeûne venait à peine de commencer et, ce jour-là, nous nous sommes rassemblés avant l'heure de la prière pour lire un livre spécial de leçons du Coran dont se sert l'imam. Il nous a dit qu'il était très précieux pour lui parce que son père l'avait rapporté d'Arabie Saoudite en 1948.

Donc, à exactement 15h58, nous avons commencé à entendre des voitures arriver, des gens courir, des coups de feu, des cris, et ce qui est arrivé ensuite, c'est qu'un policier a pointé son

<sup>102</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 3 février 2001.

<sup>103</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 février 2001.

arme sur l'imam en hurlant 'Ne bouge pas'. Ils ont lancé des bombes lacrymogènes dans la mosquée et comme nous courrions à l'extérieur, nous avons vu que la mosquée était entourée de policiers; certains avec des pistolets, certains avec de longs fusils et d'autres avec des lance-grenades. Il y avait un camion de police avec écrit dessus 13<sup>ème</sup> district, et trois voitures plus petites. Je connaissais les uniformes de la police; c'était définitivement une opération de police.

Une fois à l'extérieur, ils nous ont ordonné à tous d'enlever nos robes et de nous mettre à genoux. Ils nous ont battus. Les femmes pleuraient et criaient 'Laissez nos maris, laissez partir nos fils.' Ceci ennuyait la police qui a commencé à tirer en l'air. Alors, les femmes se sont mises à courir pour s'éloigner de 50 mètres et ont regardé de là-bas.

Alors, nous avons dû marcher sur nos genoux entre les véhicules qui attendaient et la police disait 'Vous, les musulmans, êtes de mauvaises et sales personnes, où sont les fusils que vous cachez?' Ils ne nous posaient aucunes questions, ils ne nous disaient pas de quoi nous étions accusés et ne nous donnaient pas le temps de résoudre le problème. Beaucoup d'entre nous tenions nos Corans et l'imam serrait contre lui son précieux livre de leçons.

Alors, ils nous ont emmenés au poste de la police du 13<sup>ème</sup> district. Comme nous descendions des véhicules, il y avait plusieurs activistes FPI dans la file, lançant des pierres et des cailloux sur nous. En premier, la police nous a ordonné, ainsi qu'à l'imam, de nous allonger dans la boue, mais un des jeunes de la mosquée leur a dit qu'il ne le laisserait pas: il s'est allongé en premier et a dit à l'imam de s'allonger sur lui. Quand ils ont commencé à nous battre avec des bâtons, un autre jeune a dit qu'il ne permettrait pas que l'imam soit battu et il s'est allongé sur lui. Les policiers ont battu violemment le garçon, comme s'ils essayaient de punir notre imam. Plus tard, ils ont ordonné à d'autres prisonniers d'uriner dans des bouteilles et ils nous ont arrosés de toute cette urine.

Tout le temps, nous avons essayé de protéger nos Corans. Mais alors, les policiers ont commencé à s'en emparer et à les déchirer devant nous. Un des policiers, tenant une lance-rocket, a ordonné à l'imam d'abandonner son livre sacré. Il a refusé, mais finalement le policier le lui a arraché des mains et a commencé à déchirer devant nous les pages du livre spécial que les père de l'imam avait rapporté d'Arabie Saoudite. L'imam ne faisait rien et regardait. C'était très triste à voir pour nous tous.

Vers 20h, ils nous ont demandé nos noms et ont libéré huit de mon groupe dont ceux qui avaient un nom typiquement non-dioula comme Koffi ou Kwasi. Puis, par groupe de vingt, ils ont embarqué le reste dans des camions de la police et nous ont emmenés à l'École de police.

Le gardien de 65 ans du dépôt n°9 de la mosquée d'Abobo décrit avoir vu sa mosquée attaquée par une patrouille de gendarmes le 5 décembre 2000. L'imam, ses cinq fils et ses trois neveux furent capturés chez eux et détenus pendant plusieurs jours durant la même opération.<sup>104</sup>

Je vis à environ 50 mètres de la mosquée. Le mardi, la situation dans notre quartier était très tendue. Vers 9h, j'ai vu un groupe de vingt ou trente gendarmes, en tenue de combat, avec des ceintures rouges et des casques bleus, arriver dans un gros camion. Dès qu'ils sont arrivés, les habitants du quartier se sont précipité chez eux et ont fermé les portes. Les gendarmes se sont garés près de la mosquée, sont sorti et ont commencé à patrouiller ici et là.

Quelques temps après, j'ai vu environ cinq gendarmes prendre position autour de la mosquée. Au début, ils ont lancé au moins trois bombes lacrymogènes à l'intérieur. Alors, au moins quatre d'entre eux ont pris position et ont commencé à tirer sur la mosquée. J'ai entendu le son du bris

<sup>104</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 11 février 2001.

des fenêtres et les balles cliquetant contre la mosquée. Ils sont restés environ dix minutes, mais ils n'ont jamais grimpé par-dessus la clôture peut-être parce qu'ils pouvaient voir qu'il n'y avait personne à l'intérieur.

Un malien de quarante ans, qui fut tiré de sa maison par la police le 5 décembre 2000 alors qu'il se préparait à prier, décrit les railleries religieuses dont il a souffert pendant sa détention:<sup>105</sup>

Après nous avoir emprisonnés, la police a demandé qui était en train de jeûner. Dans notre petit groupe, nous étions cinq. Alors, ils nous ont forcé à boire de l'eau. Ils tenaient un verre contre nous et nous demandaient d'ouvrir la bouche. Nous étions sans défense. J'ai été retenu pendant dix jours, et je n'ai pas été capable de prier durant tout le temps de ma détention. Et c'était le mois saint. Nous ne pouvions rien faire. Je me suis juste livré à Dieu, simplement parce que je ne pouvais rien faire.

### **Le Déroulement des Élections Législatives**

Après deux jours d'affrontements sanglants à Abidjan, un comité de médiation composé de représentants du gouvernement, d'officiels du RDR, de membres des forces de sécurité et d'autres personnes a été mis en place pour essayer de réduire les tensions avant les élections législatives du 10 décembre 2000. Entre temps, la tension est montée dans le Nord, largement musulman, où les manifestants RDR construisaient des barricades en flammes, incendiaient les bureaux du gouvernement et chassaient les administrateurs locaux d'au moins trois villes du Nord, y compris la ville natale de Ouattara, Kong. Autre signe de tension, le 8 décembre 2000, seize chefs traditionnels de la ville du Nord d'Odienne ont fait une déclaration exprimant le désir de faire sécession de la Côte d'Ivoire.<sup>106</sup>

Le 9 décembre 2000, le comité de médiation avait élaboré un accord qui demandait au gouvernement de retarder les élections législatives d'une semaine pour permettre au RDR de faire appel de la décision qu'avait prise la Cour Suprême d'empêcher Alassane Ouattara de se porter candidat. En échange, le RDR a convenu de remettre le boycott prévu et d'annuler toutes les manifestations. Toutefois, à la dernière minute, le 9 décembre 2000, au lieu d'annoncer l'accord à la télévision nationale comme convenu, le Ministre de l'Intérieur, Emile Boga Doudou, a rejeté le plan et affirmé que les élections auraient lieu comme prévu. Il paraîtrait que cette décision du gouvernement aurait irrité les diplomates américains et français qui œuvraient en coulisses pour négocier cet accord.<sup>107</sup>

Le 10 décembre 2000, avec l'état d'urgence et le couvre-feu de nuit déclarés au début de la semaine et encore en vigueur, les élections législatives ont eu lieu, sauf dans douze districts du Nord où les élections pour vingt-sept sièges avaient été perturbées par des partisans du RDR qui manifestaient. Dans les villes du Nord de Korhogo, Odienne et Ouangolodougou, il y a eu de nombreux rapports de destruction d'urnes électorales, de saccage de bureaux de vote et d'attaques contre les responsables du scrutin.<sup>108</sup> A Korhogo, il paraît que deux responsables des élections ont été gravement blessés.<sup>109</sup> Les élections dans ces districts ont eu lieu sans incidents par la suite, le 14 janvier. Le parti au pouvoir, le FPI, a obtenu une légère majorité, avec quatre-vingt-seize sièges, suivi par l'ancien parti au pouvoir, le PDCI, qui a remporté quatre-vingt-quatorze sièges.<sup>110</sup>

Les élections municipales ont eu lieu le 25 février 2001 dans tout le pays. Le RDR y a participé, ayant décidé de ne pas les boycotter, et a obtenu la majorité des sièges. Les élections se sont déroulées paisiblement à l'exception de violentes manifestations qui ont eu lieu à Abobo lorsque des jeunes ont protesté contre la défaite de leur candidat par le candidat victorieux du RDR. Il paraît qu'un homme du RDR a été tué. A la suite de son succès

<sup>105</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

<sup>106</sup> "Ivory Coast poll delay urged", [www.bbc.co.uk](http://www.bbc.co.uk), le 9 décembre 2000; "Ivory Coast Government Seeks Vote", Associated Press, 9 décembre 2000.

<sup>107</sup> Douglas Farah, "Reneging on Pledge, Ivory Coast Government Holds Election", *Washington Post*, le 10 décembre 2000.

<sup>108</sup> "Official Confirms Elections Were Disrupted in North", Panafrique News Agency, le 10 décembre 2000.

<sup>109</sup> "Official Says There Was No Poll in 12 Ivorian Districts", Panafrique News Agency, le 11 décembre 2000.

<sup>110</sup> "Former Ruling Party Takes 15 Seats in Ivorian By-Election," Associated Press, le 15 janvier 2001.

aux élections municipales, le RDR a renouvelé ses demandes de nouvelles élections présidentielles et législatives.<sup>111</sup>

## VII. LA RESPONSABILITE EN QUALITE DE SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Parmi les plus de cent victimes et témoins interviewés par Human Rights Watch, un bon nombre a décrit la présence d'officiers supérieurs sur les lieux lors de graves violations des droits de l'homme et apparemment dirigeant des opérations au cours desquelles de graves violations ont eu lieu, notamment des manifestants abattus dans la rue, des actes de torture, des violences sexuelles, des détentions illégales dans les camps de gendarmerie et les postes de police et des arrestations et des meurtres de manifestants du RDR, d'étrangers, de personnes du Nord ou de musulmans. Bien qu'il soit difficile de vérifier précisément la chaîne de commandement et le niveau de grade des officiers de la sécurité d'Etat impliqués dans la perpétration des graves violations des droits de l'homme, les responsabilités en qualité de supérieur hiérarchique, selon la définition du droit international, reposent néanmoins clairement sur le haut commandement de la police, de la gendarmerie et de la garde présidentielle.

Dans plusieurs cas établis par Human Rights Watch, des victimes ont décrit comment des officiers participaient directement ou ordonnaient la perpétration d'exactions, comme les violences sexuelles commises contre des femmes par environ sept officiers dans l'école nationale de police ou la torture en décembre de détenus RDR par des officiers de gendarmerie dans la station de télévision nationale. Dans ces cas, la culpabilité des officiers ou leur responsabilité *directe* en qualité de supérieur hiérarchique peut être facilement prouvée. Le commandant du camp de gendarmerie de Koumassi a été le seul commandant identifié qui ait fait un effort concerté pour assurer que les droits des détenus soient respectés, tout particulièrement au mois de décembre.

De nombreux autres témoins et victimes ont confirmé la responsabilité *indirecte* d'officiers en qualité de supérieur hiérarchique. Des dizaines de détenus interviewés par Human Rights Watch ont décrit la présence de personnes qu'ils supposaient être des officiers supérieurs ou au moins de simples officiers dans les installations de police, de gendarmerie et dans les installations militaires où de sérieuses exactions y compris la torture et, dans le cas du camp de gendarmerie d'Abobo, des exécutions extrajudiciaires, ont été établies. Dans toutes ces installations, les détenus étaient retenus et soumis à de mauvais traitements dans des espaces ouverts. Bien que, selon les victimes, peu d'officiers aient participé directement aux violations, ils n'ont rien fait pour les empêcher. Dans tous ces cas où, soit les officiers en charge du commandement ont été témoins de crimes, soit les crimes étaient si nombreux ou notoires qu'une personne raisonnable en aurait conclu que l'officier aurait du savoir que de telles exactions étaient commises, la responsabilité indirecte de l'officier en qualité de supérieur hiérarchique peut être clairement établie.

Les officiers en charge du commandement doivent être particulièrement vigilants quand ils dirigent des forces capables de tuer. Le fait qu'un supérieur hiérarchique s'abstienne de prendre les mesures appropriées pour contrôler et ainsi empêcher ses subordonnés de commettre des atrocités est un autre élément de la responsabilité en qualité de supérieur hiérarchique. Le fait de ne pas avoir empêché de nombreuses atrocités commises par des gendarmes en octobre ainsi qu'en décembre, apparemment par mesure de représailles pour la mort d'autres gendarmes, en est un bon exemple.

Il existe une autre forme de responsabilité *indirecte* en qualité de supérieur hiérarchique lorsqu'un officier, qui aurait dû savoir que des exactions étaient commises, fait preuve d'une telle négligence que l'officier en devient *criminellement* négligent (criminellement responsable). Les officiers qui n'ont rien fait pendant que leurs subordonnés commettaient de graves violations des droits de l'homme sont, en conséquence, également coupables de ces crimes. D'une façon similaire, un officier sera également coupable s'il ne prend pas de sanctions contre ces mêmes subordonnés. Finalement, les subordonnés, auteurs des violations, ne peuvent pas dégager leur responsabilité pénale uniquement parce qu'ils auront obéi à des ordres illégaux de commettre des atrocités, donnés par leurs supérieurs hiérarchiques.

---

<sup>111</sup> "Death Mars Ivorian Opposition Victory", [www.bbc.co.uk](http://www.bbc.co.uk), le 30 mars 2001.

Les victimes ont également décrit de nombreux incidents d'insubordination de la police et des gendarmes au cours desquels le personnel de bas rang se disputait et se battait même physiquement avec des officiers concernant le traitement des détenus et leur mise à mort ou non. Ces genres d'incidents se sont produits dans la rue au moment des mises en détention ainsi que dans des camps de police et de gendarmerie. Les victimes ont décrit des subordonnés qui ignoraient totalement les ordres de leurs officiers ou qui attendaient le départ de ces derniers avant de continuer ce que les officiers leur avaient ordonné d'arrêter de faire. Dans tous ces cas, les officiers ont essayé d'intervenir pour empêcher leurs subordonnés de commettre des violations.

Certains fonctionnaires du gouvernement et certains diplomates interviewés par Human Rights Watch ont expliqué que les actes de violence commis par les forces de sécurité d'Etat en octobre étaient dus à la vacance du pouvoir qui a duré un peu plus de vingt-quatre heures entre la fuite du Général Guei, l'après-midi du 25 octobre 2000, et l'investiture de Laurent Gbagbo en tant que président, le soir du 26 octobre 2000. Ce fut, en fait, durant cette période de vingt-quatre heures que les plus graves violations ont eu lieu, y compris le massacre de cinquante-sept jeunes hommes dans le Charnier de Yopougon. D'un autre côté, il y a eu de graves violations aussi bien avant qu'après, indiquant que les officiers supérieurs exerçaient un certain contrôle sur les forces impliquées et qu'ils devaient donc avoir leur part de responsabilité dans ce qui s'était passé.

Un détenu retenu dans le camp de gendarmerie d'Agban en octobre a décrit la chaîne de commandement confuse et le manque de respect témoigné par les gendarmes de bas rang envers leur officier supérieur.<sup>112</sup>

Je ne pouvais pas voir qui commandait. La plupart de ceux qui nous frappaient étaient des caporaux ou des sergents. Tous sauf un ont participé aux passages à tabac. Ils marchaient autour de nous en nous frappant, chaque gendarme nous frappant comme bon lui semblait. Personne n'avait l'air de donner des ordres. C'était fou. Parfois, ils avaient l'air d'être ivres ou drogués. A un moment, quelques-uns d'entre eux ont eu l'idée de nous brûler et ils ont trouvé des vêtements et des chaussures avec du plastique, les ont allumés et ont commencé à nous brûler. Et quand les gendarmes étaient fatigués, ils se reposaient et quelqu'un d'autre prenait leur place.

Une fois, après un changement de service, un des nouveaux gendarmes - c'était peut-être un officier parce qu'il avait un téléphone portable et qu'il faisait l'important - a dit, 'ça suffit maintenant. Arrêtons. Laissez ces gens maintenant.' Mais un autre gendarme a commencé à se disputer avec lui et a dit en partie au gendarme et en partie à nous, 'nous allons tous les tuer. Ce sont des Dioulas, tous des étrangers, vous êtes ceux qui veulent mettre le feu à la Côte d'Ivoire.' Et ensuite, ils ont commencé à se pousser, se frapper, se battre jusqu'à ce que celui qui essayait d'arrêter les passages à tabac sorte un pistolet et menace l'autre pour le faire obéir, et ensuite ils nous ont laissés tranquilles.

Au contraire, un partisan du RDR détenu d'abord au camp de gendarmerie d'Agban puis au camp commando de Koumassi, a décrit la différence entre les deux camps et l'effort qu'a fait le commandant de Koumassi pour exercer son autorité et assurer la protection des détenus.<sup>113</sup>

A Agban, nous avons été grièvement battus par dix gendarmes environ. Ils nous ont frappé jusqu'à ce que nous saignons presque tous. Ensuite, après l'arrivée du Comité International de la Croix Rouge, ils ont décidé de conduire une centaine d'entre nous à Koumassi parce qu'il y avait trop de monde à Agban.

Après notre arrivée à Koumassi, nous avons été menés au gymnase où trois gendarmes ont commencé à nous battre, surtout avec des ceintures. Mais au bout de cinq ou dix minutes, un grand homme est arrivé et a dit 'laissez-les tranquilles, ne les battez pas et ne les dérangez pas.' Il a ordonné à ceux qui nous frappaient de partir et comme ils partaient, nous les avons entendus

---

<sup>112</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 14 novembre 2000.

<sup>113</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 25 novembre 2001.

chuchoter qu'ils reviendraient quand même. Ensuite, le grand homme nous a dit qu'il était le commandant et nous a dit qu'il y avait de l'eau si quelqu'un voulait prendre un bain. J'ai remarqué que les soldats de ce camp étaient beaucoup plus disciplinés qu'à Agban.

Ensuite, le lendemain matin, vers 6 ou 7 heures du matin, deux des trois qui nous avaient battus la nuit précédente sont revenus, comme ils l'avaient dit, et ont commencé à nous frapper. Quand plusieurs de nous se sont mis à crier de douleur, ils ont hurlé 'ferme-la'. Nous avons deviné que c'était parce qu'ils ne voulaient pas que le commandant les entende. Mais il a entendu et, quand il est arrivé quelques minutes plus tard, il a crié après eux et a dit 'Je vous avais dit de ne pas battre ces gens, partez'. Et à partir de ce jour-là, on nous a laissés en paix. Le commandant nous a aussi donné à manger et à permis à nos parents de nous envoyer de la nourriture. Il essayait toujours de nous reconforter en nous disant que nous serions bientôt libres et que rien ne nous arriverait. Il a été très bon avec nous, surtout après Agban.

Deux cousins, qui se trouvaient parmi cinq Burkinabé capturés chez eux, à Abobo, le 5 décembre 2000, conduits à un cimetière et menacés de mort, ont décrit une discussion de dix minutes qu'avaient eue les treize agents de police menant l'opération pour décider s'il fallait les tuer ou non.<sup>114</sup>

Après nous avoir arrêtés, ils nous ont ensuite conduit dans un minibus civil ordinaire au cimetière derrière Abobo. Il y en avait un en chemise imprimée africaine et avec un talkie-walkie. Je pense que c'était peut-être le chef mais je ne suis pas sûr. Au cimetière, ils nous ont dit de descendre de la voiture et de commencer à marcher. Un peu plus loin, nous avons remarqué un grand trou et l'un d'eux a dit 'il n'y a personne; nous allons vous tuer, vous mettre dedans [le trou] et personne ne le saura jamais.' Ensuite, certains autres policiers ont commencé à dire qu'il ne fallait pas nous tuer.

Ils ont passé environ dix minutes à discuter, plus précisément à se disputer, pour décider s'il fallait nous tuer ou pas. Pendant qu'ils hurlaient, ils disaient des choses, 'vous les Burkinabé... vous êtes venus ici pour un peu d'argent et maintenant vous voulez nous gouverner.' L'un d'eux a dit qu'ils devraient nous amener à leur chef au QG 'comme ça, la police saura que nous avons fait notre travail.' Finalement, celui qui était habillé en civil a insisté qu'il ne fallait pas nous tuer en disant, 'voyons, vous n'allez pas tuer ces gens.' Et les autres, qui étaient plus nombreux que ceux qui voulaient nous tuer, étaient d'accord et nous ont ramené au minibus.

En décembre, la décision qu'a prise le gouvernement de permettre au Comité International de la Croix Rouge d'aller dans les postes de police et les camps de gendarmerie s'accompagnait de toute évidence d'une décision de haut niveau visant à arrêter la torture des détenus par ces forces. Un chauffeur de taxi Dioula, qui avait été traîné hors de sa maison et détenu par la suite dans l'École de police nationale en décembre a décrit ce changement de politique apparent :<sup>115</sup>

Tous ceux qui nous frappaient étaient les étudiants. Plusieurs fois, quand les hurlements et les cris étaient trop forts, un responsable entrait dans la pièce et disait aux élèves agents de police de cesser. Mais ils recommençaient toujours dès que les responsables sortaient de la pièce.

Tôt dans la matinée du mercredi [6 décembre], entre 7 et 8 heures du matin, le directeur de l'école nous a parlé en groupe et nous a dit que nous ne serions plus frappés. Il a parlé aux agents de garde et leur a dit que, quand l'équipe suivante arriverait, il faudrait aussi leur dire de ne pas nous frapper. Plus tard, le même jour, les blancs de la Croix Rouge sont venus parler avec nous tous et nous ont demandé les numéros de téléphone de nos familles afin de pouvoir leur dire où nous étions. Ensuite, le jeudi, la Croix Rouge ivoirienne est venue nous soigner.

<sup>114</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

<sup>115</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 7 février 2001.

Le jeudi ou le vendredi, un grand homme - je crois que c'était le chef de toute la police - est venu et a demandé aux élèves pourquoi il y avait tant de blessés. Les élèves ont répondu que nous étions déjà blessés quand nous sommes arrivés à l'École.

Deux partisans du RDR détenus dans le camp de gendarmerie d'Agban; le premier en octobre et le second en décembre, ont décrit ce qui semblait être des tentatives de torture ou de massacre, qui ont été contrecarrées par coïncidence seulement lorsque des officiers supérieurs sont arrivés sur place.

Le premier a décrit son expérience :

Vers 5 heures du matin, le vendredi 27 octobre 2000, deux gendarmes sont arrivés, ont déverrouillé les portes et nous ont dit à tous de sortir de nos cellules et d'aller dans la cour. Comme nous sortions de nos cellules - j'étais au fond de la mienne et je me tenais derrière la porte - ils ont choisi cinq personnes complètement au hasard et ont dit qu'ils allaient les tuer. Nous avons commencé à prier entre nous pour qu'ils ne soient pas tués. Ensuite, environ dix minutes plus tard, nous avons vu les deux gendarmes revenir avec les hommes. Plus tard, ils [les cinq] m'ont dit que, comme ils s'éloignaient, un des officiers est sorti de son bureau et a hurlé 'où allez-vous avec ces gens', et un des deux gendarmes a répondu, 'je vais leur montrer quelque chose.' Mais l'officier a refusé et lui a ordonné de ramener les jeunes hommes dans leurs cellules, ce qu'ils ont fait, en se plaignant.<sup>116</sup>

Le témoignage du deuxième témoin décrit une expérience similaire :

Le vendredi 8 décembre, vers une heure de l'après-midi, un gendarme avec deux V [un sergent] m'a appelé ainsi que neuf autres et nous a dit de monter dans un camion. La plupart d'entre nous saignaient et étaient gravement blessés à cause du passage à tabac. Il y avait huit gendarmes dans le camion, le plus haut rang avait deux V. Nous nous sommes dirigés vers le Nord et, en chemin, l'un d'entre eux a dit que nous allions être tués et largués, juste comme ce qui est arrivé à ceux qu'on a découverts dans le Charnier de Yopougon. Aux alentours de Williamsville, une Mercedes nous a arrêtés et un gendarme en uniforme avec quatre ou cinq barres et une radio est sorti de la voiture. Ce devait être un homme important parce qu'ils l'ont tous salué. Ensuite, l'officier a commencé à crier après ceux qui nous avaient pris en disant 'Vous êtes fous? Où est-ce que vous les prenez? Bande d'idiots, ne savez-vous pas que la Croix Rouge les a déjà enregistrés et vous allez les tuer?' Ensuite, ils nous ont ramenés à Agban.<sup>117</sup>

## VIII. IMPUNITE POUR LES VIOLATIONS

Le Président Gbagbo a stigmatisé son prédécesseur, le Général Guei, comme instigateur des premières violences en octobre qui, selon les officiels du FPI, firent soixante morts parmi les partisans du FPI.<sup>118</sup> Dans un discours diffusé le 25 octobre 2000, à la radio et à la télévision nationales, il a dit : "Je m'incline avec respect devant la mémoire des morts, ceux qui ont perdu la vie à la suite de l'ordre barbare de tirer qu'a donné le Général Guei."<sup>119</sup> En dépit de cette déclaration, et d'autres déclarations similaires, il n'y a pas eu d'enquête officielle sur les actions du Président (à l'époque) Guei, du chef de la Brigade Rouge le sergent Boka Yapi ou de tout autre membre des forces de sécurité qui, sous le commandement de Guei, ont perpétré de graves violations à l'encontre de civils non armés.

Au lieu de cela, le 13 novembre 2000, le Président Gbagbo a tenu une réunion, à l'improviste, avec le Général Guei dans la capitale Yamoussoukro, au cours de laquelle Guei a demandé aux militaires de se mettre au service de l'état et Gbagbo lui a indirectement accordé l'impunité, disant "Ce qui est important, c'est que le pays commence un

<sup>116</sup> Interview de Human Rights Watch, Abidjan, le 14 novembre 2000.

<sup>117</sup> Interview de human Rights Watch, Abidjan, le 3 février 2001.

<sup>118</sup> "Ivory Coast People Sweep Gbagbo to Power, 60 Dead", Reuters, le 25 octobre 2000.

<sup>119</sup> "Gbagbo Addresses Ivorian Nation", site Web de la BBC, le 25 octobre 2000.

processus de réconciliation ... je ne suis ni policier ni juge. Sa [celle de Guei] déclaration me suffit."<sup>120</sup> Toutefois, cette réunion a été très critiquée et, le 21 décembre 2000, le Ministre de la Défense, Moïse Lida Kouassi, a affirmé que Guei n'avait pas reçu d'immunité pénale. Il a dit que la réunion avait eu lieu pour "résoudre un certain nombre de problèmes relatifs à la sécurité intérieure... La réunion ne veut pas dire l'impunité pour le Général Guei. Le gouvernement laissera les procédures judiciaires suivre leur cours."<sup>121</sup>

Après la découverte des corps de cinquante-sept jeunes hommes dans le Charnier de Yopougon, le gouvernement a promis de retrouver et de punir les assassins. Sur la scène, le Ministre de l'Intérieur Emile Boga Dougou, qui venait d'entrer en fonctions, a déclaré "Notre réaction est l'indignation. Je n'aurais jamais pensé que la barbarie pouvait atteindre de tels niveaux... Les coupables seront punis, d'où qu'ils viennent."<sup>122</sup> Entre-temps, le RDR a réclamé une enquête internationale. Le chef du RDR Ouattara a déclaré que les morts étaient des musulmans du Nord et a accusé les membres de la gendarmerie d'être responsables.<sup>123</sup>

Le Président Gbagbo a promis de mener trois enquêtes judiciaires officielles sur la violence d'octobre : la première sur le Charnier de Yopougon, la deuxième sur le massacre de dix-huit personnes dont les corps ont été retrouvés, flottants dans le lagon d'Ébrié, et le troisième sur le massacre d'au moins six personnes découverts assassinés dans le quartier Blokosso.

On estimait, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, qu'un procès sur le cas du Charnier de Yopougon était un test de la capacité de Gbagbo à tenir tête aux militaires et de son engagement à restaurer l'état de droit. Un verdict de culpabilité a été également interprété comme une condition de la restauration de l'aide financière, dont le pays avait tant besoin.<sup>124</sup> Le 13 avril 2001, six gendarmes ont été inculpés de meurtre à propos du Charnier de Yopougon.<sup>125</sup> L'un des six était le commandant du camp de gendarmerie d'Abobo, le commandant Be Kpan, qui était capitaine à l'époque des événements d'octobre et qui a été promu par la suite. Deux autres gendarmes ont été inculpés par la suite et, le 24 juillet 2001, le procès des huit gendarmes devant un tribunal militaire a commencé à l'intérieur du camp de gendarmerie d'Agban. Toutefois, les réquisitions ont été sérieusement affaiblies du fait qu'il n'y avait pas eu de tests balistiques sur les balles découvertes dans les corps et du fait que plusieurs témoins clés ne sont pas venus ou ont refusé de témoigner, y compris deux survivants du massacre, parce qu'ils disaient avoir peur et craindre pour leur propre sécurité. Pendant le procès, un avocat pour les familles des victimes, Ibrahima Doumbia a déclaré "Les témoins ne se sentent pas en sécurité. Et, sans eux, je ne pense pas que ce procès va établir la vérité."<sup>126</sup> Pendant le procès l'avocat pour la défense Banti Kakou a laissé entendre que l'impunité pour les gendarmes était une condition de la stabilité de la Côte d'Ivoire en disant "en les condamnant, vous saperiez sans raison aucune le moral dans la gendarmerie et donc dans la Côte d'Ivoire."<sup>127</sup> Les huit gendarmes ont tous maintenu leur innocence: le commandant Be Kpan a dit "Mes hommes n'ont jamais ouvert le feu", et le sergent Nguessan Ble, un des accusés, a dit "J'ai été surpris d'apprendre qu'il y avait eu un massacre."<sup>128</sup> Le 3 août 2001, les huit gendarmes ont tous été acquittés par le juge Delli Sepleu, qui a décidé que le ministère public n'avait pas présenté assez de preuves impliquant directement les gendarmes dans la responsabilité des massacres."<sup>129</sup>

Entre-temps, il n'y avait guère de pression internationale pour des enquêtes ou des procès concernant des centaines d'autres graves violations des droits de l'homme commises à l'égard de civils pendant les périodes électorales d'octobre et de décembre 2000. Les résultats des deux autres enquêtes judiciaires officielles, dans le cas de dix-huit corps découverts dans le lagon d'Ébrié et des tueries de Blokosso n'ont pas encore été publiés.

---

<sup>120</sup> "Guei Comes Out of Hiding," [www.bbc.co.uk](http://www.bbc.co.uk), le 13 novembre 2000.

<sup>121</sup> "Guei May Face Charges," [www.bbc.co.uk](http://www.bbc.co.uk), le 21 novembre 2000.

<sup>122</sup> Ivory Coast to Probe Massacre, Ethnic Tension High", Reuters, la 28 octobre 2000.

<sup>123</sup> Ivory Coast to Probe Massacre, Punish the Guilty", Reuters, la 28 octobre 2000.

<sup>124</sup> "High Stakes for Gbagbo in Ivorian Massacre Trial", Reuters, la 1 août 2001.

<sup>125</sup> Les sept autres gendarmes inculpés sont le sergent-chef Irié Bi Ba Célestin, le sergent N'Guessan Blé Nicaise, le sergent Seri Doukadji, le sergent Wodié Hervé Joel, le sergent Naza Yao Jacques, Tra Bi Tohola Rufin, et Yo ro Dasiehond Alexis Le Sauveur.

<sup>126</sup> "High Stakes for Gbagbo in Ivorian Massacre Trial", Reuters, la 1 août 2001.

<sup>127</sup> "Ivory Coast Police Cleared of Murder", [www.bbc.co.uk](http://www.bbc.co.uk), le 3 août 2001.

<sup>128</sup> "Ivory Coast Police Deny Guilt", Associated Press, le 31 juillet 2001.

<sup>129</sup> "Ivory Coast Court Acquits Officers", Associated Press, le 3 août 2001.

Après la vague de violence encouragée par l'Etat en octobre et la vague de condamnation internationale qui s'en est ensuivie, le Président Gbagbo aurait pu faire un effort sérieux pour enquêter et traduire les auteurs des atrocités en justice. Si tel avait été le cas, il aurait envoyé un message clair indiquant que la violence évidente durant la période électorale d'octobre ne serait pas tolérée par son régime. Toutefois ses interventions se sont limitées à une promesse d'enquêtes et à d'autres gestes apparemment symboliques. Le renouvellement de la violence en décembre, y compris la torture systématique des détenus, suggère qu'il n'y a pas eu de sérieux efforts en vue d'établir la responsabilité.

Le Président Gbagbo n'a pas ordonné d'enquêtes judiciaires spéciales sur la violence de décembre. Néanmoins, en guise de réponse à des allégations de violences sexuelles commises dans l'école nationale de police pendant les jours préalables aux élections législatives de décembre, le Président Gbagbo a demandé au Ministère de l'Intérieur de mener une enquête. L'enquête de décembre a conclu que, bien que trois viols aient été commis par des civils devant les gendarmes, aucun viol n'avait été commis à l'intérieur de l'école nationale de police.<sup>130</sup>

La portée très limitée de cette enquête et l'utilisation d'une définition de l'abus sexuel très restrictive et réduite à la pénétration d'un vagin par un pénis, ont sapé sa crédibilité. Plusieurs femmes interviewées par Human Rights Watch ont dit qu'elles n'ont pas été techniquement violées mais qu'elles ont néanmoins subi d'autres formes de graves violences sexuelles. Il n'y a pas eu d'enquête sur les actions des forces de sécurité à l'intérieur d'autres installations de détentions ou même dans le parc de l'institut technique.

Le 11 décembre 2000, le Ministre de l'Intérieur, Emile Boga Doudou, a répondu aux allégations de viols et d'autres formes de torture faites par le Mouvement Ivoirien pour les Droits de l'Homme. Il a effectivement justifié les violences sexuelles commises par les forces de sécurité, laissant entendre que, si des membres des forces de sécurité sont attaqués, les femmes deviennent des cibles légitimes pour des abus sexuels et autres formes de mauvais traitements.<sup>131</sup>

J'aimerais vraiment répondre à ces accusations. Je suis d'accord avec vous qu'elles sont graves mais elles ne sont pas basées sur des faits parce que, quand on parle de viol, à qui incombe la responsabilité du viol? Je vous fais remarquer que dans une localité comme Tengrele [dans le Nord de la Côte d'Ivoire], des militants du RDR ont essayé de violer des religieuses. Et quand vous attaquez les forces de sécurité avec des armes à feu et des armes blanches, et quand vous en blessez de nombreux, ne vous étonnez pas de la réaction de la force de sécurité.

Le gouvernement a fait plusieurs gestes symboliques pour essayer de réduire la tension à l'intérieur du pays et détourner la critique internationale. Le 31 octobre 2000, le Président Gbagbo a mis en place un organisme de médiation de vingt-trois membres dans le but de promouvoir la réconciliation nationale. Le comité, dirigé par Mathias Ekra, qui a été "médiateur national" ou ombudsman sous Bédié, comprenait également des chefs musulmans et chrétiens, des universitaires, des chefs traditionnels et le chef des forces armées, le Général Mathias Doue. Le 9 novembre 2000 a été déclaré jour national de deuil pour ceux qui ont été tués lors de la violence d'octobre.

Au moment où nous écrivons ce rapport, aucun membre des forces de sécurité n'a été arrêté ou condamné à propos d'une grave violation quelconque commise pendant les vagues de violences électorales, soit en octobre soit en décembre. Deux frères accusés du meurtre du gendarme lieutenant Nyobo N'Guessan ont toutefois été arrêtés en novembre 2000 et sont, à l'heure actuelle, en détention à la prison MACA de Yopougon. Le premier frère, qui a été capturé le 18 novembre 2000, a dit à Human Rights Watch qu'il avait été menacé d'une exécution sommaire s'il ne révélait pas le lieu de travail du second frère. A la suite de l'arrestation du deuxième frère, tous deux ont déclaré qu'ils avaient été menacés de mort et forcés de confesser le meurtre.<sup>132</sup>

---

<sup>130</sup> "Côte d'Ivoire - Rapport de violations à l'intérieur de l'Ecole de police", Ministère de l'Intérieur, décembre 2000.

<sup>131</sup> Radio France International, 11 décembre 2000. Transcription dans "Ivory Coast: Focus on Human Rights Issues", IRIN-West Africa, 14 décembre 2000.

<sup>132</sup> Human Rights Watch, Abidjan, le 11 février 2001.

## La Justice Internationale

Le 26 juin, une plainte a été déposée en Belgique contre Laurent Gbagbo, Robert Guei et les ministres ivoiriens actuels de l'Intérieur et de la Défense, Emile Boga Doudou et Moïse Lida Kouassi, les accusant de crimes contre l'humanité. La plainte a été déposée par 150 personnes qui ont déclaré être les victimes des violences d'octobre et de décembre en Côte d'Ivoire, y compris un survivant du massacre de Yopougon.<sup>133</sup> Elles ont choisi de poursuivre ces hauts responsables en Belgique en raison de la loi belge de 1993 donnant compétence aux tribunaux belges pour connaître en justice du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des crimes de torture, quelque soit le lieu où le crime a été commis et sans égard à la nationalité des auteurs ou des victimes. La requête a été acceptée par le tribunal belge le 1er août.<sup>134</sup>

## IX. LE ROLE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

La découverte du Charnier de Yopougon a été condamnée par les membres de la communauté internationale et l'inquiétude internationale concernant les droits de l'homme s'est focalisée sur cette découverte; le secrétaire général des Nations unies a même entrepris la démarche inhabituelle de désigner une commission d'enquête internationale sur les violences d'octobre. Par contre, les violences durant les élections législatives de décembre n'a guère été remarquée et n'a guère été condamnée. On s'inquiétait davantage de la légitimité du processus électoral que des causes plus profondes et plus inquiétantes de la violence, et de sa signification, y compris la manipulation des notions d'ethnicité et de citoyenneté en vue de cibler des adversaires politiques.

A la suite des élections irrégulières d'octobre, le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, et Gnassingbe Eyadema, le Président du Togo et actuellement président de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), ont réclamé de nouvelles élections.<sup>135</sup> Kofi Annan, le secrétaire général de l'ONU, et les Etats-Unis ont été moins directs mais ont fortement critiqué les élections. L'ancienne puissance coloniale, la France, a reconnu le nouveau gouvernement et a dit que c'était à la Côte d'Ivoire de décider s'il fallait ou non avoir de nouvelles élections.<sup>136</sup>

La décision de disqualifier Ouattara de se présenter aux élections législatives a été condamnée par les Nations unies, l'OUA, les USA et l'Union Européenne, qui ont tous abandonnés leurs plans d'envoi d'observateurs électoraux comme ils l'avaient fait pour l'élection présidentielle, deux mois auparavant.

## Les Nations Unies

Le secrétaire général, Kofi Annan a publiquement exprimé son choc concernant les massacres d'octobre, appelant le Charnier de Yopougon un "crime atroce".<sup>137</sup> Les demandes internationales d'établissement de la responsabilité pour le massacre de Yopougon et autres graves violations ont mené le secrétaire général à désigner un envoyé spécial, Lakhdar Brahimi, en novembre, et ensuite, en décembre, une commission internationale d'enquête, présidée par l'ambassadeur Colin Granderson (Trinidad et Tobago). Le secrétaire général a décidé de désigner une commission à la suite de discussions avec des officiels haut placés du nouveau gouvernement ivoirien. Les autres membres de la commission étaient Franca Sciuto (Italie) et Mahamat Hassan Abakar (Tchad), et l'équipe comprenait quatre enquêteurs sur les droits de l'homme, un enquêteur de police, un conseil juridique, un spécialiste médico-légal et un anthropologue. La commission, acceptée par le Président Gbagbo, avait un triple mandat : 1) établir les faits et circonstances relatives aux événements ayant suivi les élections présidentielles du 22 octobre, leur origine et leurs séquelles 2) déterminer la nature des actes commis et attribuer les responsabilités; et 3) recommander des mesures visant à s'attaquer à l'impunité et empêcher que de tels événements ne se reproduisent plus. La commission a passé deux mois dans le pays.<sup>138</sup>

---

<sup>133</sup> Laurent Houssay, "Plainte en Belgique contre le président ivoirien, nouvel embarras diplomatique", Agence France-Presse, 28 juin 2001.

<sup>134</sup> Théophile Kouamamo, "Côte d'Ivoire : les gendarmes de Yopougon acquittés 'faute de preuves'", *Le Monde*, le 4 août 2001.

<sup>135</sup> Norimitsu Onishi : "Dictator Gone, Ivory Coast Splits into Ethnic and Political Violence", *New York Times*, le 27 octobre 2000.

<sup>136</sup> "Political Leaders Meet to Restore Calm in Ivory Coast", Associated Press, le 27 octobre 2000.

<sup>137</sup> "Ivory Coast: Secretary-General Shocked by Mass Grave Discovery", IRIN-West Africa, le 31 octobre 2000.

<sup>138</sup> Commission d'Enquête Internationale pour la Côte d'Ivoire, "Côte d'Ivoire : Rapport de la Commission d'Enquête Internationale pour la Côte d'Ivoire, février-mai 2001", le 19 juillet 2001, publié par les Nations Unies, p. 2.

Le rapport de la Commission d'Enquête Internationale pour la Côte d'Ivoire a été soumis au secrétaire général et au gouvernement ivoirien à la fin de mai 2001 et a été rendu public à la fin de juillet 2001.

Le rapport conclut que de graves et systématiques violations des droits de l'homme ont eu lieu pendant les événements d'octobre et de décembre, qui ont pris une dimension ethnique à certains moments. Il déclare que "depuis ces événements tragiques, la Côte d'Ivoire s'est efforcée d'améliorer sa situation par rapport aux droits de l'homme, et elle devrait continuer sur cette voie. Mais la réconciliation sera difficile tant que les gens, Ivoiriens ou non, ne se sentent pas en sécurité en ce qui concerne les graves attaques contre leurs droits individuels, et tant que les forces responsables de faire régner l'ordre opéreront impunément."<sup>139</sup>

Dans ses recommandations, le rapport met l'accent sur la lutte contre l'impunité, le dédommagement pour les victimes ou leurs familles, la lutte contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, les forces de sécurité, l'assistance technique et la réconciliation nationale. Sur la question de l'impunité, le rapport déclare : "Comme l'a souligné la commission dans tout son rapport, la lutte contre la culture d'impunité, qui est de longue date au sein des forces de sécurité, doit être la plus grande priorité des autorités ivoiriennes. Les personnes que l'on croit responsables des violations des droits de l'homme doivent être punies, quels que soient leur rang ou leurs fonctions, sur la base d'enquêtes approfondies et impartiales et de procès équitables." Il continue en réclamant des enquêtes dans les cas de tortures et de mauvais traitements dans les camps de gendarmerie et maintient que les mesures prises jusqu'à présent par les autorités ivoiriennes pour s'occuper des conséquences des événements - par exemple les accusations portées contre huit gendarmes - constituent des premiers pas encourageants, mais ne sont pas suffisantes.<sup>140</sup>

Les Nations unies ont envoyé des observateurs aux élections présidentielles d'octobre, en dépit des inquiétudes concernant la légitimité du processus, y compris l'exclusion du candidat du RDR, Alassane Ouattara, et d'autres candidats du processus. A la suite de la décision de disqualification d'Ouattara prise par la Cour Suprême et l'empêchant une fois de plus de participer aux élections législatives de décembre, le secrétaire général a toutefois publié une déclaration exprimant sa consternation et, par la suite, a annulé la participation des observateurs électoraux des Nations unies au second scrutin.

## La France

La crise en Côte d'Ivoire a provoqué de nombreuses querelles politiques au sein du gouvernement français ainsi qu'entre les Français et leurs partenaires européens. Les intérêts économiques considérables de la France et ses relations historiquement privilégiées avec la Côte d'Ivoire ont mené à de grands débats par rapport à la tolérance acceptable des abus de pouvoir du gouvernement ivoirien. Le gouvernement français a accepté le nouveau gouvernement tout en condamnant publiquement la violence mais il a souvent joué un rôle ambigu sur le plan international.

Bien que les officiels français prétendent avoir lancé les consultations sur l'Article 96 entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire (voir ci-dessous), qui ont eu pour résultat la suspension temporaire de l'aide de l'UE, les personnes directement impliquées à la Commission Européenne ont déclaré que les Français étaient fermement opposés à l'action de l'UE.<sup>141</sup> En fait, les Français ont repris leur coopération civile bilatérale avec la Côte d'Ivoire en janvier 2001, juste au moment de la prise de décision par l'UE concernant les consultations sur l'article 96. Il semble clair que les Français soutenaient fortement le rétablissement de l'aide de l'UE et autre aide bilatérale à la Côte d'Ivoire, même si cette aide n'était pas liée aux progrès sur le plan des droits de l'homme et de la justice.

Gbagbo lui-même avait eu d'étroits liens avec le parti socialiste en France et avait vécu en France pendant son exil durant les années 1980. Etant donné le gouvernement actuel de "cohabitation" de la France, avec les socialistes détenant le poste de Premier Ministre, et le Rassemblement pour la République (RPR) gaulliste occupant la présidence, les relations entre la France et Gbagbo étaient potentiellement compliquées. Toutefois, le Président Jacques Chirac a rencontré Gbagbo en janvier 2001, au sommet franco-africain au Cameroun, et a personnellement

<sup>139</sup> Ibid. p.55-56

<sup>140</sup> Ibid. p.57-63.

<sup>141</sup> Interviews de Human Rights Watch à Bruxelles, le 25 juin 2001.

invité Gbagbo à faire une visite en France. Gbagbo est allé à Paris en juin 2001 et a eu des réunions de haut niveau approfondies avec des officiels français, y compris le Président Chirac, le Premier Ministre Jospin, et les ministres des Affaires Etrangères, de la Défense, de l'Intérieur et de la Coopération, ainsi que les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.<sup>142</sup> Dans les coulisses, il y avait un certain niveau de compétition entre les socialistes et l'Elysée (la présidence française) concernant leur influence sur le nouveau président ivoirien, mais aucun des participants français n'a publiquement fait part de ses inquiétudes concernant les questions des droits de l'homme et de la justice, ou lié les progrès dans ces domaines au soutien français. Ils s'entendaient généralement sur le fait que la France devait soutenir Gbagbo, mettre fin à l'isolement international du pays et aider à assurer la restauration de l'aide de l'UE et autre aide financière.

Une partie de l'aide française à la Côte d'Ivoire a été supprimée en janvier 2000 en réaction au coup d'état de décembre 1999, notamment l'assistance de conseillers techniques attachés aux ministères et au haut commandement militaire, bien qu'ils soient restés dans le pays en travaillant à l'ambassade de France. D'autres types d'assistance qu'on estimait favorable à la population ont continué, y compris l'assistance pour la santé et l'éducation, et aussi la formation militaire dans les écoles régionales. En janvier 2001, la France a restauré son entière coopération civile bilatérale et, en juin, elle a repris un certain degré de coopération militaire. D'autres formes de coopération militaire, comme les ventes d'armes et les transferts, les pièces de rechange pour les avions militaires, et les visites en France d'officiers militaires ivoiriens de haut niveau restent suspendues.<sup>143</sup>

### Les Etats-Unis

Les Etats-Unis ont publiquement condamné les irrégularités électorales et les violations des droits de l'homme associées aux élections ivoiriennes d'octobre et de décembre, et ont demandé aux autorités de mettre fin à l'intimidation et à la violence dirigées vers les partisans de l'opposition. Le 25 octobre 2000, le porte-parole adjoint du State Department américain, Philip T. Reeker a fait référence à de "choquantes violations du processus démocratique", et a demandé à tous les partis de "s'abstenir de toute violence et de proposer un accord intérimaire capable de respecter la volonté du peuple ivoirien, de restaurer l'autorité de la loi et de remettre la Côte d'Ivoire sur la voie démocratique."<sup>144</sup> Le 26 octobre, Reeker déclara que l'élection était "fondamentalement irrecevable" et poursuivit, alléguant que "il est très important que les voix des Ivoiriens privés de leurs droits électoraux soient entendues et, dans ce sens, il faudra tenir des élections libres, équitables et sans exclusions pour vraiment restaurer la légitimité du gouvernement de la Côte d'Ivoire et ramener la démocratie à la Côte d'Ivoire."<sup>145</sup>

Les Etats-Unis ont suspendu environ 1,2 millions de dollars de soutien électoral en décembre quand ils ont déterminé que les élections ne pourraient être ni libres ni équitables, en partie à cause de l'exclusion de nombreux candidats d'opposition, bien qu'ils aient fourni un peu d'aide pour les élections municipales de mars, en mettant l'accent sur l'aide aux ONG ivoiriennes dans le domaine de l'éducation des électeurs et de la surveillance électorale.

Après la découverte du Charnier de Yopougon, Richard Boucher, le porte-parole du State Department américain, a déclaré que les rapports du massacre étaient "épouvantables". Il a applaudi le fait que le gouvernement ivoirien ait convenu d'autoriser une enquête internationale, et il s'est réjoui de "l'engagement pris par M. Gbagbo de découvrir les auteurs du massacre et de les traduire en justice".<sup>146</sup>

La plupart de l'aide des Etats-Unis, sauf pour aider les enfants à survivre et pour lutter contre le virus du SIDA, a été suspendue depuis le coup d'état militaire de 1999, comme le prescrit la section 508 du Foreign Operations Act. L'aide des USA restera suspendue jusqu'à ce que le Président certifie au Congrès qu'un gouvernement démocratique a pris le pouvoir. Bien qu'il n'y ait pas eu de déclarations officielles réclamant de nouvelles élections, le principe maître de la politique américaine veut que les Etats-Unis continuent à surveiller la situation et à la réévaluer si c'est indiqué. Les officiels américains maintiennent qu'ils ont répété à maintes reprises au gouvernement ivoirien que les personnes

---

<sup>142</sup> Stephen Smith, "La Côte d'Ivoire Cherche l'Aide de la France", *Le Monde*, le 19 juin 2001.

<sup>143</sup> Interview de Human Rights Watch avec Francis Blondet, Sous-directeur, Afrique occidentale, Ministère français des Affaires étrangères, Paris, le 29 juin 2001.

<sup>144</sup> "Briefing de presse", Department of State des USA, le 25 octobre 2000. Porte-parole : Philip T. Reeker, porte-parole adjoint.

<sup>145</sup> "Briefing de presse", Department of State des USA, le 26 octobre 2000. Porte-parole : Philip T. Reeker.

<sup>146</sup> "Briefing de presse", Department of State des USA, le 26 octobre 2000. Porte-parole : Richard Boucher, porte-parole.

impliquées dans la violence doivent être traduites en justice, et que toute reprise de l'aide américaine sera évaluée dans le contexte des progrès que fait le gouvernement vers la réconciliation nationale et la restriction des violations des droits de l'homme.<sup>147</sup>

Dans son rapport annuel sur les conditions des droits de l'homme autour du monde en 2000, publié en février 2001, le State Department critiquait le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour ses violations persistantes des droits de l'homme, y compris les violations commises pendant les élections de 2000, et le manque d'élections à participation entière. Le rapport dit que l'histoire de la Côte d'Ivoire relativement aux droits de l'homme est "piètre", et remarque que les membres des forces de sécurité ont commis de nombreuses violations des droits de l'homme, y compris des centaines de tueries extrajudiciaires. Le rapport précise que le gouvernement de Gbagbo n'a eu "qu'un succès mitigé au niveau du contrôle des forces de sécurité."<sup>148</sup>

## L'Union Européenne

En décembre 1998, l'Union Européenne a suspendu son aide au régime du Président Bédié à la suite d'un scandale qui impliquait le détournement de 27,5 millions d'euros par plusieurs ministres. Le coup d'état de décembre 1999 a assuré que toute reprise potentielle de l'aide allait être repoussée.

En janvier 2001, l'UE a décidé de tenir des consultations avec la Côte d'Ivoire en vertu de l'article 96 de l'Accord de Cotonou ACP-EU.<sup>149</sup>, la nouvelle clause conditionnelle relative aux droits de l'homme. Les consultations, qui ont eu lieu le 15 février, ont mis l'accent sur les inquiétudes de l'UE concernant le processus électoral et les violations des droits de l'homme. L'UE a présenté au gouvernement une liste de questions à aborder avant la reprise de l'aide humanitaire. Elles comprenaient :<sup>150</sup>

1. Assurer un système politique ouvert pour toutes les parties et garantir que les élections municipales seraient ouvertes à tous les partis;
2. Faire du comité de réconciliation nationale une structure active et efficace pour aborder les problèmes intercommunaux, lui procurer les moyens nécessaires pour fonctionner et faire en sorte que ses recommandations soient suivies par le gouvernement;
3. Mettre la lumière sur les violations commises durant la transition, y compris le régime militaire, en priorité;
4. Garantir la neutralité des forces armées et assurer qu'elles respecteront les droits de l'homme;
5. Garantir l'indépendance et la neutralité du système judiciaire, particulièrement en ce qui concerne la désignation des juges locaux;
6. Garantir la liberté d'expression, particulièrement celle de la presse;
7. Condamner publiquement la xénophobie et établir des procédures administratives traitant de la citoyenneté et de la résidence, afin d'améliorer la situation des étrangers résidents en Côte d'Ivoire;
8. Relancer le dialogue avec tous les partis politiques.

Au cours des trois mois suivants, l'UE a poursuivi un dialogue avec le gouvernement ivoirien, et a déterminé qu'un "certain nombre de mesures significatives ont été prises par les autorités ivoiriennes, "comme tenir des élections ouvertes à tous les partis politiques, ouvrir un débat national sur la réconciliation, et ouvrir un procès relativement à certaines importantes violations des droits de l'homme." C'est pour ces raisons que, le 25 juin 2001, le Conseil des Ministres de l'UE a décidé de graduellement recommencer à coopérer avec la Côte d'Ivoire, à réexaminer cette coopération et, vraisemblablement, à la restaurer en janvier 2002. Néanmoins, l'UE a établi une liste de points qui l'inquiètent encore et qui devront être contrôlés sérieusement, y compris la réconciliation nationale, la désignation de

---

<sup>147</sup> Interview de Human Rights Watch avec Don Boy, Directeur des affaires de la Côte d'Ivoire au Department of State des USA, le 19 juin 2001.

<sup>148</sup> Department of State des USA, Bureau de la Démocratie, Droits de l'homme et Travail, *Country Reports on Human Rights Practices - 2000*. (Washington : février 2001).

<sup>149</sup> L'Accord de Cotonou, conclu en juin 2000, a remplacé l'Accord précédent, celui de Lomé, et il régit le commerce et autres relations entre les pays en développement d'Afrique, des Antilles et du Pacifique (ACP) d'une part et l'UE d'autre part. Entre autres, l'Accord de Cotonou comportait des critères plus rigoureux en matière de droits de l'homme que son prédécesseur, critères auxquels doivent satisfaire les pays ACP afin d'obtenir des termes commerciaux préférentiels avec l'UE.

<sup>150</sup> "Côte d'Ivoire : La check list politique de l'UE!" *La Lettre du Continent*, le 1 mars 2001, p. 4.

juges pour les tribunaux de première instance, les enquêtes et les poursuites judiciaires concernant les actes de violence durant 2000, et la condamnation publique des expressions de xénophobie.<sup>151</sup> Les officiels de l'UE ont néanmoins souligné que ces raisons d'inquiétude ne représentaient pas des points de référence en elles-mêmes, et que l'idée d'une reprise graduelle de l'aide était également liée aux difficultés d'un recommencement rapide de l'aide une fois qu'elle a été arrêtée.<sup>152</sup>

### **Les Institutions Financières Internationales**

Le 1er mars 2001, la Banque Mondiale a bloqué tous les prêts et crédits à la Côte d'Ivoire car ses prêts étaient en retard de six mois. Les programmes de la Banque vers la Côte d'Ivoire ont été suspendus en octobre 2000, quand les arriérés ont dépassé la limite de 60 jours. Conformément, tous les déboursements ont été suspendus et aucune nouvelle opération ne peut avancer. La Banque ne reprendra pas l'aide avant le paiement des arriérés.<sup>153</sup> La Banque a eu des discussions avec le gouvernement ivoirien sur les moyens de réforme de l'économie et de lutte contre la corruption, mais ces discussions n'ont pas compris les critères sur les droits de l'homme.

Le programme du Fonds Monétaire International avec la Côte d'Ivoire a été bloqué depuis 1998, à cause d'inquiétudes concernant la corruption et la mauvaise gestion par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Le 2 juillet 2001, le gouvernement de la Côte d'Ivoire et le FMI ont signé un accord concernant un programme contrôlé par le personnel, qui pourrait mener à de nouveaux prêts dans trois à six mois.<sup>154</sup> Le succès de ce programme aura d'importantes implications pour le renouvellement d'autres aides internationales, y compris celle de l'UE.

### **La Commission Africaine**

La Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples a envoyé une mission en Côte d'Ivoire en "visite promotionnelle" en mars 2001, composée du président de la Commission, Viktor Dankwa, et des commissaires Kamel Rezzag-Bara et Jainaba John. La mission a rencontré des ministres et des officiels du gouvernement, des représentants de la société civile et des partis politiques. Dans un rapport oral à la 29<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission à Tripoli, Libye, en avril 2001, le président a remarqué que de graves violations ont eu lieu en Côte d'Ivoire, y compris des viols, des exécutions extrajudiciaires et l'intolérance ethnique. Un rapport écrit des résultats de la mission n'a pas été mis à notre disposition.<sup>155</sup>

## **X. REMERCIEMENTS**

Les recherches et la rédaction de ce rapport ont été faites par Corinne Dufka, consultant à la Division Afrique de Human Rights Watch. Janet Fleischman, directeur juridique pour la Division Afrique, a contribué à la rédaction de la section sur la réaction de la communauté internationale. D'autres recherches ont été entreprises par Ellen Vermeulen, Leslie Bumstead et Mamina Aidara. Le rapport a été édité par Peter Takirambudde, directeur exécutif de la Division Afrique; Bronwen Manby, directeur adjoint de la Division Afrique; Michael McClintock, directeur adjoint du programme; et Wilder Taylor, conseil général. Le rapport a été traduit en français par Claire Moncouyoux, Claire Jacqmin, Sonya Dupeyron, European Translation Centre Ltd, Olivier Bercault et Sabrina Goldman. Une précieuse aide à la production a été fournie par Jeff Scott, associé à la Division Afrique; Maria Burnett-Gaudiani, interne pour la Division Afrique, Patrick Minges, directeur des publications et Fitzroy Hepkins, directeur du courrier.

Les recherches pour le rapport ont été faites lors de deux missions sur le terrain en Côte d'Ivoire entre novembre 2000 et février 2001, au cours desquelles plusieurs centaines d'interviews ont été menées avec des témoins, des militants des droits de l'homme, le personnel médical et les journalistes. Les noms de tous les témoins et survivants, sauf où cela a été indiqué, ont été omis afin de protéger leur identité et garantir leur vie privée.

---

<sup>151</sup> Union Européenne, Conseil des Affaires Générales, Luxembourg, le 25 juin 2001, p. 10-11

<sup>152</sup> Interviews de Human Rights Watch avec des officiels de l'UE, Bruxelles, le 25 et le 26 juin 2001.

<sup>153</sup> Le Groupe de la Banque Mondiale, "World Bank Places Côte d'Ivoire in Non-Payment Status", Communiqué de presse No 2001/251/AFR, le 1 mars 2001.

<sup>154</sup> "Ivory Coast, IMF to Sign Programme Monday", Reuters, le 2 juillet 2001.

<sup>155</sup> Transcription de la session de la commission prise par Rachel Murray, Queen's University Belfast, fournie à Human Rights Watch.

Human Rights Watch est vivement reconnaissant au personnel de l'hôpital, aux militants politiques, aux travailleurs humanitaires et aux militants des droits de l'homme, particulièrement ceux du Mouvement ivoirien des droits de l'homme de lui avoir fourni une aide précieuse. Encore plus important, Human Rights Watch souhaite remercier les victimes et les témoins de violations de droits de l'homme qui ont pris le temps d'être interviewés, dans l'espoir que les auteurs seront traduits en justice et que les droits de l'homme seront respectés pour tous en Côte d'Ivoire.